

Préfecture de Haute-Saône

Vesoul



Tribunal Administratif

Besançon

ENQUÊTE PUBLIQUE

Relative à la demande d'autorisation environnementale unique déposée par la communauté de communes de Haute-Comté, la communauté de communes Terres de Saône et le Pays de Remiremont et ses vallées pour l'aménagement d'une Voie Verte entre Port d'Atelier et Plombières-les-Bains et entre Corbenay et le Val d'Ajol

CONSULTATION PUBLIQUE du 2 MAI 2023 au 5 JUIN 2023



RAPPORT D'ENQUÊTE

Etabli par les membres de la commission d'enquête composée de:

- ✓ Madame Elisabeth BIDAUT, présidente,
- ✓ Madame Sylviane FOURE, membre titulaire,
- ✓ Madame Monica WACOGNE, membre titulaire.

Décision n° E23000009/25 signée le 23 février 2023 par Monsieur Thierry TROTTIER,
Président du Tribunal Administratif de Besançon.



RAPPORT D'ENQUÊTE

SOMMAIRE

1) GENERALITES	3
1.1. Objet de l'enquête et cadre général du projet	3
1.2 Identification des porteurs de projet et de l'autorité organisatrice	3
1.3 Cadre réglementaire	3
1.4 Présentation du projet	3
1.4.1 Localisation territoriale du projet.	4
1.4.2 Etat actuel de l'ancienne voie ferrée	4
1.4.3 Les travaux et aménagements envisagés	5
1.4.4 Les objectifs du projet	6
1 4.5 Les usagers du projet	7
1.5 Composition du dossier d'enquête	7
2) ORGANISATION DE L'ENQUÊTE	8
2.1 Désignation du commissaire-enquêteur	8
2.2 Arrêté d'ouverture d'enquête	8
2.3 Mesures de publicité	8
2.3.1 Publicité légale	8
2.3.2 Affichage en mairie et sur site	9
2.3.3 Autres	9
2.4 Modalités de mise à disposition du dossier	9
2.5 Modalités d'expression du public	9
3) DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE	10
3.1 Permanences	10
3.2 Réunions avec le Maître d'Ouvrage, visites sur le terrain	10
3.3 Réunion publique	11

3.4 Formalités de clôture	11
3.5 Comptabilisation des observations	11
3.6 Remise du Procès-verbal de synthèse des observations	11
3.7 Mémoire en réponse du Maître d'Ouvrage	11
4) SYNTHÈSE DES AVIS DES SERVICES INSTRUCTEURS ET DE L'AE	12
4.1 Avis des services d'Etat	
4.2 Avis de l'Autorité environnementale	
4.3 Délibérations des communes	
5) ANALYSE DES OBSERVATIONS	14
5.1 Les observations versées sur les registres-papiers (OR)	14
5.2 Les observations sous forme de courriers annexés aux registres (OC)	43
5.3 Les observations versées sur le registre dématérialisé (OD)	49
5.4..Les réponses du Maitre d'Ouvrage aux questionnements de la commission	69

1) GENERALITES

1.1 Objet de l'enquête et cadre général du projet

Le projet, objet de la présente enquête publique consiste en la réalisation d'une Voie Verte en site propre sur d'anciennes lignes de chemins de fer aujourd'hui désaffectées. Le linéaire est de 59, 43 kilomètres (environ 60 kms), une première partie ralliant Favorney à Corbenay, commune au sein de laquelle la Voie Verte se scinde en deux tronçons, l'un rejoignant Plombières-les-Bains via Aillevillers-et-Lyaumont, et l'autre se dirigeant vers le Val d'Ajol via Fougerolles. L'objectif de cet aménagement est la jonction, à terme sur la Véloroute V50 et le renforcement du maillage de Voies Vertes dans l'Est de la France.

Les pétitionnaires ont déposé le 3 août 2021 une demande d'autorisation environnementale (DAE) au titre de la Loi sur l'eau, dûment complétée par les réponses aux diverses demandes émanant des services chargés de l'instruction du dossier.

1.2 Identification des porteurs de projet et de l'autorité organisatrice

Le projet est porté conjointement par deux EPCI haut-saônois, la Communauté de Communes des Terres de Saône, et la Communauté de Communes de Haute-Comté, ainsi que par le Pays de Remiremont et ses Vallées dans le département voisin des Vosges. La Communauté de Communes de Haute-Comté, (CCHC) traversée par un linéaire de 41 kilomètres a été désignée « Maître d'Ouvrage coordinateur ». Cette intercommunalité, née en 2014 de la fusion de 3 communautés de communes, regroupe actuellement 37 communes et environ 19 000 habitants. Elle est présidée par Monsieur Anthony Marie, et son siège est implanté à Corbenay. Outre le développement économique, la CCHC détient la compétence « GEMAPI », gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.

L'autorité organisatrice de l'enquête est la Préfecture de Haute-Saône.

1.3 Cadre réglementaire

La présente enquête est diligentée en application :

- Du code de l'environnement,
- De la demande d'autorisation environnementale unique au titre de la Loi sur l'eau déposée le 3 août 2021 puis complétée par les porteurs de projet, ayant pour objet l'aménagement d'une Voie Verte entre Port d'Atelier et Plombières-les-Bains et, entre Corbenay et le Val d'Ajol,
- De l'avis de l'Autorité Environnementale du 6 octobre 2022 et du mémoire en réponse à cet avis,
- Du rapport de recevabilité du 26 janvier 2023 dans lequel la Direction Départementale des Territoires de la Haute Saône déclare le dossier complet et régulier,
- De la décision de Monsieur Trottier, Président du tribunal administratif de Besançon du 21 février 2023 portant désignation d'une Commission d'enquête (décision n°E2300009 /25)

- De l'arrêté préfectoral n°70-2023-03-07-00003 du 7 mars 2023 portant ouverture d'une enquête publique portant sur le projet précité

1.4 Présentation du projet

1.4.1 Contexte général du projet

Le projet, actuellement en phase de consultation publique, consiste à aménager un linéaire d'environ 60 kilomètres de Voie Verte en lieu et place de deux anciennes lignes de chemin de fer supprimées à la fin du 20^{ème} siècle.

Les deux voies ferrées concernées sont :

- La ligne 057000 reliant Port d'Atelier à Aillevillers, construite en 1860 et fermée en 1978,
- La ligne reliant Corbenay à la commune du Val d'Ajol, ouverte en 1881 et fermée en janvier 1991.

L'état actuel du linéaire envisagé pour la création du projet n'est pas homogène. Certaines portions ont été transformées par les communes en dessertes forestières ou en chemins piétonniers. Sur d'autres, intouchées depuis 4 décennies, la végétation naturelle a rapidement repris ses droits. Sur certains tronçons les traverses ont été enlevées, mais sur d'autres elles n'ont pas été déposées. D'une façon générale l'emprise se présente sous forme « *d'un remblai surélevé constitué de matériaux rapportés* », bordé de talus herbeux ou arbustifs dans les secteurs de cultures. Dans les zones forestières, où les chemins déjà aménagés sur la voie offrent des parcours totalement naturels, le talus s'estompe. Relativement plate sur les deux premiers tiers de son parcours, l'emprise présente une pente sensible sur les 20 derniers kilomètres. Le dénivelé total est de 181 mètres.

Les deux communautés de communes haut-saônoises ont signé avec la SNCF et RFF une convention de transfert de gestion qui s'applique à l'emprise de l'ancienne voie ferrée, à ses accotés ses passages à niveaux, ses immeubles, ses ouvrages d'art et ses tranchées rocheuses. Coté vosgien la maîtrise foncière est plus complexe puisque certains riverains se sont portés acquéreurs de divers tronçons vendus directement par le SNCF/RFF. Cette situation n'est toutefois pas de nature à porter atteinte à la propriété privée car le projet n'est pas régi par le Code de l'expropriation.

1.4.2 Localisation du projet

Le projet de Voie Verte s'étire au Nord-ouest de la Haute-Saône aux premiers kilomètres du Sud des Vosges. Son tracé s'apparente très schématiquement à la lettre « Y », le premier tronçon reliant Port d'Atelier à Corbenay puis se scindant en 2 autres « branches », l'une en direction de Plombières-les-Bains au Nord-ouest, et l'autre en direction du Val d'Ajol à l'Est.

Il traverse d'abord la Communauté de Communes des Terres de Saône sur 2,86 kilomètres, puis la Communauté de Communes de Haute-Comté sur 41,5 kilomètres avant de pénétrer sur le territoire vosgien jusqu' Plombières-les-Bains. La liaison Corbenay /le Val-D'Ajol totalise un peu plus de 15 kilomètres .Le projet traverse les communes de Conflandey, Amoncourt, Fleurey-les-Faverney, Faverney, Breurey-les-Faverney, Mersuay, Equevilley, Conflans-

sur-Lanterne, Briaucourt, Ainvelle, Saint-Loup-sur-Semouse, Corbenay, Aillevillers, La Vaivre, Fougerolles, Le Val d'Ajol et Plombières-les-Bains.

Dans un périmètre de 500 mètres autour du tracé, les milieux naturels traversés sont constitués d'espaces boisés (48,4%), d'espaces enherbés (26,3%), d'espaces urbanisés (15,6%), d'espaces cultivés (6,4%) et d'étangs, gravières et sablières (3,3%). Quelques portions de l'ancienne ligne ont fait l'objet d'un entretien sommaire et s'apparentent à de belles allées forestières. Sur d'autres tronçons, le cheminement s'avère plus complexe, voire impossible, du fait de la végétation envahissante car encore intouchée. Dans les petites cités du nord du nord, la Voie Verte se colle parfois au tracé de la rue principale (voie partagée), permettant aux randonneurs et aux cyclistes de faire quelques emplettes. Le total de Voie Verte présentant la caractéristique de « voie partagée » est de 8,91 kilomètres. Dans les hameaux, elle s'intègre dans un habitat dispersé ou en limite des espaces bâtis.

Un chevelu hydrographique dense baigne le nord de la Haute-Saône et le tracé doit franchir 71 écoulements, allant du ruisselet temporaire à des cours d'eau pérennes plus larges, (La Lanterne, La Semouse, La Combeauté et l'Augronne). Des ponts aux profils divers (ponts en pierres de taille, ponts à structure métallique, ponts cadres simples ou doubles, arches en pierre) ont été érigés en 1860 et sont considérés aujourd'hui comme des édifices patrimoniaux. Ils présentent un état de conservation globalement bon, hormis les ouvrages à structure métallique plus fragiles, mais permettent cependant l'écoulement des eaux.

1.4.3 Aménagements et travaux prévus

Afin que le projet puisse voir le jour, des travaux d'aménagement sont indispensables et concernent principalement :

- Le dégagement de la plate forme, l'enlèvement des quelques rails et traverses qui subsistent, et des opérations ponctuelles sur la végétation,
- La récupération et le broyage du ballast,
- La pose du revêtement,
- La réfection des ponts au besoin, (rejointement, confortement des garde-corps, renforcement ou rétablissement du tablier),
- L'aménagement des aires d'accès.

Il est ainsi prévu de poser sur la plateforme actuelle un revêtement (enrobé) qui assurera l'homogénéité visuelle du tracé tout en facilitant la progression des promeneurs, des randonneurs et des cyclistes. La future Voie Verte présentera ainsi une largeur de 3 mètres d'enrobé flanquée de deux accotements enherbés de 0,50 mètres chacun. A cet effet, des engins motorisés devront accéder à la plate-forme, tout comme devront être créés des « bases de vie ». Dans les secteurs rendus inaccessibles par la colonisation végétale et arbustive, il sera nécessaire de procéder à des opérations de défrichage.

Il n'est pas prévu de travaux conséquents sur les talus. Les talus boisés resteront boisés mais maîtrisés quant à l'évolution des arbres. Les talus enherbés seront maintenus en l'état mais bénéficieront de mesures d'entretien régulières.

En plus des opérations de réfections citées plus hauts, les ponts nécessiteront des réfections : quelques réfections ponctuelles afin de dégager la végétation aux entrées, notamment sur les ponts cadres qui permettent le passage des ruisseaux sous le ballast. Le libre écoulement des eaux est assuré et la continuité biologique n'est que rarement altérée.

La future Voie Verte sera accessible au moyen de 21 aires d'arrêt se différenciant par leur surface et par leur aménagement. En juin 2021, une visite de terrain a été organisée que ces dernières ne soient pas implantées sur ou à proximité d'une zone humide et des habitats naturels. Leur emprise totale est de 13 362m².

Les 10 aires de niveau 1 : ces aires dites structurantes seront implantées sur des « *parkings ou des espaces publics déjà revêtus et aménagés, propriétés des communes* », espaces déjà imperméabilisés. Elles peuvent également être implantées sur un espace enherbé exempt de tout impact écologique. Certaines existent déjà notamment dans les bourgs et des cités les peu peuplées, à proximité du réseau routier et des commerces locaux de proximité. Leur surface varie de 400m² à 1600m².

Les 5 aires de niveau 2 se situent à proximité de la Voie Verte, soit sur des emprises imperméabilisées, soit sur des espaces enherbés et elles accueillent des tables de pique-nique sur une dalle béton. Leur surface est moins importante que celle des aires de niveau 1.

Les 5 aires de niveau 3 sont généralement implantées sur un espace enherbé sans enjeu environnemental, les aménagements pour le pique-nique sont plus sommaires voire inexistantes.

Toutes les opérations d'aménagement et de travaux nécessaires à la concrétisation du projet sont conditionnées par un ensemble de mesures visant au respect de la flore, de la faune et de ses habitudes (gîtes, nidification), au bon état et à l'entretien des engins afin d'éviter toute pollution accidentelle.

1.4.4 Les usagers du projet

La Voie Verte est réglementée par le Code de la route. C'est une voie publique, considérée comme un espace indépendant en site propre. Elle doit *être indépendante et autonome par rapport au réseau routier, « comporter un nombre réduit de croisements avec le réseau routier », « et offrir un itinéraire continu »*. Les véhicules motorisés y sont interdits hormis les véhicules de secours, de sécurité et d'entretien. Les futurs usagers du projet seront des piétons, des personnes à mobilité réduite, des cyclistes, des personnes en roller et dans certains cas des cavaliers. En 2019 le code de la route a été modifié afin d'y intégrer les trottinettes électriques, mono roues, skates électriques, plus communément qualifiés d'« Engins de Déplacement Personnel Motorisés », (EDPM). Equipée d'éléments de signalisation dédiés, communs à ce type d'aménagements, la Voie Verte *« fera partie intégrante des nouvelles formes de mobilité écologique et responsable »*. Dans ce contexte, ses objectifs visent à la valorisation du patrimoine culturel local, et à faciliter les déplacements du quotidien, en offrant aux usagers un accès à la mobilité active dans des espaces sécurisés.

1.4.5 Finalité du projet

Envisagé depuis plus d'une décennie, le projet vise d'abord le raccordement avec la V50 dans le secteur de Port d'Atelier. Le point de raccordement n'est pas encore précisément défini mais le tracé dans sa partie sud pourrait emprunter le réseau routier en « voie partagée » sur quelques centaines de mètres. Les lieux exacts des deux autres raccordements, prévus à Plombières-les-Bains et au Val d'Ajol sont pressentis mais pas encore cartographiés de façon détaillée. Le projet répond également aux souhaits et à l'attente des habitants des communes riveraines du tracé, désireuses de pouvoir marcher et faire du vélo en toute sécurité sur un revêtement adapté et aménagé. Les 21 aires de repos, souvent implantées au plus près des villages et des bourgs traversés constitueront les accès à la Voie Verte.

A terme et dans un contexte territorial élargi, le projet contribuera à densifier le maillage des voies vertes déjà créées dans le grand secteur de l'Est de la France, offrant ainsi aux randonneurs la possibilité de rallier Metz à Lyon.

1.5 Composition du dossier d'enquête

Le dossier d'enquête dans sa « version papier » qui nous a été remis par Madame Laville était constitué des pièces suivantes :

- Pièce 1 : Résumé Non Technique
- Pièce 2 : Tome 1 de l'étude d'impact : « Diagnostic de l'état initial »,
- Pièce 3 : Tome 2 de l'étude d'impact : « Evaluation des impacts et des mesures »,
- Pièce 4 : Carte d'ensemble du projet,
- Pièce 5 : Annexes de l'étude d'impact environnemental,
 - Annexe 1 : Liste des ponts traversant un cours d'eau ou une voie de circulation,
 - Annexe 2 : Principaux cours d'eau et zones humides dans un périmètre de 150 mètres de part et d'autre de la voie
 - Annexe 3 : Occupation des sols aux abords de la future Voie Verte,
 - Annexe 4 : Cartographie des habitats,
 - Annexe 5 : Relevés phytosociologiques,
 - Annexe 6 : Liste de la flore observée,
 - Annexe 7 : Stations d'inventaires faunistiques (sauf Chiroptères et faune aquatique) et conditions d'observation,
 - Annexe 8 : Stations d'inventaires des Chiroptères et conditions d'observation,
 - Annexe 9 : Stations d'inventaires de la faune aquatique et conditions d'observation,
 - Annexe 10 : Inventaires faunistiques,
 - Annexe 11 : Voie Verte au sein des SRCE de Bourgogne-Franche-comté et de Lorraine au 1/100 000,
 - Annexe 12 : Espaces protégés dans un périmètre de 10 km autour du site et espèces associées potentiellement présentes dans un périmètre de 2 km autour de la voie,
 - Annexe 13 : Cartographie des enjeux,
 - Annexe 14 : Profil de la végétation ligneuse sur la voie,
 - Annexe 15 : Carte de localisation des aires de repos initialement envisagées et conservées.
- Pièce 6 : Rapport de recevabilité, synthèse des avis des services d'Etat,
- Pièce 7 : Note complémentaire de réponse suite à la demande du 07/10/2021,
- Pièce 8 : Avis délibéré de l'Autorité environnementale, (N°Ae 2021-88) du 06/10/2020,
- Pièce 9 : Mémoire en réponse à l'Autorité environnementale,

- Pièce 10 : CERFA daté du 29 juillet 2021

Le dossier contenait également les documents administratifs suivants :

- L'arrêté inter-préfectoral (Haute-Saône et Vosges) N°70-2023-03-07-00003 du 7 mars 2023 fixant les modalités de l'enquête publique,
- L'avis d'enquête publique du 31 mars 2023 destiné à l'affichage en mairies,
- Un registre-papier coté et paraphé destiné à recueillir les observations manuscrites ainsi que les courriers annexés.

2) ORGANISATION DE L'ENQUÊTE

2.1 Désignation de la Commission d'enquête

La Commission d'enquête a été désignée le 21 février 2023 par Monsieur Thierry Trottier Président du Tribunal Administratif de Besançon par la décision E23000009/25.

Les membres de la commission, Madame Elisabeth Bidaut, présidente, Mesdames Sylviane Fouré et Monica Wacogne, membres titulaires, toutes disponibles durant la période définie, nullement concernées ou intéressées par le projet à quelque titre que ce soit, et convaincues de leur totale indépendance, ont accepté de diligenter cette enquête.

2.2 Arrêté d'ouverture d'enquête

L'arrêté préfectoral n°70-2023-03-07-00003 du 7 mars 2023, portant ouverture de la présente enquête publique, fixe les modalités de la consultation, arrêtées conjointement le 2 mars 2023 par Madame Edith Laville adjointe au chef de du bureau des affaires juridiques et du contentieux de l'Etat de la Préfecture de Haute Saône et la présidente de la Commission d'enquête.

2.3 Mesures de publicité

2.3.1 Publicité légale

L'avis d'enquête publique a été publié à la rubrique « annonces légales » de quatre journaux à large diffusion, à savoir :

1^{ère} insertion :

- L'Est républicain Haute-Saône du 06 avril 2023,
- Les Affiches de la Haute-Saône du 07 avril 2023,
- Le Paysan Vosgien du 14 avril 2023,
- Vosges matin du 06 avril 2023,

2^{ème} insertion :

- L'Est républicain Haute-Saône du 02 mai 2023,
- Les Affiches de la Haute-Saône du 05 mai 2023,
- Le Paysan Vosgien du 05 mai 2023,
- Vosges matin du 02 mai 2023,

2.3.2 Affichage en mairies et sur site

L'avis d'enquête publique a été affiché 15 jours au moins avant la date d'ouverture de celle-ci et pendant toute sa durée dans les communes suivantes traversées par futur tracé : Favorney, Breurey -les-Favorney, Mersuay, Equevilley, Conflans- sur- Lanterne, Briaucourt, Ainvelle, Saint- Loup-sur- Semouse, Corbenay, Aillevillers-et-Lyaumont, La Vaivre, Fougerolles-Saint-Valbert, Plombières-les-Bains et le Val d'Ajol.

Lors des permanences et de visites sur le terrain et, les membres de la Commission ont constaté que l'avis d'enquête était affiché conformément aux caractéristiques et dimensions fixées par arrêté ministériel du 9 septembre 2021. Les affiches, visibles et lisibles des voies publiques, sont restées en place jusqu'à la fin de l'enquête.

2.3 3 Autres

L'avis d'enquête a également été publié sur :

- Le site internet des services de l'Etat en Haute-Saône / <https://www.haute-saone.gouv.fr> (Rubriques : Actions de l'Etat / Environnement / Information et consultation du public / Enquêtes publiques / Autres)
- Le site internet des services de l'Etat dans les Vosges / <https://www.vosges.gouv.fr> (Rubriques : Actions de l'Etat / Enquêtes publiques-et consultations du public/Enquêtes publiques diverses).
- Sur le site Web de la Communauté de Communes de Haute-Comté.

2.4 Modalités de mise à disposition du dossier

Le dossier d'enquête complet était consultable :

- En version « papier » en mairies de Saint-Loup-sur Semouse, Favorney, Conflans-sur-Lanterne, Corbenay, Plombières-les-Bains et le Val d'Ajol pendant les 35 jours de la consultation aux jours et heures habituels d'ouverture des secrétariats de mairie,
- En version « dématérialisée » sur les sites internet des services de l'Etat en Haute-Saône et dans les Vosges (adresses précitées), ainsi que sur la plateforme spécialement créée, <https://www.registre-dematerialise.fr/4548> ou encore par mail à l'adresse suivante : enquete-publique-4548@registre-dematerialise.fr

2.5 Modalités d'expression du public

Du 2 mai 2023 à partir de 9 heures au 5 juin 2023 à 17h, le public a eu l'opportunité de faire part de toute observation, remarque, commentaire :

- Par le biais des 6 registres d'enquête joints au dossier dans chacune des mairies précitées,

- Par un courrier à la Commission d'enquête à l'adresse de la mairie de Saint- Loup- sur- Semouse, 7 rue Henry Guy, afin d'être annexé au registre d'enquête,
- Sur le registre dématérialisé via le lien suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/4548>,
- Par mail à l'adresse suivante : enquete-publique-4548@registre-dematerialise.fr.

En outre, un poste informatique avait été mis à la disposition des usagers dans les locaux de la Préfecture de Haute-Saône (bureau des affaires juridiques et du contentieux de l'Etat).

3) DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE

3.1 Permanences

La consultation des usagers et du public s'est déroulée du 2 mai 2023 à 9h00 au 5 juin 2023 à 17h00, soit 35 jours consécutifs. Un ou plusieurs membres de la Commission d'enquête ont assuré des permanences de 3 heures chacune comme suit :

- Le mardi 2 mai 2023 de 9heures à 12 heures en mairie de Saint-Loup-sur-Semouse,
- Le vendredi 5 mai 2023 de 14heures à 17 heures en mairie de Faverney,
- Le mardi 9 mai 2023 de 9 heures à 12 heures en mairie de Corbenay,
- Le samedi 13 mai 2023 de 9 heures à 12 heures en mairie du Val d'Ajol,
- Le mardi 16 mai 2023 de 14 heures à 17 heures en mairie de Plombières-les-Bains,
- Le mercredi 17 mai 2023 de 14 heures à 17 heures en mairie de Saint-Loup-sur-Semouse,
- Le vendredi 19 mai 2023 de 9 heures à 12 heures en mairie de Corbenay,
- Le lundi 22 mai 2023 de 14 heures à 17 heures en mairie du Val d'Ajol,
- Le jeudi 25 mai 2023 de 9 heures à 12 heures en mairie de Conflans-sur- Lanterne,
- Le samedi 27 mai 2023 de 9 heures à 12 heures en mairie de Faverney,
- Le jeudi 1 juin 2023 de 14 heures à 17 heures en mairie de Conflans-sur- Lanterne,
- Le lundi 5 juin 2023 de 14 heures à 17 heures en mairie de Saint-Loup-sur-Semouse.

Durant cette période le dossier d'enquête a été tenu à la disposition du public aux heures habituelles d'ouverture des secrétariats des mairies précitées.

3.2 Entretiens avec le Maître d'Ouvrage coordonnateur et autres visites

- Le 25 mars 2023, deux membres de la Commission d'enquête ont coté et paraphé les 6 registres dans le bureau de Madame Edith Laville. Les dossiers d'enquête « version-papier » leur ont été remis à cette occasion.
- Le 3 avril 2023, la Commission d'enquête s'est déplacée à Corbenay, dans les locaux de la communauté de communes de Haute-Comté et a rencontré Madame Angélique Jeannin, Responsable du pôle Développement et Aménagement du Territoire, Monsieur Patrick Cannet, Directeur des services de la CCHC et Monsieur Désiré, Maire de Passavant la Rochère et 3ème Vice-président du Conseil communautaire, en charge du développement touristique. La matinée a été consacrée à une présentation

générale du projet, suivie d'un échange informel de questions-réponses. La Commission d'enquête a profité de ce déplacement pour organiser, en seconde moitié de journée, une séance de travail en commun.

- Le 25 avril 2023 deux commissaires-enquêteurs ont été reçus par Madame Emmanuelle Clerc, Responsable de la Cellule eau, Service Environnement et Risques, dans les locaux de la DDT70.
- Les commissaires-enquêteurs se sont également déplacées sur le terrain, seules ou à l'occasion de promenades pour découvrir quelques tronçons de l'ancienne ligne, notamment à Favorney, Conflans-sur-Lanterne, Saint-Loup-sur-Semouse, Corbenay, le Val d'Ajol, Fougerolles et Aillevillers.
- Le 25 mai 2023, suite à une réunion de travail, la Commission d'enquête a effectué avec Madame Jeannin, une visite sur le terrain du tronçon longeant la RD 250 à hauteur du pont de Corbenay (passant au-dessus de la RD 64), de l'intersection en forêt des 2 branches partant vers les Vosges, et d'un tronçon situé aux alentours de l'espace stade/loisirs de Corbenay.

3.3. Réunion publique

A aucun moment, la commission n'a ressenti la nécessité d'organiser une réunion publique.

3.4 Formalités de clôture

Le lundi 5 juin 2023 à 17 heures, au terme de la dernière permanence, la plateforme dématérialisée a été verrouillée automatiquement et la commission a procédé aux opérations de clôture du registre de Saint-Loup-sur-Semouse.

Les registres -papier déposés en mairies de Favorney, Conflans-sur-Lanterne, Corbenay, Le Val d'Ajol et Plombières-les-Bains ont été clos le même jour à la même heure et ont été collectés par Madame Jeannin, le mardi 6 juin 2023.

3.5 Comptabilisation des observations

Au terme des 35 jours de consultation du public le bilan des observations se monte à 133 observations ainsi ventilées.

Registres papiers et courriers : 65 +10

- Registre de Saint-Loup : 12 observations manuscrites et 1 courrier annexé
- Registre de Favorney : 18 observations manuscrites et 4 courriers annexés
- Registre de Corbenay : 7 observations manuscrites et 1 courrier annexé
- Registre du Val d'Ajol : 18 observations manuscrites et 1 courrier annexé
- Registre de Plombières-les-Bains : 3 observations manuscrites et 0 courrier annexé
- Registre de Conflans-Sur-Lanterne : 7 observations manuscrites et 3 courriers annexés

Registre dématérialisé via la plate-forme « Préambules » : 58 observations exploitables

L'essai du commissaire-enquêteur du 2 mai 2023 n'est pas pris en compte. D'autre part la contribution OD55 a été modérée à la demande du signataire.

3.6 Remise du Procès-verbal de synthèse des observations

Le mercredi 7 juin 2023, la Commission d'enquête a remis le Procès verbal de synthèse des observations à Madame Jeannin dans les locaux de la CCHC après une journée de travail en commission. Ce document de 119

pages contenait l'ensemble des 133 observations accompagné de leurs pièces jointes (le cas échéant), ainsi qu'un questionnaire en 4 points.

3.7 Mémoire en réponse du Maître d'Ouvrage

Le mémoire en réponse du Maître d'Ouvrage nous est parvenu le 23 juin 2023.

4) SYNTHESE DES AVIS DES SERVICES D'ETAT ET DE L'AUTORIT ENVIRONNEMENTALE

Le projet de Voie Verte « est soumis à une procédure d'autorisation environnementale unique au titre de la Loi sur l'eau pour la gestion des eaux pluviales, ainsi qu'à une évaluation environnementale ».

Le dossier enregistré sous le numéro 770-2021-010000635, a été instruit par les services de Madame Emmanuelle CLERC, « Service Environnement et Risques », « Cellule Eau ». Le dossier « a été jugé complet et régulier » le 26 janvier 2023. Après une première consultation de services en août 2021, une demande de compléments a été faite en octobre 2021. Les services ont de nouveau été sollicités en juillet 2022 après réception des compléments demandés.

Ne disposant pas du « porter à connaissance », la Commission d'enquête a construit le paragraphe qui suit sur un document intitulé « synthèse des avis de l'Etat », fascicule qui constitue par ailleurs la Pièce N°6 du dossier d'enquête.

4.1 Avis de la DREAL Bourgogne-Franche-Comté, Service Biodiversité, Eau, Patrimoine

A l'issue d'un premier avis émis en septembre 2021 sollicitant l'apport de précisions sur les impacts du projet sur la faune et la flore, ainsi que sur la séquence « Eviter-Réduire-Compenser », la DREAL a procédé à un nouvel examen du dossier après réception des compléments. Elle mentionne dans un avis du 28 septembre 2022 que « la demande de dérogation au titre des espèces protégées n'est pas nécessaire » à condition que les mesures ERC proposées, et renforcées par la DREAL soient appliquées et que l'infrastructure fasse l'objet d'un suivi à long terme.

- L'avis de la DREAL est réputé favorable.

4.2 Avis de l'ARS Bourgogne-Franche-Comté

Saisie pour avis sur une version antérieure du projet, l'ARS n'a pas émis d'avis sur le dossier déposé le 3 août 2021. La Voie Verte traversant les périmètres de protection éloigné de 2 captages, l'hydrogéologue agréé mandaté a rendu un avis favorable à condition que « les prescriptions soient respectées en phase « chantier » et lors de l'entretien du tracé ».

- L'avis de l'ARS est réputé favorable.

4.3 Avis de l'Office Français de la Biodiversité

Suite à un premier avis en septembre 2021, demandant des compléments d'information sur les sujets « loi sur l'eau » et « espèces protégées », et, après avoir réexaminé le dossier complété, l'OFB fait part de son regret, indiquant que l'enjeu « haies » n'est pas assez considéré et propose une série de prescriptions.

- L'OFB fait part d'un avis réservé.

4.4 Avis de l'EPTB Saône-Doubs

En septembre 2021, l'EPTB s'était interrogé sur les inventaires effectués. Son avis est bien pris en compte dans la demande de compléments du 7 octobre 2021.

- Sollicité pour avis sur les compléments, l'EPTB n'a pas émis d'avis.

4.5 Avis de la DRAC

En septembre 2021, la DRAC a mentionné que le projet ne ferait pas l'objet d'une prescription d'archéologie préventive. Toutefois, les monuments historiques et le site patrimonial remarquable situés aux abords du tracé impliquent le respect du bâti en cas de rénovation des ouvrages d'art. En cas de travaux plus conséquents, il conviendra de consulter l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de Haute-Saône.

- La DRAC émet un avis favorable.

4.6 Avis de la DDT de Haute-Saône

- Cellule Biodiversité, Forêts, Chasse

Suite à un premier avis du 15 septembre 2021 et une demande de compléments sur le volet « NATURA 2000 », un second avis a été émis le 21 septembre 2022 après réception des compléments sollicités. Il indique que le projet n'a pas d'incidences sur les sites NATURA 2000 et fait part de ses préconisations.

4.7 Avis de l'Autorité environnementale

Saisi une première fois le 11 août 2021, puis le 8 juillet 2022 après réceptions des compléments sollicités, le CGEDD, (Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable) a jugé que « l'étude d'impact a été réalisée avec soin, qu'elle analyse finement l'état initial et les impacts potentiels en proposant des mesures adaptées de préventions de ces impacts ». Le caractère inachevé de la définition du projet est toutefois souligné (raccordements de Port d'Atelier, du Val d'Ajol et de Plombières, le choix du revêtement de la voie, démarches auprès des entreprises pour favoriser les déplacements domicile/travail). L'avis délibéré de l'Autorité environnementale N°2021-88 du 6 octobre 2022 constitue la pièce n°8 du dossier d'enquête.

Nous avons lu avec une grande attention l'avis détaillé de l'Autorité Environnementale de même que les recommandations formulées. Nous estimons que dans son Mémoire en réponse, le porteur de projet s'est soucié de proposer des réponses claires et pertinentes.

4.8 Avis des services instructeurs

La DDT des Vosges a sollicité des compléments d'informations sur le dossier initial le 8 octobre 2021. Après examen des documents sollicités, elle a émis un avis favorable le 6 juillet 2022.

La cellule eau a émis un avis final en décembre 2022 sur le volet « Loi sur l'eau » du dossier initial et sur le complément apporté le 3 juin 2022. Elle estime « acceptable » le mode de gestion des eaux pluviales pour l'ensemble du projet. Elle souligne cependant « *l'imprécision de la gestion des eaux pluviales au droit des cours et des fossés* » et détaille les mesures à mettre en place à ces niveaux « *afin d'éviter tout transfert de pollution vers les milieux aquatiques* ». Une de ces mesures consiste à utiliser un revêtement perméable. Les aménagements seront à préciser dans le dossier d'exécution et validés par la police de l'eau avant le début des travaux. La CCHC, détentrice de la compétence GEMAPI gèrera le passage des ponts susceptibles de constituer des obstacles à la continuité.

4.9 Avis des communes et autres collectivités territoriales

Nous avons reçu la délibération du conseil municipal du Val d'Ajol qui s'est réuni le 8 juin 2023 et a exprimé à l'unanimité un avis favorable au projet.

Il convient de noter que les préconisations, prescriptions, recommandations émises par les instances citées supra seront annexées dans l'arrêté d'autorisation.

5) ANALYSE DES OBSERVATIONS, REPONSE DU MAÎTRE D'OUVRAGE ET AVIS DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE

Les 133 observations recueillies sont listées ci-dessous. Elles reprennent le même ordre que le tableau synthétique figurant dans le PV de synthèse. Le Maître d'Ouvrage s'est positionné sous chacune d'entre elles et son commentaire est immédiatement suivi de l'avis de la Commission d'enquête.

LISTE DES OBSERVATIONS RECUEILLIES

Chaque commune est indexée par ses 3 premières lettres

5.1) Observations manuscrites versées aux registres-papier (OR)

5.1.1 Registre de Saint-Loup-sur-Semouse (SLO)

OR1SLO : Madame Carole HUEL, 130 avenue Albert Thomas, 70130 Corbenay.

- problème sortie Voie Verte (schéma, bien faire balisages, entrées sorties, interdictions)
- routes coupées par la Voie Verte, -voisinage (nuisances)
- proposition : obstacles en limites de propriétés privées

Réponse des porteurs de projet

La réalisation d'une Voie Verte répond à des exigences précises :

- *Indépendance et autonomie par rapport au réseau routier,*
- *Nombre réduit de croisements avec le réseau routier ; chaque intersection aura un traitement sécuritaire proportionné à la densité de circulation automobile,*
- *Faible nombre d'accès riverains ; les entrées / sorties sur cette voie sont d'ores et déjà localisées soit par des aires d'arrêts ou sur un croisement avec une voie publique. Aucun accès riverain direct ne sera autorisé (type portillon).*
- *Continuité des itinéraires avec une signalétique dédiée*

- Absence d'usage automobile.

Concernant les nuisances pour les propriétés riveraines et les interdictions : Une charte des bonnes pratiques sera réalisée et affichée aux aires d'arrêt de niveau 1 précisant les modes autorisés, le comportement à adopter et le respect des riverains et de l'environnement (bruit, déchets, ...).

Une surveillance policière sera négociée pour intégrer cette nouvelle infrastructure au programme de contrôle routier. Une présence répétée permettra d'assurer le respect des règles, et rassurera les usagers et les riverains. Des interventions régulières seront à envisager les premiers mois de mise en service : une surveillance accrue et la verbalisation systématique des contrevenants permettront d'ancrer les bonnes pratiques dans l'esprit de la population locale. Ces interventions devront être répétées en cas de problèmes identifiés

Avis de la Commission d'enquête

Nous estimons que la réponse du Maître d'Ouvrage, basée sur les réglementations s'appliquant à ce type de voie est de nature à faire disparaître les craintes exprimées par les riverains du futur itinéraire. Elles nous semblent également empreintes de bon sens, même si nous ne n'ignorons pas l'existence ponctuelle de certains comportements dénués de toute civilité. Nous pensons qu'effectivement une présence policière, du moins dans les premiers temps de la phase de fonctionnement, constituera un signal fort à l'égard des utilisateurs peu scrupuleux. Pour ce qui est des « obstacles » en limite de propriété, nous pensons que cette mesure n'est pas du ressort des porteurs de projet mais qu'elle incombe plutôt aux riverains. Nous fréquentons des pistes cyclables et des voies vertes et n'avons jamais constaté que les utilisateurs confondaient les tracés et les propriétés privées, les amateurs de randonnées et autres « amoureux » de la nature, étant par essence des citoyens responsables et respectueux.

OR2SLO : Madame Marguerite TRENTI, 209 Le Lyaumont, 70230 Aillevillers et Lyaumont

« Hâte de voir ce projet de Voie Verte se concrétiser (il me semble que l'on en parle depuis 2014)). Une opportunité pour faire découvrir le patrimoine de nos communes, leur donner la visibilité. Prévoir des indications pour signaler ce qui est à visiter dans les communes traversées ».

Réponse des porteurs de projet

Les collectivités porteuses du projet s'engagent dans la promotion et le développement de la pratique du vélo, qu'elle soit touristique ou de loisirs. Cet aménagement procure de nombreux intérêt pour nos territoires traversés :

- Le touriste à vélo peut profiter d'un patrimoine commun parfois sous-utilisé ou même en friche : anciennes voies ferrées, patrimoine vernaculaire, bâtiments désaffectés, berges de rivières ou de canaux. A ce titre, une mise en tourisme de la voie sera réalisée afin de guider ses utilisateurs vers des sites à visiter et à découvrir à proximité. Une signalétique commune sera mise en place.

- Cette coopération interrégionale et interdépartementale s'inscrit d'autant plus dans un objectif de valorisation à plus grande échelle d'un patrimoine commun à la destination Vosges du Sud.

- Le vélo peut être l'occasion de développer un tourisme plus durable dans des sites très fréquentés, mieux ancré dans nos territoires et leur dynamique en développant des approches thématiques susceptibles de sensibiliser les usagers à la qualité des écosystèmes situés à proximité. C'est également un vecteur de promotion d'un tourisme inscrit dans le cadre d'un développement durable des territoires : respect et préservation de l'environnement, mode de déplacement non polluant, favorisant le lien social, la rencontre, l'échange avec les habitants, source de revenus et d'emplois pour les acteurs économiques locaux.

- Les aménagements cyclables peuvent devenir le support d'activités éducatives, d'actions de découverte du milieu. La sensibilisation sur le terrain peut se faire au travers d'outils et de moyens spécifiques. Une sensibilisation dite « passive » peut se caractériser par des panneaux d'interprétation du milieu, des observatoires du milieu naturel (faune ,flore) en accès libre.

- L'essor de ce potentiel « tourisme vert » contribuera à la revitalisation de nos zones rurales en favorisant une nouvelle dynamique économique.
- A proximité des zones urbaines, ces aménagements peuvent également être un très bon support de pratique de loisirs mais aussi de déplacements utilitaires (travail / école / commerce) avec un impact positif sur l'environnement au quotidien.

Avis de la Commission d'enquête

Nous nous associons pleinement à la réponse du porteur de projet. Les territoires concernés sont effectivement des écrans de verdure qui renferment de nombreuses possibilités de découvertes, en termes d'architecture, d'histoire, d'artisanat local et même de gastronomie...susceptibles d'intéresser un très large public de randonneurs ou de promeneurs du dimanche.

Pour ce qui est des déplacements pendulaires, nous avons le sentiment qu'ils pourront se concrétiser, notamment dans les communes qui accueillent de grosses entreprises. Celles-ci pourraient par exemple envisager l'aménagement d'un local dans lequel les cyclistes se changeraient avant le travail. Ces réflexions sont applicables aux établissements scolaires.

OR3SLO : Monsieur CANNET Patrick, 16 allée des Roches Mauban, 70 000 Echenoz la Méline

« Je suis favorable. C'est un excellent projet !! Pour la santé, pour l'écologie, pour le vivre ensemble. Vivement cette belle réalisation. »

Réponse des porteurs de projet

Voir réponse OR2SLO

Avis de la Commission d'enquête

Idem

OR4SLO : Monsieur Patrick GENTILHOMME, Melincourt

« Enfin un projet dont on parle depuis pas mal de temps qui va voir le jour. Il va permettre aux usagers locaux de bénéficier des itinéraires permettant un déplacement en mode doux dans le cadre des loisirs et même du travail. Nous serons prêts à faire part de notre expérience pour faire avancer ce projet. »

Réponse des porteurs de projet

Voir réponse OR2SLO

Avis de la Commission d'enquête

Nous avons rencontré Monsieur Gentilhomme lors de notre première permanence et nous sommes persuadées que ce grand sportif qui a parcouru des dizaines de milliers de kilomètres avec son véhicule adapté, sera en mesure d'apporter son concours, notamment pour ce qui est de l'installation des chicanes sur la Voie Verte.

OR5SLO : Association de Pêche des Etangs des Gabion

Monsieur Roland GARNIAUX Président de l'association dépose un courrier de 2 pages daté du 22 mai 2023, concernant la réflexion de l'association quant au franchissement de la Voie Verte par les pêcheurs.

Réponse des porteurs de projet

L'association de pêche qui a un rôle fédérateur et structurant dans ce projet continuera à être associée à la phase opérationnelle pour ajuster au mieux les intérêts et contraintes de chacune des parties.

Dans le secteur des étangs de Mersuay, seules des traversées de la voie seront autorisées exclusivement pour les pêcheurs adhérents à l'association (moins de 100 adhérents à l'année). Ce schéma (ci-dessous) avait été concerté et réalisé avec le maire de la commune de Breurey les Faverney, un élu de la CC de Terres de Saône et des membres de la société de pêche. Cette réponse est identique à celle transmise à la pièce CO2p4 qui était le

mémoire en réponse aux demandes de compléments de l'Etat à la phase instruction du dossier de d'évaluation environnementale.

Si toutefois, sur une surlargeur, la commune souhaite aménager une voie spécifique pour les véhicules, elle se rapprochera des services de l'Etat et de NATURA 2000 pour obtenir une autorisation. Elle serait alors totalement séparée de la Voie Verte.

Voir également le schéma de circulation à proximité des étangs en réponse au courrier de Monsieur MARCHAL

Avis de la Commission d'enquête

Nous ne sommes pas sans ignorer que ce secteur est actuellement très fréquenté par les pêcheurs et les promeneurs. Notre mission ne consiste pas à « permettre ou interdire », mais à réfléchir au sujet d'une cohabitation future des usagers de la Voie Verte, quel que soit leur centre d'intérêt. Nous rejoignons le commentaire des porteurs de projet et sommes certaines qu'une solution satisfaisante sera mise en place.

OR6SLO : Madame Annick GUENON, saint-Loup-sur Semouse

« Quel beau projet ! Enfin la possibilité de faire du vélo en toute sécurité »

Réponse des porteurs de projet

L'aménagement de cette infrastructure cyclable permettra aux usagers d'effectuer leurs déplacements avec un haut niveau de confort et de sécurité grâce à une voie dédiée et un traitement des intersections et des voies partagées avec une signalisation spécifique tant horizontale que verticale.

Elle constituera un espace de convivialité et de sécurité pour les personnes à mobilité réduite, les piétons, les cyclistes, les rollers, etc... La cohabitation avec des véhicules motorisés sera très occasionnelle et réservée au strict besoin des services de secours, de police et d'entretien.

Avis de la Commission d'enquête

Nous partageons la réponse faite à Madame Guenon, nous avons par ailleurs rencontré ses parents qui résident à Favorney. Ces derniers se réjouissaient de savoir que leur fille pourrait venir les voir à vélo et toute sécurité.

OR7SLO : Monsieur Jean-Marie FRANCOIS, Fougerolles Saint-Valbert

Le signataire signale la présence d'écrevisses californiennes dans la Combeauté et d'écrevisse pied blanc dans un bras du même cours d'eau entre Fougerolles et Corbenay.

Il interroge sur « qui sera autorisé à circuler sur la Voie Verte » dont trottinettes électriques et chevaux ?

Il souligne que le dossier (étude d'impact) ne parle pas de l'impact sur les humains riverains. Est-ce le résultat de la « culture universitaire « écologique » ?

Il demande également quel sera la protection des propriétés limitrophes, quel dispositif pour éviter les éventuelles entrées sur les terrains attenants ».

Réponse des porteurs de projet

1. *La présence d'écrevisses a été relevée et consignée dans le Tome 1 / Diagnostic du dossier d'évaluation environnementale à la page 31.*

2. *Cette infrastructure de type Voie Verte est réglementée par le code de la route et constitue à ce titre une voie publique. La déclaration de Lille du 12 septembre 2000 définit notamment les voies vertes comme étant des "voies de communication autonomes réservées aux déplacements non motorisés, développées dans un souci d'aménagement intégré valorisant l'environnement et la qualité de vie [...] pour garantir une utilisation conviviale et sécurisée à tous les usagers de toute capacité".*

La notion de « route » énoncée par le Code de la Route permet de considérer la Voie Verte comme un espace indépendant, en site propre et non comme la dépendance d'une voie existante. Outre ce critère, un tel aménagement peut répondre aux exigences suivantes :

- Indépendance et autonomie par rapport au réseau routier,*
- Nombre réduit de croisements avec le réseau routier,*

- Faible nombre d'accès riverains,
- Continuité des itinéraires,
- Absence d'usage automobile outre véhicules de secours, de sécurité et d'entretien.

3. Les « voies vertes » sont des aménagements en site propre réservés aux déplacements non motorisés. Elles sont destinées aux piétons, aux cyclistes, aux rollers, aux personnes à mobilité réduite et, dans certains cas, aux cavaliers

3.1. Concernant l'utilisation des trottinettes électriques, depuis le 25 Octobre 2019, le gouvernement a modifié le code de la route en y intégrant les trottinettes électriques, monoroues, skates électriques en ajoutant une nouvelle catégorie à côté des Deux roues motorisés, des voitures, et des cycles. Il s'agit des Engins de Déplacement Personnel Motorisés - EDPM. L'article R412-43-1 du code la route précise « Hors agglomération, leur circulation n'est autorisée que sur les voies vertes et les pistes cyclables ».

(https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000039276189). De fait, le code de la route les autorise sur cette Voie Verte.

3.2. Au questionnement de l'usage par des cavaliers, la cohabitation entre les chevaux et les autres modes est délicate car les chevaux peuvent s'effrayer brusquement et avoir un comportement difficilement contrôlable. Sur des revêtements stabilisés, les sabots des chevaux dégradent très rapidement le revêtement en outre. D'une manière générale, si une cohabitation était envisagée, elle pourrait l'être que sur des sections limitées, sous réserve d'une emprise suffisante pour aménager un cheminement séparé pour les chevaux d'une largeur d'1 m minimum en sablé à 1,5 m au moins de la piste de préférence avec un séparatif végétal.

4. Sur la protection des propriétés riveraines : Au même titre que toute autre voie de circulation, ce n'est pas à la puissance publique d'assurer la sécurisation des propriétés privées riveraines mais au propriétaire lui-même de choisir ou non de clôturer son emprise foncière.

Toutefois, la sécurité de cette voie sera couverte par le pouvoir de police du maire de la commune. Une surveillance policière sera négociée pour intégrer cette nouvelle infrastructure au programme de contrôle routier. Une présence répétée permettra d'assurer le respect des règles, et rassurera les usagers et les riverains. Des interventions régulières seront à envisager les premiers mois de mise en service : une surveillance accrue et la verbalisation systématique des contrevenants permettront d'ancrer les bonnes pratiques dans l'esprit de la population locale. Ces interventions devront être répétées en cas de problèmes identifiés

Avis de la Commission d'enquête

Nous prenons acte de la réponse du Maître d'Ouvrage que nous jugeons pertinente. Nous tenons à souligner que nous n'étions pas au courant de la modification récente du code de la route permettant l'utilisation des EDPM sur les voies vertes et les pistes cyclables. Nous ne pouvons aller contre les mesures réglementaires mais nous craignons que ces types de machines, si elles sont « mal » utilisées, soient à l'origine d'accidents, avec les piétons et les enfants particulièrement.

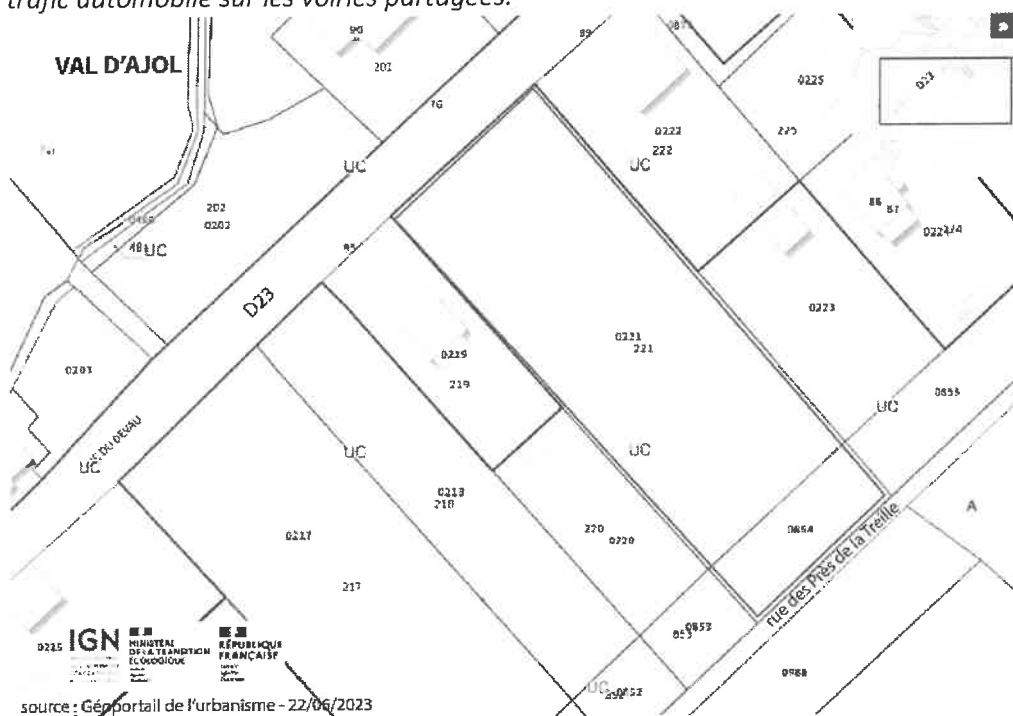
OR8SLO : Madame COUVAL Maryline, Fougerolles

Le fils de la signataire a acheté les parcelles 221 et 854 au Val d'Ajol rue de la Treille, envisageant d'y construire 2 habitations, (1 sur l'avant et 1 sur l'arrière avec possibilité de sortir rue de la Treille). Aura-t-il le droit d'avoir cette sortie ?

Réponse des porteurs de projet

Les parcelles 221 et 854 constituent une seule unité foncière desservie par une voirie publique, rue du Devau (D23), à plus forte fréquentation que la rue des près de la Treille concernée par le projet de voie partagée avec les modes doux. Ces parcelles ne sont pas donc enclavées. Un découpage parcellaire pourrait prévoir les sorties des deux habitations sur la rue de Devau. Le concessionnaire de la D23 sera consulté quant aux possibilités de sortie sur cette voirie départementale.

D'une manière générale et pour sécuriser la pratique des mobilités douces, il faut veiller à ne pas développer le trafic automobile sur les voiries partagées.



Avis de la Commission d'enquête

Nous avons rencontré la signataire en mairie de Saint-Loup-sur-Semouse et lui avons suggéré de créer une voie de desserte commune aux deux futures constructions sur la longueur de la parcelle avec une sortie unique sur la D23. Nous cautionnons donc la réponse du Maître d'Ouvrage au sujet de la rue des prés de la Treille. Puisqu' une solution alternative est possible nous insistons sur le fait qu'elle est à privilégier.

OR9SLO : Madame GROSJEAN Claude, La Vaire

La propriété du signataire se situe au niveau du pont détruit n°42 et de l'implantation d'une aire de repos section A, parcelle 181. Il demande à quelle hauteur il doit couper sa haie de lauriers. Il signale la présence d'acacias et s'interroge sur des restrictions. Il signale également la présence de chauve-souris et de hérissons. Il espère que les quads et moto-cross seront interdits. Il dit approuver l'implantation de l'aire de repos, mais demande si les 2 buttes seront rasées afin que la Voie Verte conserve son tracé rectiligne ou si elle se fera en descente pour accéder à l'aire de repos.

Réponse des porteurs de projet

1. La taille d'une haie mitoyenne est régie par le code civil qui doit s'appliquer. (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F614>)

2. Communément nommé acacia, le robinier faux acacia, présent à côté de cette parcelle, est une espèce envahissante qui sera régulée sur l'emprise du futur aménagement en conservant toutefois le caractère « verdoyant » du site.

3. Les chiroptères signalées dans le bâtiment ne seront pas impactés par le projet puisqu'éloignés de la voie et sans possibilité de pénétrer dans cette propriété privée. Quant à la présence de hérissons, la voie n'étant pas clôturée, il n'y aura pas d'entrave à leurs libres circulations. De plus, cette espèce de nature craintive est un animal semi-nocturne qui chasse la nuit. Il passe la journée à dormir (environ 18 heures par jour) dans un gîte qu'il aménage avec des feuilles, ou sous un buisson, et ne sort pas en plein jour (excepté en de rares occasions, après une chute de pluie par exemple, ou parce qu'il a été dérangé).

4. Usages autorisés : voir OR7SLO alinéa 3a == quad+ moto-cross prohibés

5. Le pont étant détruit, la topographie de la voie sera progressivement abaissée (ou remontée) jusqu'aux culés existantes afin de modeler un accès progressif et en « zig-zag » à la rue de Plombières. Cet aménagement permettra d'atténuer la pente afin de restreindre non seulement la difficulté mais aussi la vitesse pour sécuriser la traversée de la voirie.

Avis de la Commission d'enquête

Nous nous rangeons à la réponse du Maître d'Ouvrage. Nous soulignons par ailleurs que les végétaux invasifs répertoriés lors de la visite sur le terrain devront faire l'objet d'une grande vigilance de la part des services d'entretien afin d'éviter au maximum leur propagation.

OR10SLO : Monsieur TROMSON Christian, Faverney

« Projet parfait pour le secteur qui ne dispose d'aucun équipement de loisir. Par contre il faudra réglementer l'accès à cette voie et l'interdire aux véhicules à moteur, trottinettes électriques et motocyclettes. Bien sûr, il y aura toujours des râleurs contre ce beau projet qui trouveraient toujours des problèmes à soulever pour s'y opposer !!

Réponse des porteurs de projet

Accès et usages autorisés : voir OR7SLO alinéa 1 et 3a

Avis de la Commission d'enquête

Idem

OR11SLO : Monsieur Denis LEMERCIER, Fougerolles

« Sur le secteur Aillevillers/Plombières, des parcelles de bois sont entre la voie ferrée et la rivière. Des chemins ruraux de défrètement figurant au cadastre sont aujourd'hui bouchés par la végétation. Il faudra donc les remettre en état et prévoir des passages pour croiser cette voie avec des enjeux forestiers. De l'autre côté des chemins existent mais avec des passages d'eau (ruisseau, zone humide) et lorsqu'on les empruntera, l'OFB nous pénalisera. »

Réponse des porteurs de projet

Les chemins ruraux sont les chemins appartenant aux communes, affectés à l'usage du public, qui n'ont pas été classés comme voies communales. Ils font partie du domaine privé de la commune.

Le chemin rural est entretenu par la commune, mais il ne s'agit pas d'une obligation légale (article L.141-8 du Code de la Voirie Routière " Les dépenses d'entretien des voies communales font partie des dépenses obligatoires mises à la charge des communes par l'article L. 221-2 du code des communes" : or les chemins ruraux ne sont pas des voies communales.

Néanmoins, compte tenu du besoin de défrètement de certaines parcelles, un accord local avec les communes, les collectivités maitres d'ouvrage de la voie et les utilisateurs pourra être mis en place pour réouvrir et entretenir les chemins ruraux.

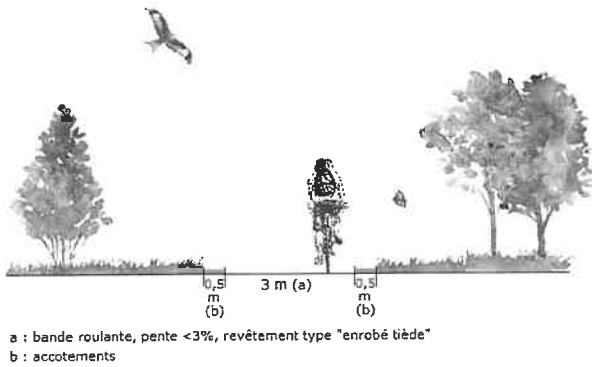
Avis de la Commission d'enquête

Nous prenons bonne note de la réponse du Maître d'Ouvrage et sommes certaines qu'à terme les propriétaires des parcelles pourront entretenir leurs parcelles au moyen de chemins ruraux dûment entretenus.

OR12SLO : Madame SIMONIN Anne, Aillevillers et Lyaumont

« Il serait utile de bien prévoir des bandes vertes pour les randonneurs, assez larges dès qu'il y a l'emplacement »

Réponse des porteurs de projet



Avis de la Commission d'enquête

Nous nous sommes entretenues avec Madame Simonin et lui avons présenté ce schéma. Si la largeur de l'ancienne voie ferrée permet à certains endroits de créer des accotements plus larges, nous sommes certaines que cela sera réalisé.

5.1.2 Registre de Faverney (FAV)

OR1FAV : Monsieur Max THOMAS, Echenoz la Méline

« Je suis très favorable à cette réalisation. Je n'ai aucune remarque négative à formuler ».

Réponse des porteurs de projet

Voir réponse OR2SLO

Avis de la Commission d'enquête

Idem

OR2FAV : Monsieur René DOILLON, Mersuay

Association Fêtes et Loisirs Mersuay

« Avis globalement favorable. En page 135 (des annexes), je suggérerais une voie dédiée aux véhicules lents (engins agricoles de petits gabarits) entre les anciens passages à niveaux de Mersuay de la rue du Pont et de la rue de la Croix de l'Eauvotte ».

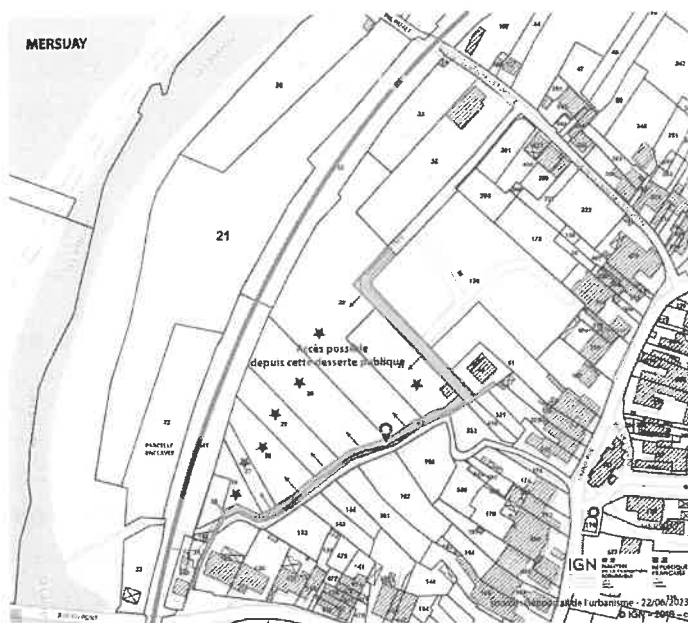
Nota : Notre association dispose d'un local (ancienne halte de Mersuay) et son seul accès avec véhicule ne peut se faire que par la voie.

Réponse des porteurs de projet

1. Le caractère public de la voie ne permet pas d'interdire son accès aux exploitants riverains n'ayant pas d'autres possibilités d'accès à leurs parcelles. Certains champs ou forêts n'ont, en effet, qu'un accès par la voie.

1.1. A l'analyse de la configuration du parcellaire et des autres accès existants (carte 1 ci-dessous), seule une parcelle pourrait être enclavée (parcelle 22). Cependant, le registre parcellaire agricole de 2021 indique que cet ensemble foncier est enregistré sur un seul tenant (carte 2 ci-dessous). L'exploitant peut donc se déplacer au travers de son parcellaire d'activité.

1.2. Si l'usage actuel est facilité par l'ancienne voie ferrée, il sera opportun d'envisager l'accès aux parcelles par le chemin du stade et dans ce cas, prévoir de le rendre à nouveau praticable et utilisable par les engins agricoles. Pour rappel, lorsque la voie ferrée était en activité, ces parcelles étaient déjà desservies par ce chemin.



Carte 2 : parcelles agricoles en activité enregistrées au RGP 2021(source : geoportail.fr)

2. Finalement l'accès au bâtiment communal qui se fait actuellement par l'ancienne voie ferrée ne pourra être maintenu en l'état. Compte tenu de la topographie du lieu (bâtiment sur une butte), le déchargement ne peut être réalisé que par la façade côté Voie Verte. Aussi, l'emprise foncière de l'ancienne voie ferrée est d'une largeur suffisante pour y implanter la Voie Verte destinée aux piétons, cyclistes et un chemin d'accès au bâtiment communal isolé de la voie.

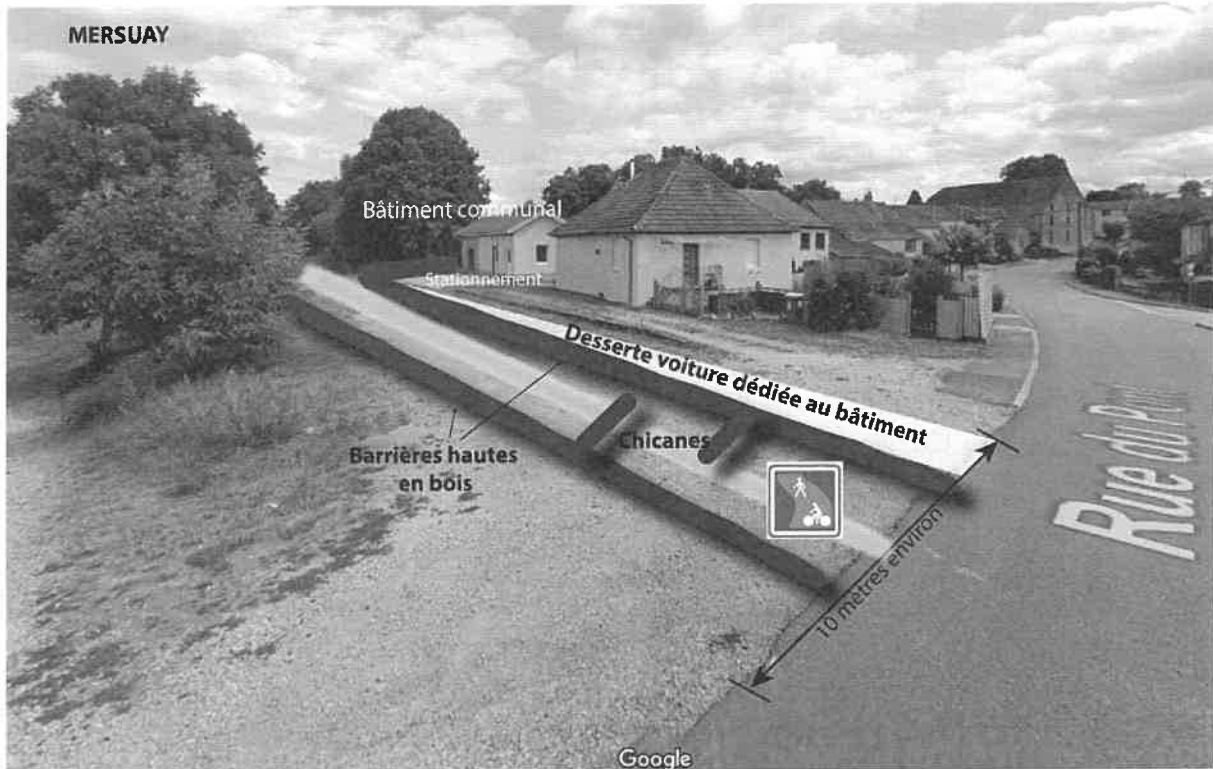


Schéma de principe d'un aménagement permettant l'accès au bâtiment communal sans utiliser la Voie Verte

Avis de la Commission d'enquête

Lors d'une visite de terrain à Mersuay, nous avons constaté que ce linéaire était emprunté par des véhicules motorisés qui n'étaient pas des « engins agricoles de petit gabarit », ni des « véhicules lents ». Nous n'en connaissons pas les raisons spécifiques (accès aux parcelles enclavées, pratique de la pêche ou autre...), mais nous estimons au vu des documents graphiques contenus dans la réponse du Maître d'Ouvrage que des alternatives sont possibles, et qu'il convient d'éviter toute circulation motorisée sur ce segment. Nous avons également observé que la sur largeur de la Voie Verte à proximité immédiate du bâtiment communal offrait une réelle possibilité d'aménagement. Nous souhaitons que cet aménagement se concrétise rapidement.

OR3FAV : Monsieur Jean MARCHAL, maire de Breurey-les-Faverney

« Avis très favorable. Projet en adéquation avec l'aménagement des anciennes sablières en zone naturelle protégée »

Réponse des porteurs de projet

Voir observation OR2SLO

Avis de la Commission d'enquête

Idem

OR4FAV : Monsieur Franck TISSERAND, Fleurey-les-Faverney

« Cette Voie Verte est notre avenir. Colonne vertébrale de notre (nos) territoires, elle va contribuer au rayonnement et proposer des solutions utilitaires aux habitants pour de nombreux déplacements quotidiens vers les écoles, les entreprises. Elle relie (ou presque) une Euro Véloroute et un cheminement vers les Vosges qui ne va pas manquer de se développer. Un véritable outil d'attractivité.

Située sur un ancien ballast, cette voie a fait l'objet d'un respect très prononcé de l'environnement, parce que la biodiversité constitue un autre atout de nos terres. Elle a aussi favorisé des liens et une très bonne entente entre les communautés de communes concernées. Il reste à envisager une jonction, sur deux kilomètres, entre la stèle de port d'Atelier et Conflandey, au plus court vers Port-sur-Saône (par la D20 et la D152) ».

Réponse des porteurs de projet

Voir réponse OR2SLO

La jonction entre ce futur aménagement cyclable et la Voie Bleue (V50) sera réalisé dans un premier temps sur de la voirie partagée, sécurisée par de la signalétique adaptée et un marquage au sol.

Avis de la Commission d'enquête

Cette question a été soulevée par quelques contributeurs et fait partie des quelques « inconnues » du dossier. Cependant nous ne doutons pas qu'un point de raccordement avec la V50 sera trouvé et que cette jonction sera rapidement réalisée.

OR5FAV : Madame Christine PERRIN-FRANCOIS, Faverney

« Ce projet de Voie Verte va rendre notre territoire attractif. Une plus-value pour le collège qui va pouvoir développer des activités autour de la nature, créer un partenariat avec le collège de Plombières. Les collégiens de Mersuay et des villages alentours pourront venir au collège à vélo. Dans le cadre du contrat local de santé avec l'ARS, nous allons pouvoir développer des activités pour le bien-être de la population toutes générations confondues. De nombreuses structures d'accueil se trouvent le long de cette voie verte (collèges, écoles primaires, crèches et résidences pour personnes âgées) ».

Réponse des porteurs de projet

Voir réponse OR2SLO

Avis de la Commission d'enquête

Ce projet peut être en effet le point de départ de nombreuses activités scolaires en partenariat ou pour de simples journées nature. Il nous semble essentiel que les jeunes générations soient sensibilisés le plus tôt possible au respect de la nature et de l'environnement. Bien évidemment, nous estimons que les personnes âgées résidant dans les structures d'accueil auront le loisir d'apprécier cette Voie Verte.

OR6FAV : Dominique SCEUR, Faverney

« Très beau projet. La jonction avec la V50 est importante pour la valorisation de ce gros investissement. Je note que le loriot d'Europe, oiseau présent d'avril à juillet sur la zone Faverney/Mersuay Breurey n'est pas noté. Par ailleurs est-il prévu la restauration du garde corps du pont de chemin de fer à Faverney ? »

Réponse des porteurs de projet

1. Mention du loriot d'Europe a été faite dans le dans le Tome 1 / Diagnostic du dossier d'évaluation environnementale :

- page 65 : avec 1 individu recensé à la station 6 le 18/06/21 à 11h05,
- .page 84 : 2 individus, Etangs de Mersuay et de Breurey les Faverney, station 3 le 2 juillet 2021,
- page 86 : mention sur sa potentielle présence au passage d'un cours d'eau,
- page 88, observation au passage de cours d'eau, 2 individus,
- page 137 : partie oiseaux à enjeux : Loriot – enjeu fort

2. Garde-corps : Il n'existe pas actuellement de norme pour les garde-corps destinés aux cyclistes, que ce soit du point de vue géométrique ou de la résistance.

A l'étranger, la hauteur préconisée est de 1m40, compte tenu du centre de gravité plus élevé des cyclistes.

Pour les ouvrages neufs, on disposera donc des garde-corps de 1m40, qui devront également répondre aux normes pour les piétons dans le cas d'une Voie Verte, et pour les ouvrages existants (type le pont de Faverney), on essaiera, dans la mesure du possible, d'adapter les garde-corps à cette hauteur en respectant la typicité et l'architecture générale de l'ouvrage (mise en place de treillage discret, façonnage des barreaux, peinture, etc.)
Retrait par rapport à la piste : comme indiqué plus haut, le garde au corps devra être implanté de façon préférentielle à 30cm minimum de la chaussée.

Avis de la Commission d'enquête

Nous rejoignons le maître d'Ouvrage quant à la teneur de sa réponse. La réfection des garde-corps est citée dans les travaux d'aménagement et nos sommes certaines que ceux-ci seront effectués « dans la maîtrise de l'art » et pour assurer la sécurité de tous les usagers.

OR7FAV : Monsieur Mickaël CORDELIER, Faverney

« Très favorable à ce projet de Voie Verte qui va revoir notre mobilité entre nos communes et dans le nord Haute-Saône/Vosges. Suite à la lecture de l'étude d'impact environnementale qui est plutôt positive, je compléterais que les personnes pourront moins utiliser leurs véhicules entre nos communes. Cela va amener de l'attractivité et de l'activité autour de la mobilité propre. Des projets en parallèle vont voir le jour et se développer ».

Réponse des porteurs de projet

Voir réponse OR2SLO

Avis de la Commission d'enquête

Nous pensons également que ce nouveau tracé va faire des émules, et sommes persuadées que l'attractivité du territoire peut être renforcée par ce type de voie adaptée aux modes dits doux.

OR8FAV : Monsieur Arnauld GERY

« Un projet moteur dans le revitalisation de nos campagnes, dans le développement de l'éco-tourisme. Une attention particulière est portée à l'environnement et son biotope. Très favorable au projet qui me remémore mes sorties sur la Voie Verte entre Vesoul et Villersexel ».

Réponse des porteurs de projet

Voir réponse OR2SLO

Avis de la Commission d'enquête

Nous avons également constaté que ce projet présentait des similitudes indéniables avec le Chemin Vert , très apprécié et très fréquenté, tant au départ de Quincey, que par le biais des aires d'accès qui le jalonnent..

OR9FAV : Monsieur NARGUES Michel, Faverney

« Très favorable à ce projet qui est pertinent à l'heure actuelle ».

Réponse des porteurs de projet

Voir réponse OR2SLO

Avis de la Commission d'enquête

Nous sommes totalement convaincues de la pertinence de ce projet.

OR10FAV : Monsieur et Madame GUENON, Faverney

« Réalisation attendue avec impatience. Elle permettra des activités physiques, marche et vélo en toute sécurité sans oublier un développement du tourisme avec son intérêt économique ».

Réponse des porteurs de projet

voir réponse OR2SLO + OR5FAV

Avis de la Commission d'enquête

Nous nous sommes entretenues avec Madame et Monsieur Guenon qui se réjouissent de savoir que leur fille résidant à Saint-Loup-sur-Semouse pourrait dans des temps que nous espérons proches venir les voir en vélo sans emprunter le réseau routier. Accessible à tous, y compris aux personnes à mobilité réduite, la Voie Verte se prête à la perfection aux balades à pied, à vélo, en rollers, en famille ou entre amis, ou aux joggings tonifiants ! elle offre un espace de promenade qui allie sécurité, confort, cadre naturel agréable et découverte du patrimoine local.

OR11FAV : Monsieur REDOUTEY Jean-Charles

« Très favorable à ce projet qui permettra de faire découvrir ou redécouvrir notre bourg, et de pouvoir faire des activités en famille en toute sécurité ».

Réponse des porteurs de projet

Voir réponse OR2SLO

Avis de la Commission d'enquête

Nous pensons en effet que, rouler sur la Voie Verte en famille, c'est l'assurance de pratiquer ensemble en toute sécurité et, chacun à son rythme, une activité sportive, culturelle et naturelle.

OR12FAV Monsieur PINOT Christian, maire de Saint-Rémy en Comté

« Plus que favorable à cette voie. Piétons et cyclistes pourront en toute sécurité apprécier les superbes paysages de notre contrée ».

Réponse des porteurs de projet

Voir réponse OR2SLO

Avis de la Commission d'enquête

Vivre ensemble !! S'oxygéner et faire du sport !! Dans un écrin de verdure !!

OR13FAV : Monsieur André HOCQAUX, 2^{ème} adjoint de Breurey-les-Faverney

« Projet très attendu pour les cyclistes et marcheurs. La commune est en cours de réalisation (Phase appel d'offres) d'un gîte de groupe de 14 personnes dédié essentiellement au cyclotourisme »

Réponse des porteurs de projet

Voir réponse OR2SLO

Avis de la Commission d'enquête

Nous encourageons cette initiative de gîte dédié au cyclotourisme : quel plaisir après une journée sportive, de faire une pause, prendre du repos dans un lieu calme et découvrir en toute quiétude, le patrimoine et, les produits locaux.

OR14FAV : Monsieur David CHEVALLIER, maire de Contréglise

« Favorable à cette voie qui développera l'attractivité de notre territoire, les touristes comme les locaux pourront s'y balader ».

Réponse des porteurs de projet

Voir réponse OR2SLO

Avis de la Commission d'enquête

Nous sommes convaincues de la pertinence de ce projet Voie Verte en direction des touristes et de la population locale pour une « activité loisir ». A cette pratique, s'ajoute la volonté des collectivités quant au déplacement domicile/travail par souci d'amélioration de la qualité de vie au travail mais aussi de protection de l'environnement et de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Les entreprises et salariés du territoire devront être sensibilisés à ce nouvel itinéraire possible.

OR15FAV : Madame Fanny GARRET, 2^{ème} adjointe de la commune de Menoux,

« Très favorable à ce projet : un aménagement idéal pour des sorties en famille. Pratique, sécuritaire et agréable, la Voie Verte sera plébiscitée par les parents et les enfants ».

Réponse des porteurs de projet

Voir réponse OR2SLO

Avis de la Commission d'enquête

Nous confirmons qu'une sortie « Voie Verte » en famille est une aventure parfaite pour les petits comme pour les grands, entre nature et patrimoine, balade et détente.

OR16FAV : Monsieur François LAURENT, Maire de Favorney

« Je suis très favorable à la réalisation de cette Voie Verte, véritable colonne vertébrale de mobilité douce entre nos communes. L'étude préalable est un véritable inventaire de nos richesses environnementales, faune, flore, biodiversité et zones humides. Il sera nécessaire d'être très vigilant sur la sécurité et notamment le passage des voies départementales et communales avec une signalétique harmonisée et efficace. De même, il faudra être attentif au renforcement des passages utilisés par les agriculteurs pour accéder à leurs parcelles aux terrains enclavés et traversant la Voie Verte. Souhaitons que les travaux puissent être réalisés rapidement ».

Réponse des porteurs de projet

Voir réponse OR2SLO

Traitement des intersections : D'une manière générale, cette infrastructure veille à limiter le nombre de traversées de chaussée. Dans le cas de intersections avec des routes à grandes circulation, l'aménagement privilégié de la chaussée consistera en :

- *une traversée en deux temps avec la création d'un îlot central. La réalisation de cet îlot doit se faire sans diminution des largeurs de chaussée (mesure destinée aux cyclistes qui circulent sur la route).*
- *Traitement de l'intersection entre une voie cyclable et une route à grande circulation au moyen d'un dispositif de ralentissement des véhicules en amont (bandes rugueuses, plateau...) et d'un revêtement de couleur verte et / ou damier.*
- *Mise en place de barrières ou chicanes pour casser la vitesse des usagers à l'approche de l'intersection.*
- *Mise en place d'une signalisation de passage à risque en amont de la traversée tant sur la route à grande circulation que sur la Voie Verte.*





Voie des tuileries à Passavant la Rochère – développée par la CCHC en 2019

Avis de la Commission d'enquête

Nous avons constaté à la lecture des observations qu'un grand nombre de contributeurs s'interroge sur la sécurité aux intersections Voie Verte – voie départementale ou communale. Les porteurs de projet, dans leur réponse, précisent que, toutes les mesures de sécurité aux abords des secteurs d'intersection ont été traitées selon la nature de celle-ci. Nous invitons le public à consulter la réponse n°2 apportée à la Commission d'enquête quant au questionnement sur ce sujet (Un croquis simple et précis appuie l'explicatif des divers aménagements étudiés).

OR17FAV : Madame Michèle MULOT-LAURENT, Faverney

La contributrice déclare ne pas être favorable au projet qui favorise l'artificialisation du sol. Elle considère que malgré les mesures compensatoires prévues les travaux entraîneront la destruction d'habitats. Elle se dit privilégier le maintien « d'un peu d'ensauvagement » à une Voie Verte « macadamisée ». Elle souligne que la région est encore riche en biodiversité et que les amateurs de loisirs verts doivent être sensibilisés à une nécessaire cohabitation et au partage équitable de l'espace naturel. Elle ajoute que de simples sentiers aménagés seraient plus en correspondance avec les enjeux de protection de la biodiversité et du réchauffement climatique. Elle conclut en affirmant que « *la mobilité douce comme projet politique lié à ces enjeux devrait trouver sa place à l'intérieur des villages et parallèlement aux axes routiers* ».

Réponse des porteurs de projet

1. *Cette Voie Verte sera développée sur une voie de chemin de fer désaffectée. Il s'agit d'une infrastructure existante (19^e siècle) qui a déjà considérablement impacté le caractère naturel des territoires traversés.*

- *Le sol a été terrassé pour épouser parfaitement le terrain naturel du fait des caractéristiques géométriques (relief, nature du sol...). La ligne se situe soit au niveau du terrain naturel, soit au-dessus (remblai), soit au-dessous (déblai).*

- *Différents ouvrages ont été réalisés pour franchir des obstacles, rétablir les voies de circulation : des ponts rails ou ponts routes pour rétablir les réseaux routiers, des viaducs pour franchir les vallées, des passages petits ou grande faune pour préserver la circulation des animaux.*

- *Les équipements ferroviaires des voies sont composés d'un ballast, de traverses et de rails qui sont encore présents sur certains tronçons.*

Reconvertir cet équipement très largement anthropisé relève plus d'un recyclage d'une friche ferroviaire que de la dénaturation des sols.

2. Quant à la préservation de la biodiversité, l'étude a analysé les impacts potentiels de cet aménagement qui du fait d'une réutilisation d'une ancienne voie ferrée est beaucoup moins néfaste pour l'environnement qu'une voie cyclable nouvellement sortie de terre et implantée en plein champs ou forêt.

3. Au sujet des sentiers non revêtus, une fréquentation importante crée des dommages parfois irréversibles sur son trajet dus au piétinement non canalisé des randonneurs. Une Voie Verte permet, à l'inverse, de maintenir les usagers sur la piste et même de les empêcher, par système de barriérage par exemple, de pénétrer dans des espaces sensibles ; espaces qui pourront être valorisés par des panneaux d'information.

4. Cette Voie Verte constitue une véritable colonne vertébrale de mobilité douce entre nos communes permettant un usage quotidien entre les villages et les bourgs structurants à haut niveau de service (écoles, collèges, commerces de proximité et de détail, entreprises, services médicaux et pharmacie, etc.). Chaque commune traversée par la Voie Verte aura un itinéraire de rabattement en direction des centres bourg.

Avis de la Commission d'enquête

Nous nous rangeons à la réponse des porteurs de projet et soulignons que, « le tourisme vert » connaît un engouement depuis plusieurs années, en témoigne le succès des vélo routes et voies vertes (18 848 kms en France) aménagées,

en grande partie, sur des voies ferrées désaffectées, véritables friches industrielles. Elles sont fréquentées par des utilisateurs respectueux de l'environnement à la fois, pour le loisir en famille, les activités sportives, la découverte des régions et les trajets domicile /travail.

OR18FAV : Madame PERRINGERARD Denise, 3^{ème} adjointe à la mairie de Faverney

« Je suis très favorable à ce projet qui sera bénéfique pour notre centre-bourg notamment le tourisme qui entrainera la visite de notre patrimoine, les ballades le long de la Lanterne en famille en toute sécurité. Domage que toutes ces études soient si longues ».

Réponse des porteurs de projet

Voir réponse OR2SLO

Avis de la Commission d'enquête

Nous sommes persuadées que ce projet favorisera un « tourisme durable » et participera à l'économie des villages avoisinants. Nous regrettons les lenteurs administratives mais les années de préparation du dossier ont permis de produire un projet abouti et complet.

5.1.3 Registre de Corbenay (COR)

OR1COR : Monsieur Michel BAGUE, 15 rue de la Ferme, Corbenay.

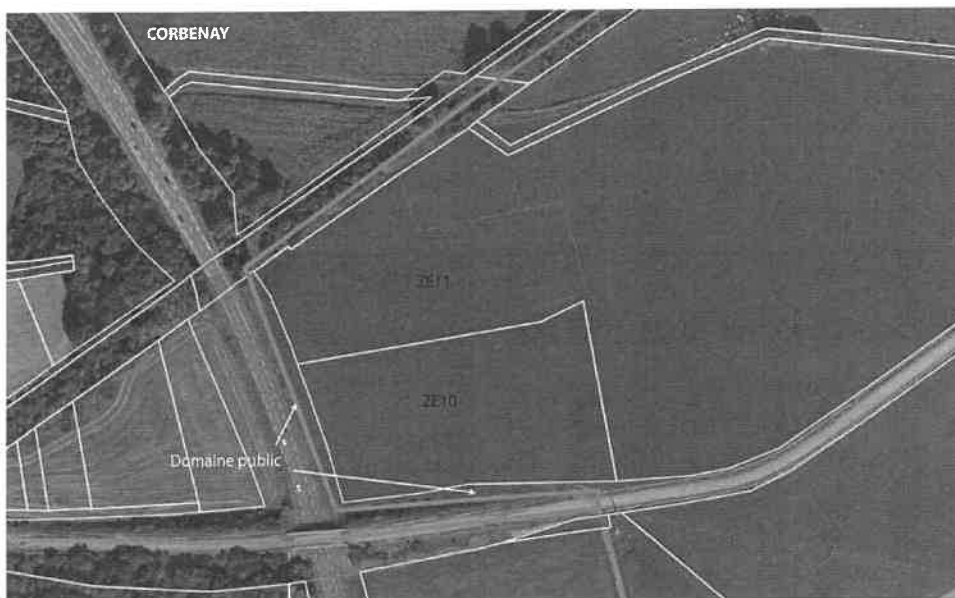
« A été stupéfait de constater que la Voie Verte projetée sur le territoire de Corbenay emprunte les parcelles ZE 10 et 11 m'appartenant. Les parcelles sont louées à mon fermier gérant le GAEC de la petite Charme sis au 16 bis rue de la ferme.

Aucun protocole ou contrat de mise à disposition n'a été convenu entre ma personne et la CCHC.

Je me réserve le droit de faire respecter mon droit de propriété sur ces parcelles devant la juridiction compétente ».

Réponse des porteurs de projet

Les parcelles citées ne sont pas traversées par la Voie Verte ; elle emprunte uniquement des emprises publiques et n'a aucun impact sur l'activité agricole.



Avis de la Commission d'enquête

Nous avons reçu lors d'une permanence à Corbenay, Monsieur Bague qui, suite à consultation du dossier, a interprété le passage de la Voie Verte sur ses parcelles agricoles. A la lecture du parcellaire, nous constatons que lesdites parcelles ne sont pas impactées par le projet

ORZCOR : Monsieur Georges GUYEZ, 5 champs des Chavannes, Corbenay.

« Déclare émettre un avis très défavorable quant au projet de réalisation de la Voie Verte entre Corbenay et le val d'Ajol. La proximité du tracé avec mon habitation (environ 5 m) et ma pièce de vie principale est une atteinte à mon intimité et celle de mon foyer. Les nuisances ponctuelles quant à la fréquentation par des engins motorisés n'ont pas été prises en compte et aucune solution efficaces garanties. La perte de valeur immobilière de mon bien n'a pas été prise en compte ni garantie. L'impact écologique a été négligé en faveur de l'impact économique. Je me réserve le droit de porter le dossier en justice au regard des éléments précités ».

Réponse des porteurs de projet

D'un point de vue chronologique, la Ligne Aillevillers - Port-d'Atelier-Amance (ligne n°057 000 du réseau ferré national) est une ancienne voie ferrée française qui reliait la Ligne Paris-Est - Mulhouse-Ville à la Ligne Blainville-Damelevières - Lure. Elle a été ouverte à la circulation en 1890.

L'habitation sise au 5 champs des Chavannes à Fougerolles a été construite en 1955 juste au droit de la ligne de chemin de fer. Mr Guyez Georges en a fait l'acquisition en 2005 en connaissance de cause, d'autant que la ligne était toujours sous gestion de la SCNF et n'était pas encore déclassée. Le Conseil d'administration de SNCF Réseau l'a fermé seulement en 2017. La valeur du bien était alors corrélée à l'impact d'une possible remise en service d'une ligne quand Monsieur en a fait l'acquisition ; il n'est donc pas question de perte de valeur immobilière dans ce cas précis.

La crainte de Monsieur Guyez d'être impacté dans son intimité est un état de fait depuis l'acquisition de sa propriété étant donné que cette voie a historiquement été publique et accessible. Il lui sera alors possible d'envisager de s'isoler de la vue par la mise en place de haies sur sa propriété (voir OR9SLO).

Quant aux nuisances, l'accès motorisé à la Voie Verte est interdit aux véhicules motorisés (OR7SLO alinéa 1) et des moyens de surveillance seront mis en place pour faire respecter cette réglementation (OR7SLO alinéa 4).



Décision du Conseil d'administration de SNCF Réseau
(25^{ème} séance) du 7 septembre 2017

Le Conseil d'administration de SNCF Réseau,

Vu le code des transports, et notamment ses articles L. 2111-R à L. 2111-23 ;

Vu la loi n° 2014-872 du 4 août 2014 portant réforme ferroviaire et notamment son article 28 portant réorganisation de l'établissement « Réseau ferré de France » en « SNCF Réseau » à compter du 1^{er} janvier 2015 ;

Considérant l'autorisation du ministre chargé des transports en date du 6 septembre 2017, de fermeture de la section, comprise entre les PK 95,500 et 103,200, d'une longueur de 7,610 kilomètres, entre Corbenay et Fougeolles de l'ancienne ligne n° 094000 de Corbenay à Faymont ;

Et après en avoir délibéré,

DECIDE:

ARTICLE 1^{er}

La section, comprise entre les PK 95,500 et 103,200, entre Corbenay et Fougeolles de l'ancienne ligne n° 094000 de Corbenay à Faymont est fermée.

ARTICLE 2

La présente décision, immédiatement exécutoire, sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Saône et au Bulletin Officiel de SNCF Réseau consultable sur son site internet (<http://www.sncf-reseau.fr>).

Fait à La Plaine Saint-Denis, le 7 septembre 2017

Le Président du Conseil d'administration

Fabrice JAHET

SNCF Réseau - 1917 rue Jean Philippe Remy - CS 80001 - 93118 La Plaine Saint Denis - SIREN 412 980 317

Avis de la Commission d'enquête

Lors de sa visite à la permanence de Corbenay, Monsieur Guyez nous a indiquées avoir coupé la haie de sapins qui longeait la voie ferrée ; nous lui conseillons de réimplanter une haie arbustive afin de profiter d'un écran de verdure et de tranquillité visuelle.

La Voie Verte Voie Verte est un aménagement public réservé aux déplacements non motorisés

OR3COR : Monsieur Christian HUSSON, 16 ter rue de la ferme, Corbenay.

« En tant qu'exploitant agricole, je trouve surprenant que la Voie Verte longe l'ensemble de mes parcelles actuellement en culture et par le fait risque d'avoir un impact négatif sur la pérennité de mon exploitation. Je constate que sur la cartographie N) 13, il y aurait la possibilité de faire passer les vélos par le centre du village pour éliminer les risques et préserver 2 kms de broussailles. Une sortie est prévue au nord-est et pourrait rejoindre la rue de Colonches puis la rue de la ferme et repartir sur Saint-Loup, ce qui éviterait le coupe-gorge que l'on voit sur la route des Ballastières à hauteur u pont qui surplombe la déviation. De plus, cela ne me prendrait pas de terre agricole. Comment pensez-vous également aménager la traversée de la RD19 à hauteur de chez monsieur PHEULPIN Sébastien (carte n°14) Evitons tant que possible les canettes dans les pâtures des animaux. Merci ».

Réponse des porteurs de projet

Voir OR1COR

L'itinéraire a été défini en collaboration entre les élus de chaque commune et le bureau d'étude Indiggo en charge de l'étude de faisabilité. Différentes variantes avaient été envisagées pour retenir le présent tracé proposé en évaluation environnementale.

Traversée de la RD19 - voie à forte circulation : voir OR16FAV

Avis de la Commission d'enquête

Nous avons reçu lors d'une permanence à Corbenay, Monsieur Husson qui, suite à consultation du dossier, a interprété le passage de la Voie Verte sur les parcelles agricoles qu'il exploite ; à la lecture du parcellaire, nous constatons que lesdites parcelles ne sont pas impactées par le projet.

OR4COR : Madame Edith DESCHENES, Corbenay

« Génial le projet de la Voie Verte surtout pour le tronçon Corbenay/Val d'Ajol mais il ne faut pas qu'elle se fasse au détriment de l'entretien de nos routes. Nous souhaiterions le reclassement de la route DEPARTEMENTALE de l'Avenue Albert Thomas. Cet axe est classé communal, cela est illogique au regard de la circulation et de l'importance de l'axe. Nous n'avons pas de voies cyclables et les trous dans la route sont un réel danger ».

Réponse des porteurs de projet

Cette enquête publique concerne l'évaluation environnementale de la future Voie Verte ; la CCHC n'est pas compétente en matière de voirie tant pour une question de déclassement que d'entretien.

Le classement est l'acte administratif qui confère à une route son caractère de voie publique et la soumet au régime juridique du réseau auquel elle se trouve incorporée. Il résulte d'une négociation et d'un accord entre les collectivités concernées à savoir dans ce cas précis, la commune de Corbenay et le Conseil départemental de la Haute-Saône.

Avis de la Commission d'enquête

Nous partageons la réponse faite par les porteurs de projet à Madame Deschênes

OR5COR : Anonymes, nés à Corbenay

« Le projet est incomplet et il me semble onéreux pour que le trajet ne soit pas intéressant. J'aime faire du vélo d'un village à l'autre mais en empruntant les routes existantes aménagées. Je pense aussi aux enfants qui pourraient venir en vélo sans que les parents prennent la voiture pour les transporter.

Je suis contre ce projet comme il est décrit ».

Réponse des porteurs de projet

Cette enquête publique concerne l'évaluation environnementale de la future Voie Verte et des ses impacts induits.

Le développement de cette infrastructure cyclable répond aux enjeux nationaux et européens de développement durable et de transition écologique, de promotion des mobilités douces et de l'attractivité des territoires. Il correspond, de plus, à une demande sociétale confortée par une attente par de nombreux habitants des territoires desservis par cette voie.

Cet aménagement est inscrit au schéma directeur des véloroutes et voies vertes du département de la Haute-Saône et au schéma directeur des mobilités douces du Pays des Vosges Saônoise. Ce caractère structurant à l'échelle loco-régionale permettra de lever de nombreuses subventions (Europe, Etat, Région Bourgogne Franche Comté, Conseil Départemental de la Haute-Saône, Ademe...) qui limiteront ainsi le poids en autofinancement des collectivités locales donc des habitants des territoires concernés

Avis de la Commission d'enquête

Nous prenons acte de vos remarques mais vous signalons que, contrairement à la circulation sur route, la Voie Verte permettra de circuler, en toute sécurité et dans un cadre agréable, d'un village à un autre et, d'éviter ainsi l'utilisation de la voiture, mode de déplacement émetteur de GES.

OR6COR : Madame Christiane OUDOT, Fougerolles Saint-Valbert

« Tout à fait favorable au projet de Voie Verte tel qu'il est prévu, je tiens juste à dire (en me faisant le porte-parole notamment des conseillers communautaires de la Haute-Comté et Fougerollais) que nous regrettons infiniment

qu'aucune permanence n'ait été organisée sur notre commune. En effet Fougerolles Saint-Valbert est la commune la plus étendue de la CCHC, la plus peuplée également. De plus notre commune est propriétaire de l'ancienne voie ferrée et c'est sur notre commune que la longueur la plus importante de Voie Verte est prévue. Je pense donc qu'il aurait été raisonnable de permettre aux Fougerollais de s'adresser directement au commissaire-enquêteurs sans avoir à se déplacer sur les communes voisines ».

Réponse des porteurs de projet

Le siège de l'enquête, les dates et lieux de permanences ont été définis par l'organisateur de l'enquête publique, à savoir, la Préfecture de la Haute-Saône.

Avis de la Commission d'enquête

Bien qu'aucune permanence n'ait été organisée sur la commune de Fougerolles, nous avons reçu lors des permanences de Corbenay et du Val d'Ajol ou via le registre dématérialisé, un grand nombre d'observations de Fougerollais. Nous pensons que ce manque n'a pas eu d'incidence sur les habitants de Fougerolles pour le projet.

OR7COR : Monsieur MORAND Sylvain Corbenay

« Concernant le tracé de la Voie Verte, il s'est avéré qu'il traversait plusieurs parcelles lors des de battues des dimanches de période de chasse, donc ma question est : quelles sont les mesures mises en place pour favoriser la sécurité en battue. Une subvention est-elle prévue pour l'achat et la mise en place de structures (miradors, murets) afin que tout le monde, promeneurs et chasseurs puissent trouver leur compte ?. Merci pour votre réflexion à ce sujet et en espérant que la meilleure solution soit trouvée ».

Réponse des porteurs de projet

La cohabitation entre les usagers de la voie et les chasseurs est considérée avec une grande attention.

Une concertation, au cas par cas avec la fédération départementale et les associations locales permettra de définir les bonnes pratiques et les conflits potentiels. Les éléments de réponses suivants pourront être apportés, en concertation avec les intéressés :

- *une démarche pédagogique sera apportée tant aux pratiquants de la chasse qu'aux usagers de la Voie Verte avec la mise en place d'une charte de bonne conduite et de respect des activités riveraines à la voie ;*
- *Communication par les associations locales des jours de battue avec la possibilité de prévoir un itinéraire de contournement sur un évènement majeur et très ponctuel,*
- *Mise en place d'une signalétique dédiée les jours de battue à proximité de la voie pour informer les usagers de l'itinéraire cyclable.*

Avis de la Commission d'enquête

La concertation prévue entre les porteurs du projet, la fédération des chasseurs et les associations de chasse, devra s'appuyer sur le Plan Sécurité à la Chasse 2023 produit par le Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires, l'objectif étant de garantir la sécurité de tous, tous les jours et partout. « Un cadre pour les chasseurs, une tranquillité pour les riverains au diapason de la nature ».

5.1.4 Registre du Val d'Ajol (VAL)

OR1VAL : Madame Rosine NOT et Monsieur René BERTHON

« Vu le projet global que j'approuve entièrement. Cette Voie Verte au départ du Val d'Ajol va désenclaver le village et permettre de s'ouvrir sur la Franche-Comté. J'approuve sans réserve. »

Réponse des porteurs de projet

Voir réponse OR2SLO

Avis de la Commission d'enquête

Nous pensons également que le projet de Voie Verte permettra la continuité » de réseaux cyclables en milieu rural au moyen de voies vertes dont la finalité est de reconnecter petits villages et bourgs plus peuplés aux polarités les plus proches : Saint Loup-sur-Semouse et Fougerolles-Saint-Valbert et participera ainsi à la liaison Haute-Saône/Vosges.

OR2VAL : Madame Mélanie NOT

« Très beau projet qui permettra de belles balades et randonnées. J'approuve entièrement. »

Réponse des porteurs de projet

Voir réponse OR2SLO

Avis de la Commission d'enquête

La Voie Verte, un cadre idéal pour se ressourcer ou se reconnecter avec Dame Nature.

OR3VAL : E.et JM HENRY

« Incroyable projet, hâte de l'emprunter et d'y emmener mes enfants et petits enfants. »

Réponse des porteurs de projet

Voir réponse OR2SLO

Avis de la Commission d'enquête

Plaisante et facile (peu de dénivelés), la Voie Verte est l'endroit idéal pour des balades en famille et la pratique sportive tout en se ressourçant dans une ambiance boisée et calme ; nous en sommes convaincues.

OR4VAL : époux FAVRET

« Très favorable à votre projet, mais souhaite une prise en compte particulières des remarques citées dans ma lettre jointe » (voir C1VAL des époux FAVRET dans la partie courriers)

Réponse des porteurs de projet

Voir réponse OR2SLO

Avis de la Commission d'enquête

Nous sommes convaincues de la pertinence d'un tel projet qui facilite une mobilité douce et verte, symbole du "slow tourisme".

OR5VAL ; Monsieur Jean-Marie SIMONIN, 32 rue des prés de la Treille

« Le tracé passe sur ma propriété, demande explications »

Réponse des porteurs de projet

L'itinéraire emprunte la rue des prés de la Treille et n'empiète pas sur les propriétés privées riveraines

Avis de la Commission d'enquête

Nous constatons en effet le passage de la Voie Verte, rue de la Treille à Val d'Ajol, en voie partagée mais confirmons qu'aucune propriété n'est impactée par le tracé.

OR6VAL : Monsieur Jean-Michel GUERY, 25 rue des prés de la Treille

« Le projet de Voie Verte est un très beau projet. Je voudrais savoir où passe le tracé car la voie de chemin de fer a été vendue aux riverains et la rue des prés de la Treille n'est plus assez large pour tout le monde »

Réponse des porteurs de projet

Si les parcelles de l'ancienne voie ferrée sont aujourd'hui de propriétés privées, la future voie cyclable sera entièrement située sur des emprises du domaine publique.

Effectivement, l'itinéraire dans la commune du Val d'Ajol sera réalisé sur le format d'une voie partagée avec les véhicules motorisés (bande cyclable, chaussidou...). Un travail de signalisation horizontale et verticale sera adopté pour informer tous les utilisateurs de ces voies et sécuriser son usage.

La rue des Près de la Treille étant exigüe, il sera pertinent de veiller à ne pas augmenter le trafic automobile en favorisant l'accès aux parcelles par la rue parallèle de part et d'autre du parcellaire.

En fonction de l'emprise de la voie publique empruntée, une sur largeur pourrait être envisagée à la phase projet et sera concertée avec les riverains le cas échéant.

Avis de la Commission d'enquête

Bien que des parcelles SNCF aient été vendues à des particuliers, le tracé de la Voie Verte n'impacte aucune propriété privée et emprunte la voie publique ; la rue de la Treille fera l'objet d'une attention particulière de la part des porteurs du projet.

OR7VAL : Monsieur Daniel GAVOYE

« Qu'en est-il du passage depuis Larrière au Val d'Ajol ? Beaucoup de terrains vendus. Attention au passage de Larrière..., traversée de la D28. Vitesse à réduire. Autrement, projet à faire en urgence, sécurité de piétons et cyclistes. »

Réponse des porteurs de projet

Le passage de Larrière est un point dur en matière de traversée de chassée à forte circulation. Un traitement sécurisé sera concerté avec le gestionnaire de voirie (CD88). L'aménagement potentiellement développé est décrit à l'observation OR16FAV.

L'observation sur la maîtrise foncière : voir OR6VAL

Avis de la Commission d'enquête

Nous avons la conviction que les porteurs de projet porteront la plus extrême attention à la sécurisation des piétons et aussi les cyclistes tout au long de la Voie Verte. Les intersections seront particulièrement sécurisées par des signalisations adaptées. En ce qui concerne les terrains vendus, les propriétaires qui ont fait l'acquisition d'anciennes parcelles de voie déclassée doivent se référer à leur acte notarié et à la consultation des actes. Il est impossible d'apporter davantage de précision. Nous avons par ailleurs souligné que le tracé ne traverserait aucune propriété privée.

OR8VAL : Madame Christine TUAILLON, 13 rue près de la Treille

« Projet, une partie à faire au Val d'Ajol, d'accord. Sauf qu'il y a des parties à rectifier. Au niveau de chemin du Fricounot, début de la rue de la Treille, la haie de Monsieur Viebert empiète sur la route. Revoir où passera vraiment le passage »

Réponse des porteurs de projet

Voir OR6VAL

Haie : voir OR9SLO alinéa 1 - La commune peut mobiliser son pouvoir de police pour appliquer la réglementation.

Une conciliation amiable avec le propriétaire sera conduite par les services municipaux.

Avis de la Commission d'enquête

Nous sommes en accord avec la réponse du porteur de projet. Le problème de voisinage potentiel qui fait naître la crainte de la signataire sera résolu à l'amiable au niveau communal, le cas échéant.

OR9VAL : Monsieur Pascal BOMONT, Le Val d'Ajol

« Excellent projet communautaire qui ne peut que mettre en valeur notre localité et voisins franc-comtoises (Fougerolles, Aillevillers, Corbenay, plombières). Depuis des années, ce projet est dans les tuyaux, une enveloppe avait été adoptée lors d'une réunion communautaire au Girmont Val d'Ajol en (2017-2018 ?) où j'étais présent

(Communauté de Communes précédente). Dans un intérêt collectif de développement touristique, cette voie, piste cyclable ne peut aussi qu'être positive dans le développement global de notre commune, Vallée Verte. Pour conclure, je suis très favorable et approuve complètement cette initiative, qui, je l'espère se mettra vite en route ».

Réponse des porteurs de projet

Voir OR2SLO

Avis de la Commission d'enquête

Nous nous associons pleinement à la réponse du porteur de projet. Au nom de l'intérêt collectif, de l'impact du projet sur le développement «économique de cette Vallée Verte, et du lien ainsi créé entre les territoires francs-comtois et Vosgiens, nous estimons que le projet mérite de voir le jour.

OR10VAL : Monsieur GRANDJEAN Michel, le Val d'Ajol

« Question : la ligne n'appartient plus à la commune. Des parcelles ont été vendues à plusieurs places ».

Réponse des porteurs de projet

Voir OR6VAL

Avis de la Commission d'enquête

Nous précisons que la future Voie Verte relèvera du domaine public et que cet aménagement ne porte pas atteinte à la propriété privée.

OR11VAL : Madame Cécile GEROME, 14 rue de la brasserie, Le Val d'Ajol

« La voie passe sur la ligne, cela me convient, mais faire quelque chose pour traverser la route car les vélos passent à toute vitesse, même les motos, sans s'arrêter. Il va y avoir un accident s'il n'y a rien de fait ».

Réponse des porteurs de projet

Voir OR16FAV et OR6VAL

Avis de la Commission d'enquête

Nous avons conscience que quelques petites portions seront en « voie partagée », comme c'est d'ailleurs le cas sur d'autres aménagements du même type, dont la Voie Bleue. Des signalisations adéquates seront implantées de façon à ce que cette cohabitation soit la plus sécurisée possible.

Nous saluons la bienveillance des porteurs de projet dans leurs réponses quant à la crainte des habitants.

OR12VAL : Conseil Municipal des Jeunes du Val d'Ajol

« Nous sommes favorables à la réalisation de la Voie Verte à condition de respecter la nature ? Nous aimerions que tout le monde fasse attention à l'habitat naturel des animaux »

Réponse des porteurs de projet

Voir OR2SLO

Un travail avec les écoles et périscolaires locaux pourrait être organisé pour promouvoir les bonnes pratiques sur cet itinéraire et plus largement sur la préservation de l'environnement avec à terme une animation, des jeux concours autour de la voie et de différentes thématiques pour sensibiliser l'ensemble de la population.

Un travail de concertation et d'animation permettra en outre à l'ensemble des habitants de s'approprier ce nouvel aménagement et promouvoir les mobilités douces.

Avis de la Commission d'enquête

Nous avons lu cette contribution avec beaucoup d'intérêt. Les jeunes générations semblent manifester une envie de reconnexion à la nature et à l'environnement et il nous estimons qu'il est judicieux de les sensibiliser le plus tôt possible à ces problématiques.

OR13VAL : Monsieur CHANTREL Jean-Paul, le Val d'Ajol

« Excellent projet utilisant des voiries en friches pour le développement de la bicyclette. Il serait souhaitable de projet par des études pour rejoindre Faymont et Remiremont ».

Réponse des porteurs de projet

Les collectivités vosgiennes compétentes en matière de mobilité étudient ces possibilités. L'objectif des acteurs institutionnels est d'obtenir un maillage structurant des voies cyclables pour faciliter les pratiques vertueuses et promouvoir le territoire

Avis de la Commission d'enquête

Nous partageons la réponse du porteur de projet et la proposition de Monsieur Chantrel Jean-Paul, sachant qu'aujourd'hui que le maillage français des voies vertes et voies cyclables est en plein essor en France . Nous estimons donc que ce projet constitue une belle opportunité de développement touristique des territoires haut-saônois et vosgien.

OR14VAL : Madame Anne POCCIONI, le Val d'Ajol

« Je suis complètement favorable à la création d'une Voie Verte qui contribuera à la diminution de gaz à effets de serre, au sevrage incontournable aux énergies fossiles, au respect de la nature et de l'environnement. Attention de choisir un revêtement qui soit perméable à la pluie ».

Réponse des porteurs de projet

Voir OR16FAV

Sur les caractéristiques du revêtement choisi, les choix s'effectuent sur le rapport qualité de roulement / cout / durabilité.

Lors de l'étude de faisabilité., l'option privilégiée est l'enrobé. Il n'est cependant pas exclu sur les recommandations des autorités environnementales ou de la Commission d'enquête publique d'utiliser un revêtement plus adéquat en fonction de la localisation soit pour des préoccupation de sensibilité environnementale que paysagère.

Le choix n'est pas arrêté et le sera lors de la phase opérationnelle sur les conseils de la maitrise d'œuvre et du spécialiste en question environnementale qui sera associé à ce BE.

Les services de l'Etat seront également consultés lors des phase APS / APD.

LES CRITERES PRIS EN COMPTE :

-Intégration visuelle et environnementale : nécessité de respecter les réglementations (site classé, périmètre captage des eaux)

- La durabilité : 2 ans pour un stabilisé à 40 ans pour un béton

- La fréquentation : des revêtements souples entraînent des niveaux de fréquentation faible

Contexte local :

Remontées racinaires ⇒ déformation des matériaux en place (bitume surtout)

Pentes ⇒ dégradation rapide des revêtements les plus souples

Inondabilité ⇒ seul le béton propose une réelle résistance aux crues

La lisibilité : cohérence du linéaire par un revêtement homogène.




L'entretien : Moins la pose est chère, plus les dépenses liées à l'entretien sont importantes

TYPOLOGIES DES REVETEMENTS ENVISAGEABLES : 2 Familles

1 .Les matériaux liés de type enrobé, béton,...etc.

Bon confort d'usage et bonne pérennité, mais connotation routière




1. MATÉRIAUX LIÉS

Bicouche ou enduit superficiel	Enrobés (noirs, colorés, à tiède, liant végétal)	Bétons
		
-----> Meilleure compacité Meilleure tenue dans le temps Augmentation des coûts		
<ul style="list-style-type: none"> Bicouche inadapté à la pratique du roller et mauvaise durabilité Enrobé = option la plus souvent retenue pour les voies vertes <ul style="list-style-type: none"> Problèmes liés à l'intégration environnementale L'enrobé coloré s'intègre mieux visuellement mais présente la même composition chimique Un liant végétal répond aux exigences environnementales (périmètres de protection de captage des eaux en particulier) mais les coûts sont très élevés Bétons de plusieurs sortes (balayés, lissés, désactivés...). Parfaite tenue (20 ans) mais coûts très élevés 		

Les matériaux non liés de type sablé compacté, stabilisé,...etc.

Meilleure intégration visuelle et environnementale, mais niveau de confort et de pérennité moindres.

2. MATÉRIAUX NON LIÉS

Sables et graves compactés	Sables et graves à liant hydraulique	Stabilisé à liant polymère
		
-----> Meilleure compacité Meilleure tenue dans le temps Augmentation des coûts		
<ul style="list-style-type: none"> Les sables sont inadaptés à la pratique du roller et aux PMR. Ils sont inutilisables par temps humide Intégration environnementale parfaite <ul style="list-style-type: none"> Faible consommation hydrocarbonée Classe des routes Rigidité et coûts du stabilisé polymère identique à l'enrobé 		

LES COÛTS DES DIFFÉRENTS REVÊTEMENTS SUR 10 ANS (cout estimé en 2017)

Revêtement	Coût moyen par km en 3m de large (€HT)	Coût entretien du revêtement	Coût global
La consolidation des sols naturels	50 000	15 000	65 000
Les sables et graves traités	90 000	64 000	153 000
Les sables et graves compactés	115 000	40 000	155 000
Stabilisé avec liant polymère	140 000	36 400	176 400
Enduit superficiel	125 000	22 500	147 500
Enrobé tiède	139 000	18 000	157 000
Bétons bitumineux	150 000	18 000	168 000
Bétons bitumineux colorés	165 000	18 000	183 000
Enrobé à base de liant végétal	180 000	18 000	198 000
Bétons de ciment	280 000	25 200	305 200

DETAILS COÛTS ENTRETIEN ET DUREE DE VIE DES REVÊTEMENTS (cout estimé en 2017)

Famille de revêtement	Type de revêtement		Entretien du revêtement		
	Nature de revêtement	Composants	Entretien courant	Coût moyen € HT / km	durée de vie moyenne
1	enduit mono ou bi-couche	granulats + fine + mélange d'hydrocarbure + gravillons	balayage	180 €	5 à 10 ans
1	grave émulsion (calcaire)	granulats calcaires +	balayage	600 €	20 ans

		sable + émulsion de bitume			
1	enrobé à chaud	sable + granulats + liant hydrocarboné	balayage	600 €	20 à 25 ans
1	enrobé coulé à froid	sable + granulats + liant hydrocarboné	balayage	600 €	20 ans
1	enrobé à base de liant végétal	sable + granulats + liant agricole	balayage ou nettoyage haute pression	600 €	15 ans
1	béton armé strié	sable + granulats + ciment + ferrailage	balayage ou nettoyage haute pression	600 €	20 à 30 ans
2	consolidation des sols naturels	sol naturel + apport matériaux et liant selon composition	balayage	600 €	10 ans min
2	sable stabilisé	sable	désherbage et reprofilages fréquents	3 600 €	3 à 5 ans
2	sable stabilisé à base de pouzzolane	sable + liants pouzzolane et chaux	désherbage et balayage	3 600 €	10 à 15 ans
2	sable stabilisé à base de chaux	sable et liant chaux	désherbage et balayage	1 200 €	10 à 15 ans
2	sable stabilisé à base de polymère	sable et liant ciment	désherbage et balayage	1 200 €	10 à 15 ans
2	sable stabilisé à base de ciment	sable et liant à base de résine, durcisseur	balayage	600 €	15 ans

ANALYSE MULTICRITERE DES DIFFERENTS REVETEMENTS

Famille de revêtement	Critères	Confort cycliste	Confort rollers et PMR	Résistance crues et remontés racinaires	Intégration visuelle (sites à fortes sensibilités)	Reprise et entretien	Durée de vie	Coût
	Revêtement							
1	Enduit superficiel	3	2	2	3	4	2	4
1	Bétons bitumineux	5	5	3	2	5	4	3
1	Enrobé tiède	5	5	3	2	5	4	4
1	Bétons bitumineux colorés	5	5	3	5	3	4	2
1	Enrobé à base de liant végétal	5	5	4	5	3	4	2
1	Bétons hydrauliques lisses ou balayés	5	4	5	3	4	5	1
1	Bétons hydrauliques lavés ou désactivés	4	3	5	4	4	5	1
2	Les sables et graves traités	3	3	2	5	4	3	3
2	Les sables et graves compactés	2	1	1	5	4	2	4
2	La consolidation des sols naturels	4	3	4	5	4	4	5
2	Stabilisé avec liant polymère	4	4	3	5	3	3	3

LES ARBITRAGES CONDUISANT AU CHOIX :

Sur la base de ces éléments, les élus ont arbitré en faveur de :

- Cette infrastructure doit répondre aux multiples usages qui sont la pratique du vélo, de la marche, du roller et des balades à poussettes et à mobilité réduite ;

- Le revêtement doit être durable dans le temps et ne pas subir les remontées racinaires ou le ravinement dus aux précipitations ;

- L'entretien courant et les reprises doivent être facilités et peu onéreux afin de limiter les coûts de fonctionnement pour les collectivités (moyens financiers et humains).

Au regard, de l'analyse multicritère, ce sont les revêtements de catégorie 1 (matériaux liés) qui sont privilégiés.

Néanmoins, en fonction des sensibilités environnementales et sur les recommandations des autorités environnementales, les secteurs à sensibilité environnementale et/ou à forte incidence paysagère recevront un revêtement adapté de type 2 en matériaux non lié.

Finalement, les collectivités solliciteront expressément dans le dossier de consultation de la maîtrise d'œuvre une analyse fine pour développer un revêtement combinant les qualités attendues par les collectivités et les enjeux environnementaux de moindre impact environnemental en termes de perméabilité, de réfraction de la chaleur et d'émission de GES. Les services de l'Etat participeront à l'arbitrage.

Avis de la Commission d'enquête

Nous avons pris connaissance avec grand intérêt de la réponse très complète fournie par les demandeurs et nous sommes convaincues que la Maîtrise d'Ouvrage saura, le moment venu, choisir les revêtements adaptés, avec le concours des Services d'Etat.

OR15VAL : Madame Patricia BELUCHE, 9 rue des prés de la Treille, le Val d'Ajol

La signataire déclare que le projet est excellent. Elle fait état des « disfonctionnements de voisinage (Haie qui empiète sur une rue étroite, un « fossé rebouché pour soulager la conduite d'eau », et la présence d'eau dans les sous-sols et vides sanitaires.

Réponse des porteurs de projet

Voir OR9SLO et OR8VAL

La problématique de la conduite d'eau est à traiter avec le gestionnaire du réseau d'eau en charge à Val d'Ajol.

Avis de la Commission d'enquête

Idem

OR16VAL anonyme

« Grande utilité de cette Voie Verte, sécurité des piétons et cyclistes etc »...

Réponse des porteurs de projet

Voir réponse OR2SLO

Avis de la Commission d'enquête

Idem

OR17VAL : Anonyme

« Très utile, devrait être faite depuis des décennies »

Réponse des porteurs de projet

Voir réponse OR2SLO

Avis de la Commission d'enquête

Idem

OR18VAL : Monsieur SAINTOT, Président du Pays du Chalot

« Très beau projet qui va nous amener des visiteurs sur la Route des Chalots. Le tourisme, ce n'est pas de la concurrence, c'est de la complémentarité ».

Réponse des porteurs de projet

Voir réponse OR2SLO

Avis de la Commission d'enquête

Nous partageons la réponse des porteurs de projet et nous félicitons les usagers qui s'engagent dans une vision à long terme sur le tourisme.

5.1.5 Registre de Plombières-les-Bains (PLO)

OR1PLO : Madame Deborah BONETTO, le Sarcenot, Fougerolles

La contributrice fait part de son intérêt pour le projet, dans une zone à fort potentiel touristique (paysages, sites) Désireuse de développer l'attractivité des communes, elle s'étonne de l'interdiction relative aux chevaux sur la Voie Verte et attend la réfection du pont pour l'accessibilité des calèches et des chevaux à Plombières et a entendu que la voie serait interdite aux chevaux. Elle précise que le passage ne doit pas être interdit à certains utilisateurs « si des consignes sont données et respectées » et indique qu'une zone peut rester enherbée. Elle se dit fière de ce territoire, et souhaite beaucoup de promeneurs visitant les lieux. En conclusion elle nous rappelle que le cheval a été le premier moyen de déplacement.

Réponse des porteurs de projet

voir réponse OR2SLO

Accès aux chevaux : OR7SLO aliéna3.2 – Les calèches seront formellement interdites.

Avis de la Commission d'enquête

Nous nous associons à la réponse des porteurs de projet sachant que dans certains cas la Voie Verte peut être destinée aux cavaliers. Nous remarquons de la part des porteurs de projet une légère inquiétude vis-à-vis de la cohabitation des chevaux et des autres usagers (comportements imprévisibles pouvant donner lieu à des accidents), cohabitation qui semble difficile à mettre en place dans cette mosaïque d'usagers de la Voie Verte. Cependant la porte « reste ouverte » sur des sections limitées « sous réserve d'emprise suffisante ». Nous signalons à ce sujet que les calèches seront interdites sur la Voie Verte.

OR2PLO : Madame Elisabeth JEANVOINE-THIRIET, Aillevillers

La signataire recommande de ne pas couper d'arbres pour avoir une vue sur les étangs de Breurey. Elle juge que l'initiative est bonne mais qu'il ne faut pas perdre de vue la protection de la flore et de la faune, de penser à la nidification, de préserver les buissons, haies et taillis qui accueillent les oiseaux. L'apport de détritrus doit être réglementé, et il convient de sensibiliser les promeneurs. Il faut aussi réglementer la circulation des usagers (chiens en laisse). Et réduire la vitesse automobile aux approches des intersections

Elle estime que c'est un beau projet de mise en valeur de la vallée de l'Augronne, pour le loisir et pour les trajets professionnels.

Réponse des porteurs de projet

1. Le projet a été conduit depuis son démarrage dans le respect de l'environnement et des paysages traversés. Son empreinte se résumera à la réalisation d'une bande cyclable sur une ancienne voie ferrée en conservant au maximum les boisements, arbres et haies jouxtant la voie ; les lisières étant rattachées au boisement et non à l'emprise de l'ouvrage.

L'étude d'impact précise ces éléments d'accompagnements dans le tome 2 – Impacts partie 21. LES MESURES EN FAVEUR DES ESPECES VEGETALES ET ANIMALES à partir de la page 115.

2. La gestion des déchets sur et aux abords de la voie sera gérée par les communes traversées. Une sensibilisation et des panneaux informatifs et pédagogiques communiqueront sur les bonnes pratiques.

Des poubelles seront régulièrement implantées sur le linéaire et dans les aires d'arrêt.

Avis de la Commission d'enquête

Nous prenons acte de cette réponse détaillée, à laquelle nous adhérons tout à fait. Nous remarquons que de nombreux futurs usagers sont très sensibles aux possibles impacts négatifs du projet sur la nature et l'environnement.

OR3PLO : Monsieur Alain GUIGNON, Le val d'Ajol

Le signataire a consulté le projet sur le site internet pour toutes éventuelles remarques ou suggestions.

Réponse des porteurs de projet

Avis de la Commission d'enquête

Cette observation n'appelle aucun avis de notre part.

1.6 Registre de Conflans-sur Lanterne (COL)

OR1COL : Madame François VARIGNEY

« Une Voie Verte pourquoi ? Les réponses semblent évidentes. Que ce soit randonnées pédestres, marches ou cyclistes, la nature nous apporte ce qu'il y a de mieux. Eviter les dangers des bords de route, pas de circulation de véhicules. L'air sain de cette voie remplacera avec bonheur l'oxyde de carbone généré par le passage des voitures et camions. Se rencontrer, se saluer, dialoguer, ceci deviendra possible en toute sécurité.

Que du positif dans ce projet. Un grand merci à toutes les personnes à l'origine de cette initiative ».

Réponse des porteurs de projet

Voir réponse OR2SLO

Avis de la Commission d'enquête

Idem

OR2COL : Madame et Monsieur MOUGEOT, Conflans-sur-Lanterne

« Que du positif dans ce projet que la population attend avec enthousiasme, ce qui agrémentera fortement notre belle région et la fera connaître davantage ».

Voir courrier annexé CO1COL // Doublon avec OD45 ET OD 46

Réponse des porteurs de projet

Voir réponse OR2SLO + C1COL

Avis de la Commission d'enquête

Idem

OR3COL : Monsieur Ghislain JACQUEY Dampierre-les-Conflans

« Cette voie permettra à mon enfant d'aller à l'école en vélo. Elle permettra le développement de mon activité secondaire de tourisme en proposant un XXXX insolite à côté (3km) de développer un gîte rural à Conflans. Reliée à la V50, cette voie permettra le développement des mobilités douces sur tout notre territoire ».

Réponse des porteurs de projet

Voir réponse OR2SLO

Avis de la Commission d'enquête

Idem

OR4COL : Monsieur François KOHLER, camping les étangs de saint-Pancras, Bethoncourt-Saint-Pancras

« Cette voie permettra le développement durable dans un contexte de développement territorial ».

Réponse des porteurs de projet

voir réponse OR2SLO

Avis de la Commission d'enquête

D'une façon globale nous avons constaté que la grande majorité des habitants du secteur de Conflans-sur-Lanterne n'avaient pas hésité à nous rencontrer pour nous faire part de leur satisfaction quant à la réalisation du projet.

OR5COL : Monsieur OUDOT Jilo, Conflans-sur-Lanterne

« J'ai remarqué à quelques occasions de balades que la politesse reprend ses droits, les pratiquants se saluent et engagent parfois des contacts et discussions. Je dis « VIVE » !!!la Voie Verte ! En plus, la sécurité est un acquis important par le biais de ce genre de projet.

Quid des aménagements pour les déchets etc... ? »

Réponse des porteurs de projet

voir réponse OR2SLO

La gestion des déchets sur et aux abords de la voie sera gérée par les communes traversées. Une sensibilisation et des panneaux informatifs et pédagogiques communiqueront sur les bonnes pratiques.

Des poubelles seront régulièrement implantées sur le linéaire et dans les aires d'arrêt.

Avis de la Commission d'enquête

Nous ajoutons que, fréquentant nous aussi des aménagements semblables, nous y avons rencontré beaucoup de courtoisie et de bienveillance et nous estimons qu'avec quelques mesures « pédagogiques » de départ, il en sera de même sur la Voie Verte.

OR6COL : Madame Nadine FAIVRE, Conflans-sur-Lanterne

« Très bonne idée que j'attends depuis ma retraite ç Conflans. Très contente que ça prenne forme mais dépêchez-vous....qu'on ne la voie pas « d'en haut ».

Pour le nom, « Route 66 » en référence à la maison du garde-barrière Monsieur Richard et la fameuse route des Etats-Unis. »

Réponse des porteurs de projet

Voir réponse OR2SLO

Avis de la Commission d'enquête

Nous nous associons à la réponse des porteurs de projet. Nous remarquons que cette Voie Verte est une réelle attente et que cette personne a le désir d'en bénéficier rapidement. Nous apprécions la comparaison flatteuse avec la route 66 des États-Unis ...

OR7COL : Madame Marie-Josèphe HAUSTÊTE, Conflans-sur-Lanterne

« Super projet. J'ai hâte de pouvoir marcher sur cet itinéraire, les années passent...alors je garde espoir ».

Réponse des porteurs de projet

Voir réponse OR2SLO

Avis de la Commission d'enquête

L'aménagement du linéaire demande la réalisation de quelques travaux, mais nous espérons que la Voie Verte sera rapidement ouverte à tous les usagers.

2) Courriers annexés aux registres ou reçus en mairie (C)

2.1 Registre de Saint-Loup (SLO)

C1SLO : Association de pêche des Etangs des Gabions, Président Monsieur Roland GARNIAUX 20 Rue des Chênes 70160 Breurey les Faverney

Cette association de 353 adhérents, a été créée en 2001 et elle gère les étangs communaux : les ventes cartes de pêche, l'alevinage, l'entretien des chemins, des abords, des postes de pêche et de la mise en sécurité. Elle compte 50% des pêcheurs du Nord du département qui empruntent le « même chemin depuis plus de 20 ans, c'est à dire la voie ferrée depuis Mersuay jusqu'à la barrière à code du chemin qui sépare les deux Ballastière soit 930 ml ».

« Des pêcheurs du Sud de la Haute Saône empruntent l'autre bout de la voie depuis la séparation des 2 ballastières jusqu'au bas-côté Faverney soit 820ml ». Soit un total de 1750ml.

Le Président s'interroge où vont passer les pêcheurs car « sur l'enquête d'utilité publique » on lit la phrase « la voie cyclable sera quant à elle interdite à la circulation des pêcheurs ». Cette interdiction fera passer le trajet à 4,3km au lieu de 0.930km pour les pêcheurs qui ont des salaires et retraites locales et « elle est où l'économie environnementale ? ». Pourtant ils sont tous favorables à ce projet et « quelque chose de nouveau » et propose une solution de « double voie ferrée » pour la circulation des pêcheurs « sur le ballaste et de l'autre la Voie Verte avec le macadam et ce sur les 1750ml. »

« Il va de l'avenir de cette Voie Verte » et « il ne faudrait pas que les futurs » utilisateurs de la Voie Verte « soient des ennemis des pêcheurs, toute forte tension entraîne des conflits ».

Il est souligné que « l'association préserve et entretient » cette zone et que la Voie Verte doit tenir compte des réalités du terrain.

Réponse des porteurs de projet

Voir réponse C02FAV

L'association de pêche qui a un rôle fédérateur et structurant dans ce projet continuera à être associée à la phase opérationnelle pour ajuster au mieux les intérêts et contraintes de chacune des parties.

Avis de la Commission d'enquête

Nous ne sommes pas sans ignorer que ce secteur est actuellement très fréquenté par les pêcheurs et les promeneurs . Notre mission ne consiste pas à « permettre ou interdire », mais à réfléchir au sujet d'une cohabitation future des usagers de la Voie Verte, quel que soit leur centre d'intérêt. Nous rejoignons le commentaire des porteurs de projet et sommes certaines qu'une solution satisfaisante sera mise en place.

2.2 Registre de Faverney (FAV)

C01FAV Monsieur MARIE Tristan, qui exploite en prairies 12 parcelles sur les finages de Faverney et de Breurey les-Faverney indique qu'il est amené à traverser l'ancienne voie ferrée plusieurs fois par mois avec des engins agricoles. Il insiste sur le fait que ses parcelles doivent impérativement rester accessibles aux engins agricoles pour les besoins de l'exploitation. Une vue du passage emprunté est jointe à son courrier.

Réponse des porteurs de projet

Le caractère public de la voie ne permet pas d'interdire l'accès de la voie aux exploitants riverains n'ayant pas d'autres possibilités d'accès à leurs parcelles. Certains champs n'ont en effet qu'un accès par la voie.

Les activités agricoles peuvent poser plusieurs types de difficultés :

- Ouverture et fermeture de barrières : les barrières bois pivotantes sont pratiques pour faire traverser les animaux et les engins agricoles.

- Pénétration d'un véhicule motorisé sur la voie : à cette intersection, le champ de visibilité est large pour permettre à l'engin agricole et aux animaux de traverser la voie.

- dans ces cas de cohabitation, une signalisation spécifique alertant les usagers de la Voie Verte permettra de prévenir d'une zone de danger par la traversé d'engin et d'animaux

Ce type de difficultés est à gérer au cas par cas avec l'exploitant en signant une convention avec l'exploitant détaillant ses obligations en terme de fermeture des accès et d'entretien du revêtement (nettoyage après son passage).

Dans tous les cas la concertation directe est indispensable pour tenir compte des contraintes spécifiques de chaque exploitant.

Avis de la Commission d'enquête

Nous avons noté que l'aménagement de la Voie Verte pourrait entraîner l'enclavement des parcelles du signataire. Sa requête est à notre avis, très légitime. Nous avons également noté que le Maître d'Ouvrage disposait des moyens idoines afin de régulariser cette situation et permettre ainsi la pérennité de l'exploitation.

CO2FAV : Monsieur Jean MARCHAL, maire de Breurey-les-Faverney, apporte un courrier de 4 pages relatif aux pages 1134 et 135 des annexes. Sur le plan joint au courrier, figurent des repères (de A à H) autour des étangs de Breurey. Le signataire explicite les différents repères et indique qu'il est important d'établir une liaison pour les véhicules à moteur entre A et B. (voir plan page 2). Il estime que l'emprise actuelle est assez large pour aménager un tronçon dédié aux véhicules motorisés.

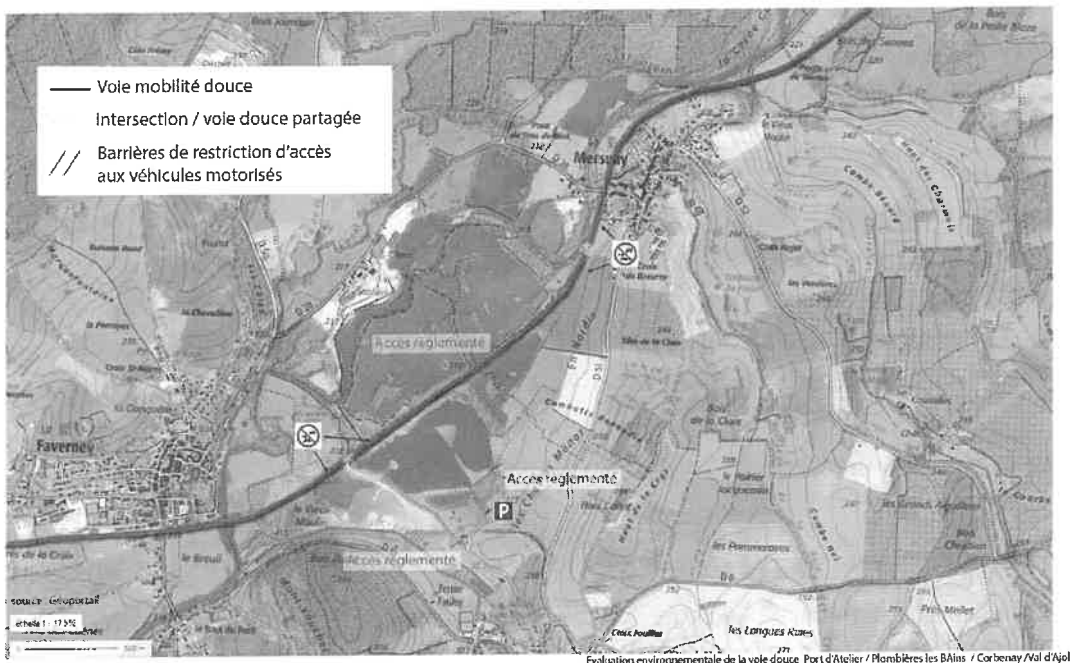
Les pages 3 et 4 de ce courrier sont respectivement une demande formulée auprès des services préfectoraux et la réponse de ces derniers.

Réponse des porteurs de projet

Dans le secteur des étangs de Mersuay, seules des traversées de la voie seront autorisées exclusivement pour les pêcheurs adhérents à l'association (moins de 100 adhérents à l'année). Ce schéma (ci-dessous) avait été concerté et réalisé avec le maire de la commune de Breurey les Faverney, un élu de la CC de Terres de Saône et des membres de la société de pêche. Cette réponse est identique à celle transmise à la pièce CO2p4 qui était le mémoire en réponse aux demandes de compléments de l'Etat à la phase instruction du dossier de d'évaluation environnementale.

Si toutefois, sur une surlargeur, la commune souhaite aménager une voie spécifique pour les véhicules, elle se rapprochera des services de l'Etat et de NATURA 2000 pour obtenir une autorisation. Elle serait alors totalement séparée de la Voie Verte.

Schéma de circulation à proximité des étangs de Breurey les Faverney / Mersuay



Avis de la Commission d'enquête

Nous prenons acte de cette réponse et sommes certaines qu'une solution satisfaisante sera trouvée.

C03FAV : Monsieur Daniel GEORGES de Faverney

Le signataire, ancien élu de Faverney, indique que les villageois l'interrogent sur l'avancée du projet tant attendu. Il détaille ensuite les points positifs de la Voie Verte en déroulant l'itinéraire port d'Atelier/Mersuay et nous en dévoile l'environnement général et les paysages les plus caractéristiques.

- sorties en famille dans un environnement calme qui offre la garantie de la sécurité
- faire découvrir les nombreuses richesses locales par une signalétique appropriée
- ce -projet incontournable qui favorise le développement des mobilités douces, renforce le lien social, et permet de découvrir le monde qui nous entoure avec respect, va devenir un nouveau quotidien-
- Bénéfique pour le commerce local car colonne vertébrale des déplacements doux
- sans impact négatif sur l'environnement car réduisant les GES liés aux déplacements, ne participe pas à l'artificialisation des cultures, beaucoup d'espaces verts de chaque côté de la voie,
- considère que la Voie Verte est d'intérêt général

Réponse des porteurs de projet

Voir réponse OR2SLO

Avis de la Commission d'enquête

Nous approuvons la pertinence de cette synthèse exhaustive du projet.

C04FAV : Monsieur Jean MARCHAL, maire de Breurey les Faverney nous fait part du projet communal d'aménager un gîte de groupe prévu pour 14 personnes. Il nous indique l'itinéraire de la liaison village/Voie Verte, précise que 3

gîtes dont 2 communaux sont opérationnels dans le village de Breurey et conclut sur l'intérêt du projet pour le développement de la mobilité douce du village.

Un courrier de deux pages

Réponse des porteurs de projet

voir réponse OR2SLO

En concertation avec les communes, une signalétique touristique permettra de rabattre les usagers de la voie en direction des structures d'hébergement et de loisirs.

Avis de la Commission d'enquête

Nous partageons la réponse faite par les porteurs de projet. Nous avons constaté l'intérêt significatif du public intérêt pour la Voie Verte et une préparation en vue de cet aménagement, et notons que des gîtes sont actuellement en cours de construction pour l'accueil des usagers de passage sur le territoire haut-saônois.

2.3 Registre de Corbenay

C1COR : Association pour la Défense de l'Environnement, la protection de la nature et la sauvegarde du patrimoine de Fougerolles et sa région. Monsieur SIMON Bernard, Madame Christiane OUDOT, Monsieur AUBRY Bernard.

Les membres de cette association se disent très attachés à la réalisation du projet. En 2000, inquiets sur le devenir du tronçon Aillevillers/Faymont, ils avaient proposé à RFF, la SNCF et au CD70, la possibilité de créer une piste cyclable et piétonne en nettoyant quelques points de cette voie désaffectée. L'association a assisté à la présentation de l'étude d'impact, (très détaillée). Les signataires indiquent avoir anticipé l'aménagement de cette voie à Fougerolles-centre (Rue de la gare et Avenue Claude Peureux). Selon eux, la poursuite de cet aménagement en direction des Vosges offre de belles perspectives (Vallée de l'Augronne et de la Combeauté) et s'interroge sur un possible prolongement vers Faymont et Hérival. Les membres de cette association souhaitent que ce projet soit le reflet des voies existantes en Bourgogne-Franche-Comté et dans le Grand-Est avec un enrobé permettant la circulation de tous types de vélos, un balisage, des équipements de sécurité et un marquage au sol partout où cela est nécessaire. Ces souhaits incluent également une information par la pose de panneaux en des lieux caractéristiques, (faune, flore, architecture locale, spécialités), le nom des localités traversées, et le respect si possible, adressé aux nouveaux propriétaires, du caractère d'origine des anciennes gares et haltes, ainsi qu'un entretien régulier.

Réponse des porteurs de projet

Voir réponse OR2SLO

Revêtement : OR14VAL

Avis de la Commission d'enquête

Nous sommes d'accord avec la réponse des porteurs de projet. Nous approuvons l'appréciation du travail produit par le cabinet d'études par cette association de défense de l'environnement. Une attention significative est portée à la sécurisation du trajet et la signalisation des divers points d'intérêts faunistiques, géographiques et patrimoniaux

2.4 Registre du Val d'Ajol (VAL)

C1VAL : Monsieur et Madame FAVRET 19 av. des Chavannes, Fougerolles

La propriété des signataires est implantée en bordure de la Voie Verte, auparavant voie ferrée régulièrement entretenue par la SNCF. La propriété est concernée par un mur de soutien (21m x 5,3m de haut et deux retours. La SNCF décelant des faiblesses dans le mur dans les années 90, elle a engagé des travaux importants de consolidation. Les contributeurs s'interrogent sur la surveillance, les vérifications périodiques et l'entretien des ouvrages associés (murs de soutènement) et demandent aux porteurs du projet de bien intégrer ces risques et de garantir la pérennité de leur habitation

Réponse des porteurs de projet

Une attention sera portée à cet ouvrage. Un contrôle technique des ouvrages sera conduit au démarrage de la phase opérationnelle.

Dans ce cas précis, une concertation sera menée avec les propriétaires ; Si des travaux de confortement ont été réalisés en 1990 pour maintenir les terres, il est alors surprenant de constater la présence d'une extension récente qui laisser craindre une amplification de la fragilité de l'ouvrage.

Avis de la Commission d'enquête

Nous nous associons à la réponse des porteurs de projet et approuvons l'entrevue prévue avec les propriétaires qui pourront apporter des précisions quant à l'extension récente réalisée.

2.5 Registre de Plombières-les-Bains (PLO) : néant

2.6 Registre de Conflans-sur-Lanterne (COL)

C1COL : de Monsieur MOUGEOT (doublon avec OD45 et OD46)

Le signataire joint un courrier titré « Une Voie Verte à Conflans sur Lanterne »

Cet article fait mention d'un véritable engouement pour la pratique du vélo et le signataire constate que les élus ont pris acte de cet engouement via le projet de Voie Verte qui desservira 17 communes, avant de devenir un maillon d'une liaison interrégionale. Il évoque le contexte énergétique actuel, et les problématiques d'échanges entre villages en réutilisant une voie ferrée du 19^{ème}. Celle-ci permettra de valoriser les atouts touristiques et gastronomiques de la vallée de la Lanterne et qu'elle améliorera l'environnement proche et le cadre de vie du village, notamment par sa proximité avec le centre-bourg. Il signale que l'aire principale d'accueil est éloignée du centre urbanisé, non visible depuis la RD10 et qu'elle ne correspond pas à la définition d'une aire de niveau 1. Il lui semble judicieux de considérer l'aire de la rue du Breuil comme aire de niveau 1 (possibilités de parkings) après imperméabilisation du stationnement en réponse à un commentaire de l'AE sur les pollutions accidentelles.

Réponse des porteurs de projet

Voir réponse OR2SLO

L'implantation des aires d'arrêts de niveau 1 est guidé par une maîtrise du foncier, un moindre impact sur l'environnement en évitant les zones humides ou inondables, la nuisance pour les riverains et une limitation de l'imperméabilisation.

La notion de visibilité depuis une RD n'a pas été un critère de choix sachant qu'une signalétique adaptée et convenablement implantée aura y conduire les usagers de la voie.

Finalement, la Voie Verte ne jouxtant pas le centre-bourg, une desserte bien signalisée par les voiries publique existantes rabattra les piétons et autres cyclistes vers les services et commerces conflanais.

Avis de la Commission d'enquête

Nous nous associons à la décision des porteurs de projet quant aux choix des 2 aires de repos retenues (rue de la Scie – niveau 1 et rue du Breuil – niveau 3) sur la commune de Conflans sur Lanterne ; choix qui résultent d'analyses pointues liées à différents facteurs (maîtrise du foncier, impact sur l'environnement et nuisances).

C2COL : Mairie de Briaucourt

Monsieur Nicolas CHOUX , maire de Briaucourt souligne que ce projet est un atout pour le territoire, car créant une infrastructure axée sur la mobilité douce et l'interconnexion des territoires à grande échelle. Elle permettra la mise en valeur des paysages et des sites traversés, et sensibilisera les usagers aux enjeux environnementaux. Il précise que cette voie accessible à tous, et vouée aux activités ludiques et sportives participera à la santé des populations. Il conclut sur le force touristique de ce projet pour les communes traversées et donc de sa participation au développement économique et commercial local, et en renforçant l'image d'un territoire où il fait bon vivre, ancré dans les enjeux du présent et de l'avenir.

Réponse des porteurs de projet

Voir réponse OR25LO

Avis de la Commission d'enquête

Nous sommes persuadées que ce projet participera à la santé de la population et au développement économique local : le tourisme durable et la mobilité douce vont de pair, offrant une alternative respectueuse de l'environnement aux modes de transport traditionnels. Ils permettent de réduire les émissions de gaz à effet de serre, de préserver la beauté naturelle des destinations touristiques et de soutenir les économies locales.

C3COL : Monsieur Laurent DEFORET Mersuay

Le contributeur évoque d'abord le réchauffement climatique et l'effondrement de la biodiversité, objets d'une prise de conscience des citoyens et des élus. Il regrette que ces derniers n'encouragent pas la sobriété de leurs concitoyens et projettent de dénaturiser une zone anthropisée par une voie ferrée désaffectée. Il explique les raisons de l'abandon de cette voie. Il s'interroge sur le pourquoi et le pour qui d'un tel projet, sans selon lui de réflexion sur sa nécessité.

Il conclut sur l'image de la Haute-Saône « Ile Verte », le calme recherché par ses résidents, évoque un besoin de sobriété, et d'une remise en cause de nos activités de loisirs et de tourisme. Il évoque enfin l'encouragement d'une agriculture raisonnée pour conserver notre paysage et favoriser la biodiversité.

Réponse des porteurs de projet

Cette contribution relève davantage de convictions personnelles sur la préservation générale de l'environnement et de l'aménagement durable des territoires et non précisément de cette enquête publique visant à partager l'évaluation environnementale de la création d'une Voie Verte très précisément localisées.

Des éléments de justification sont néanmoins présents au fil des contributions notamment sur la dénaturation de la voie ferrée désaffectée : OR17FAV alinéa 1

Avis de la Commission d'enquête

Nous rappelons à Monsieur Deforet la définition même d'une Voie Verte qui répond à ses diverses interrogations : « Les voies vertes sont des aménagements en site propre réservés aux déplacements non motorisés. Elles sont destinées aux piétons, aux cyclistes, aux rollers et aux personnes à mobilité réduite, dans le cadre du tourisme, des loisirs et des déplacements de la population locale. Elles doivent être accessibles au plus grand nombre, sans grande exigence physique particulière, sécurisées et jalonnées ».

3) Observations versées au registre dématérialisé (OD)

OD1 Essai Commission d'enquête (non comptabilisée)

OD2 : Proposée par Maxime (maxime.arnould@hotmail.fr)

4 route d'amoncourt

70160 Faverney

Déposée le mardi 2 mai 2023 à 11h10

« Domicilié à Port d'Atelier, je me réjouis du projet de piste cyclable, notamment du tronçon qui permettra de rejoindre Faverney au départ du hameau. Toutefois, je pense qu'il faudra être vigilant à la sécurisation des passages en voie partagée, par exemple au niveau de la Route d'Amoncourt où la circulation est parfois importante.

Aussi, le chemin forestier qui permet de rejoindre le bourg-centre (identifié sur l'image en PJ) étant utilisé par des véhicules tout de même assez nombreux (promeneurs, affouagistes etc), la fermeture de celui-ci aux voitures risque peut-être de créer du mécontentement. Je renouvelle mon soutien à ce beau projet et vous remercie pour l'attention accordée à cette modeste contribution Bien à vous » Maxime ARNOULD

Document(s) associé(s)

Document n°1 (od2, une carte google map)

Réponse des porteurs de projet

Sécurisation des traversées : OR16FAV

Desserte des parcelles forestières : Les exploitants agricoles et/ou forestiers n'ont, parfois, qu'un accès par la voie. L'accès sera traité d'une façon similaire à l'observation C01FAV s'il s'avère qu'aucune autre solution ne peut être envisagée.

Toute autre circulation motorisée, non justifiée par une obligation de desserte de propriété privée ou d'exploitation ne sera admise.

Avis de la Commission d'enquête

Nous avons conscience que des situations exceptionnelles peuvent donner lieu à des mesures exceptionnelles mais nous sommes persuadées que des solutions de « cohabitation » pourront être trouvées et qu'elles seront applicables ponctuellement dans ce secteur très boisé.

OD3 : Contribution n°3 (Web)

Anonyme

Déposée le 2 mai 2023 à 20h26

« Une très belle idée, qui je l'espère ce réalisera, notre campagne est si jolie et elle ne demande qu'à être mise en valeur ».

Réponse des porteurs de projet

Voir réponse OR2SLO

Avis de la Commission d'enquête

Idem

OD4 Contribution n°4 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 2 mai 2023 à 21h30

« Super projet ?? »

Réponse des porteurs de projet

Voir réponse OR2SLO

Avis de la Commission d'enquête

Idem

OD5 Contribution n°5 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 2 mai 2023 à 21h31

« Super projet ! Merci ! »

Réponse des porteurs de projet

Voir réponse OR2SLO

Avis de la Commission d'enquête

Idem

OD6 Contribution n°6 (Web)

Proposée par Riondel Laurence

Déposée le mardi 2 mai 2023 à 21h54

« Enfin ce projet dont on attendait avec impatience l'avancée, arrive ! Les balades en famille sont vite compliquées en vélo sur nos routes sinueuses. Nous avons vraiment besoin d'un endroit pour vélo, roller, trottinette... plus près que le bord du canal... »

Réponse des porteurs de projet

Voir réponse OR2SLO

Avis de la Commission d'enquête

Si la Haute-Saône est actuellement un peu en retard sur les départements voisins, nous notons cependant que ces dernières années, de gros efforts ont été fournis par les collectivités et le département pour combler ce retard. La création de cette future Voie Verte en est une preuve concrète.

OD7 Contribution n°7 (Web)

Par FOURNIER Etienne Déposée le 3 mai 2023 à 10h34

« Bonjour,

il y a déjà plusieurs jours, j'ai découvert sur l'ancienne voie ferrée qui passe devant mon domicile des panneaux de couleur jaune signalant un avis d'enquête d'utilité publique. En effectuant des recherches sur internet, j'ai pu découvrir cet avis d'enquête publique sur un courrier du Préfet de la Haute Saône et c'est comme ça que j'ai pu obtenir quelques informations sur le déroulement de celle-ci. C'est finalement grâce à ce courrier que je peux écrire aujourd'hui sur ce registre dématérialisé. Le projet de cette future Voie Verte est une excellente idée mais pour cela il me semble impératif de mettre en place des mesures et notamment concernant les habitants qui habitent le long de celle-ci sachant qu'une fois mise en place, cette VV va très certainement engendrer une fréquentation importante de cet axe qui n'existait pas jusqu'à présent. Me concernant, je souhaiterais qu'une clôture soit installée tout le long de la future Voie Verte qui va longer le chemin privé sur lequel j'habite ainsi que d'autres propriétaires. Cela représente une bonne centaine de mètre (environ !). Cette voie privée est goudronnée et est parallèle à la voie ferrée et qui est actuellement facilement accessible et empruntable par n'importe quelle personne qui voudrait se garer avec son véhicule pour accéder à pied ou en vélo à la future VV. De plus, les enfants, les chiens ...etc des différents usagers pourraient être tentés d'emprunter notre voie privée si aucun système n'empêche cet accès. Pour bien faire, une barrière en bois pourrait être installée pour relier les deux ponts qui sont présents aux deux extrémités de l'actuelle voie ferrée avec l'installation de deux petits portillons aux deux extrémités de cette clôture, permettant ainsi un accès aux promeneurs qui souhaiteraient quitter la VV pour suivre la promenade (balisée à cet endroit) et laisserait aussi aux riverains de mon secteur d'accéder à cette VV. Le mieux, serait qu'un des responsables de ce projet vienne sur place pour se rendre compte de la situation... D'autre part, il serait également intéressant d'installer des poubelles sur cette VV afin de ne pas retrouver des déchets aux abords de celle-ci. J'ignore quels sont précisément vos projets pour la réfection des ponts de l'ancienne voie ferrée mais actuellement ils sont en mauvais état et n'ont pas été entretenus depuis plus de 20 ans. Il serait également souhaitable que le revêtement qui sera installé sur ces ponts (actuellement plaques en fer) soit conçu à l'aide de matériaux moins bruyant lors des passages des usagers. D'autre part, depuis de nombreuses années, j'ai moi-même installés des plantes (arbustes) le long d'une partie de la voie ferrée afin d'égayer celle-ci. J'espère qu'elles ne seront pas enlevées !?! Enfin, pour conclure, l'idéal serait : l'installation d'une clôture (en bois, pour être en accord

avec votre projet) équipée de deux petits portillons à chacune des extrémités pour les promeneurs et nous les riverains ; des poubelles et un revêtement spécial « amortissant » les bruits sur le pont qui est juste en dessous de chez moi. Je vous remercie d'avoir pris le temps de me lire.

Cordialement»

M FOURNIER

Réponse des porteurs de projet

Clôture et sécurisation des propriétés privées : OR7SLO

Déchets : OR5COL

Les ponts seront réhabilités dans les règles de l'art en termes de qualité du revêtement (OR14VAL) mais aussi de qualité architecturale et de sécurité (garde-corps : OR6FAV).

Les accotements autour de l'emprise de la voie ne seront pas impactés par l'aménagement de la voie préservant ainsi les plantations des riverains. (OR2PLO alinéa 2)

Avis de la Commission d'enquête

Dans son courrier très argumenté le signataire évoque plusieurs thèmes, lesquels ont déjà trouvé réponse sous d'autres observations. Nous nous permettons de signaler que cette enquête publique n'est pas une DUP (Déclaration d'Utilité Publique) mais une Demande d'Autorisation Environnementale régie par le Code de l'environnement.

Nous sommes également certaines que les travaux nécessaires à l'aménagement de cette Voie Verte seront réalisés avec le plus grand sérieux sans causer de dommages aux plantations existantes.

OD8 : Contribution n°8 (Web)

Par Jean Claude Déposée le 3 mai 2023 à 11h37

« Une très bonne idée ! Dans notre secteur, au pieds des Vosges, nous sommes dans une région escarpée avec beaucoup de reliefs accidentés et nous proposer de réutiliser un travail fait il y 150 ans pour le chemin de fer afin d'avoir 60 Km de piste pratiquement sans reliefs pour relier Le Val d'Ajol à Plombières les Bains et également rejoindre Port d'Atelier en traversant de nombreuses communes pour accéder à une autre Voie Verte nationale (Charles le Téméraire) est une très bonne idée. En effet, il serait vraiment dommage de ne pas mettre à profit tous les travaux de nos anciens. Cette ancienne ligne aménagée ne doit surtout pas rester à l'abandon, elle doit permettre à tous les amoureux de la nature, piétons ou cyclistes de parcourir un grand chemin sans obstacle, et pour les plus courageux aller beaucoup plus loin sans croiser de véhicules. Il ne faut surtout pas abandonner ce travail admirable qui avait été fait avec de nombreux ponts et remblais dans le but d'aplanir un passage dans nos vallées pleines de reliefs tourmentés. »

Réponse des porteurs de projet

Voir réponse OR2SLO

L'aménagement de cette Voie Verte respectera la topographie et la géométrie générale de l'ancienne voie ferrée.

Aucun travaux de superstructure ou de déblais /remblais ne sont envisagés.

Avis de la Commission d'enquête

Nous précisons au signataire que le travail effectué il y a plus de 100 ans sera, à notre avis, remis en valeur par cet aménagement qui ne nécessite pas de travaux conséquents.

OD9 : Contribution n°9 (Web)

Par COLOMBAIN Béatrice Déposée le 3 mai 2023 à 22h50

« Beau et grand projet qui permettra de découvrir et faire découvrir notre belle région. Projet ambitieux pour tous les sportifs amoureux de la nature et de belle balades ».

Réponse des porteurs de projet

Voir réponse OR2SLO

Avis de la Commission d'enquête

Idem

OD10 : Contribution n°10 (Web)

Par Romary Talleux Estelle Déposée le 4 mai 2023 à 08h09

« Cette Voie Verte, nous l'attendons avec impatience ! Pour nos balades en famille, pour se rendre au travail, pour mettre en valeur notre commune et ses environs, vraiment une superbe idée que nous soutenons à 200% ! ♥ »

Réponse des porteurs de projet

Voir réponse OR2SLO

Avis de la Commission d'enquête

De nombreux signataires ont fait part de leur grande satisfaction quant au devenir certain de ce projet et des ses multiples atouts.

OD11 : Contribution n°11 (Web)

Proposée par Talleux Nicolas

Déposée le jeudi 4 mai 2023 à 22h28

« Mes 2 filles ont appris à faire du vélo sur la Voie Verte de Remiremont... car faire du vélo dans la rue parmi la circulation est trop risqué... oui, même chez nous. Cette Voie Verte dans la vallée de l'Augronne est une superbe opportunité de faire découvrir ce petit coin inconnu et pourtant si riche d'histoire et de la relier à la vallée de la Combeauté. Elle apportera certainement un attrait touristique en plus de permettre une liaison sécurisée entre les différents villages... pourrais-je un jour imaginer aller au travail à vélo par une belle journée ?... »

Réponse des porteurs de projet

Voir réponse OR2SLO

Avis de la Commission d'enquête

Nous avons pleinement conscience que ce riche territoire n'est pas assez mis en valeur et nous pensons que la création de ce projet permettra aux usagers de découvrir des paysages nouveaux, dans un environnement naturel préservé et en toute sécurité.

OD12 : Contribution n°12 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le vendredi 5 mai 2023 à 16h45

« Ce projet de Voie Verte est une excellente initiative. C'est un projet ambitieux pour les habitants et les amoureux de notre belle région et ils sont nombreux, qu'ils soient cyclistes ou piétons. Enfin, chacun pourra pratiquer son loisir en toute sécurité et ça, c'est le top !!! Je me réjouis de voir sortir de l'oubli cette ancienne voie ferrée, trop longtemps abandonnée. Elle représente une vraie richesse pour soutenir ce projet et j'espère que dans pas trop longtemps, nous aurons la chance de profiter des premiers tronçons aménagés. »

Réponse des porteurs de projet

Voir réponse OR2SLO

Avis de la Commission d'enquête

Effectivement nous sommes satisfaites que cette ancienne emprise ferroviaire retrouve une nouvelle vie et...de nouveaux passagers.

OD13 : Contribution n°13 (Web)

Anonyme

Déposée le 7 mai 2023 à 19h50

« Bonjour,

Je suis pour ce projet de Voie Verte qui je trouve va apporter dans les communes de nouveaux adeptes du vélo donc aussi du tourisme. Faire du vélo de la marche à pied sur une Voie Verte c'est super tranquille et calme ».

Réponse des porteurs de projet

Voir réponse OR2SLO

Avis de la Commission d'enquête

Il nous semble évident qu'un tel aménagement ne peut que favoriser le tourisme tout comme le développement économique des bourgs traversés.

OD14 : Contribution n°14 (Web)

Par Hôtel Déposée le 7 mai 2023 à 20h50

« Je suis intimement convaincu que nous allons devenir une région à deux roues.... Vive le vélo.. »

Réponse des porteurs de projet

Voir réponse OR2SLO

Avis de la Commission d'enquête

Nous avons noté que les amateurs de vélo étaient nombreux. Cet aménagement leur offrira la possibilité de pratiquer leur sport en toute sécurité dans un environnement naturel propice à la découverte de lieux chargés d'histoire.

OD15 : Contribution n°15 (Web)

Proposée par Rémi ARNOULD

Déposée le lundi 8 mai 2023 à 14h00

« Vivement ! Pour de belles balades et un lieu en sécurité pour courir tranquillement ! »

Réponse des porteurs de projet

voir réponse OR2SLO

Avis de la Commission d'enquête

Idem contribution 15

OD16 : Contribution n°16 (Web)

Proposée par Jean Luc

Déposée le mardi 9 mai 2023 à 08h18

« Enfin, que du bonheur »

Réponse des porteurs de projet

voir réponse OR2SLO

Avis de la Commission d'enquête

Idem

OD17 : Proposée par de MISCAULT Hugues (hugues.de.miscault@devoille.com)

9 RUE DES MOINES HAUTS

70220 FOUGEROLLES

Déposée le mardi 9 mai 2023 à 10h01

« Projet +++

Les voies vertes permettent différents développements :

- Sécurisation de l'apprentissage des pratiques à roues pour les enfants
- Liaison inter-village et inter-région
- Intégration à la route patrimoniale et touristique des Chalots
- Attrait touristique complémentaire à ceux existants
- Nettoyage de friches ferroviaires et embellissement des paysages
- Connaissance du passé industriel et historique de la région : Distilleries, bains...

Cette Voie Verte et les liaisons qui en découlent sont attendues depuis de nombreuses années ».

Réponse des porteurs de projet

Voir réponse OR2SLO

Avis de la Commission d'enquête

Nous partageons bien évidemment les assertions de ce contributeur.

OD18 : Proposée par Bernard (bernard.mougeot0403@orange.fr)

33, Rue De L égalité

70800 70800 CONFLANS SUR LANTERNE

Déposée le mardi 9 mai 2023 à 14h07

« Bonjour à tous ; Bien sur en tant que résidant à Conflans sur Lanterne, je suis très content de voir avancer ce merveilleux projet. Bien sur le chemin est encore long ! Mais j'ai hâte de découvrir cette voie qui reliera les 17 communes de notre communauté de communes. Vu sa proximité avec le centre du village de Conflans, cette artère piétonne et cyclable sera même très appréciée des personnes à mobilité réduite. Elle sera bien sur un bel outil de développement touristique et de loisirs. Celle-ci permettra à chacun de découvrir ou de redécouvrir le patrimoine environnant. Bravo à nos élus pour leur ténacité et leur volonté d'aboutir à la réalisation de cet ouvrage »

Bernard MOUGEOT

Réponse des porteurs de projet

voir réponse OR2SLO

Avis de la Commission d'enquête

Nous sommes amenées à penser que les travaux d'aménagement pourront démarrer rapidement tout en respectant les étapes nécessaires aux périodes de nidification de la faune aviaire et les habitats des autres espèces.

OD19 : Proposée par anonyme

Déposée le mardi 9 mai 2023 à 18h10

« Bonjour,

Fréquentant de nombreuses voies vertes en France et plus largement en Europe, je suis plus que favorable à un tel projet qui désenclaverait notre désert en Voie Verte ou vélo route. Nous avons beaucoup de retard par rapport à nos homologues frontaliers. Oui à ce projet!!! »

Réponse des porteurs de projet

voir réponse OR2SLO

Avis de la Commission d'enquête

Nous avons souligné que l'aménagement de cette Voie Verte tant attendue contribuerait à combler notre retard tout en participant au désenclavement des territoires.

OD20 : Contribution n°20 (Web)

Proposée par NATHALIE

Déposée le jeudi 11 mai 2023 à 08h11

« Avis favorable pour la réalisation de la Voie Verte sur la commune de Fougerolles Saint Valbert ».

Réponse des porteurs de projet

voir réponse OR2SLO

Avis de la Commission d'enquête

Idem

OD21 : Contribution n°21 (Web)

Proposée par Marianne

Déposée le jeudi 11 mai 2023 à 11h26

« Je soutiens ce projet de Voie Verte »

Réponse des porteurs de projet

Voir réponse OR2SLO

Avis de la Commission d'enquête

Idem

OD22 Proposée par SIMONIN Anne (anne-p.simonin@wanadoo.fr)

70320 AILLEVILLERS ET LYAUMONT

Déposée le jeudi 11 mai 2023 à 15h08

« Bonjour,

Je suis favorable à la Voie Verte afin de pallier au développement touristique de notre territoire et permettre à nombre d'entre nous de pouvoir circuler entre chaque commune limitrophe sans emprunter les routes. Je comprends la problématique des personnes souhaitant s'y promener avec les enfants afin d'apprendre le vélo, roller etc cependant je ne suis pas forcément favorable à l'enrobé ou macadam pour moi cela dénote totalement avec le terme "Voie Verte" qui n'a plus rien de vert et les douleurs apportés au corps lorsque l'on marche sur un sol plus ferme, actuellement direction Plombière on peut s'y promener à pied ou en vélo sans aucune difficulté, ce serait dommage.... »

Réponse des porteurs de projet

Voir réponse OR2SLO

Choix du revêtement : OR14VAL

Avis de la Commission d'enquête

Nous avons pris acte de la réponse très détaillée que les porteurs de projet avaient apportée à Madame Poccioni (OR14VAL), réponse à laquelle vous pouvez vous reporter pour un complément d'informations..

OD23 : Contribution n°23 (Web)

Anonyme

Déposée le 11 mai 2023 à 22h18

« BEAU PROJET QUE JE SOUTIENS. SEULEMENT IL NE FAUT PAS CONFONDRE VOIE VERTE ET VOIE NOIRE OU GRISE. TROP DE BITUM POLLUE NOS CAMPAGNES. RESTONT AVEC DES MATERIAUX SIMPLES ET RENOUVELABLES ».

Réponse des porteurs de projet

voir réponse OR2SLO

Choix du revêtement : OR14VAL

Avis de la Commission d'enquête

Le revêtement d'une Voie Verte est, nous en convenons, un choix d'aménagement problématique ; il doit tenir compte de nombreux critères : environnementaux, économiques, d'usages et géographiques. Les porteurs de projet ont effectué une analyse très fine à laquelle nous vous conseillons de vous reporter (OR14VAL).

OD24 Contribution n°24 (Web)

Par Ludovic Daval Déposée le 12 mai 2023 à 11h53

« Ce projet structurant à cheval sur 2 régions et 2 départements est une réelle chance de développer les mobilités douces sur ce territoire rural. Cela va permettre d'apporter une plus value essentielle à la promotion touristique du territoire ».

Réponse des porteurs de projet

Voir réponse OR2SLO

Avis de la Commission d'enquête

Nous comprenons l'enthousiasme de Monsieur Daval ; le projet s'inscrit dans un projet élaboré au niveau régional de maillage des vélo routes et dans un projet intercommunal de pistes cyclables, il contribue ainsi à l'attractivité et au développement touristique du territoire.

OD25 : Contribution n°25 (Web)

Anonyme

Déposée le 12 mai 2023 à 12h44

« Excellent projet, qui va dans le sens du développement des mobilités douces, et qui bénéficiera à la fois aux habitants mais également aux personnes de passage (touristes, cyclotouristes...) ».

Réponse des porteurs de projet

Voir réponse OR2SLO

Avis de la Commission d'enquête

Nous reconnaissons volontiers les atouts naturels de la Voie Verte que ce soient la beauté des paysages, un itinéraire plat adapté à la pratique d'activités diverses par le plus grand nombre dans un environnement calme et reposant.

OD26 : Contribution n°26 (Web)

Par PHILIPPE Déposée le 12 mai 2023 à 13h31

« je suis favorable à la réalisation de la Voie Verte pour pouvoir circuler en toute sécurité à vélo en direction de la Haute-Saône surtout avec mes petits enfants. Je pense aussi que cette Voie Verte serait un atout touristique pour la commune, et pour l'installation de familles avec des enfants. »

Réponse des porteurs de projet

Voir réponse OR2SLO

Avis de la Commission d'enquête

Nous confirmons qu'une sortie « Voie Verte » en famille est une aventure parfaite pour les petits comme pour les grands, entre nature et patrimoine, balade et détente.

OD27 : Contribution n°27 (Web)

Par BARON DOMINIQUE Déposée le 12 mai 2023 à 16h29

« On ne peut que se réjouir de ce projet qui contribuera favorablement au développement des mobilités douces et au renforcement des liens entre les populations de deux régions et deux départements . Le tourisme durable et la mobilité douce vont de paire, offrant une alternative respectueuse de l'environnement aux modes de transport traditionnels. Ils permettent de réduire les émissions de gaz à effet de serre, de préserver la beauté naturelle des destinations touristiques et de soutenir les économies locales. De plus, ils offrent aux familles l'opportunité de se rapprocher, de partager des moments précieux et de créer des souvenirs inoubliables. Ainsi, la mobilité douce devient le lien qui unit le tourisme durable et les sorties en famille. Elle incite les générations à se rassembler, à profiter du temps passé ensemble et à découvrir le monde qui les entoure de manière respectueuse et responsable ».

Réponse des porteurs de projet

Voir réponse OR2SLO

Avis de la Commission d'enquête

Accessible à tous, la Voie Verte se prête à la perfection aux balades à pied, à vélo, en famille ou entre amis! elle va favoriser un tourisme « durable » ainsi qu'une mobilité douce ; En offre en outre un espace de promenade qui allie sécurité, confort, cadre naturel agréable et découverte du patrimoine local.

OD28 : Contribution n°28 (Web)

Proposée par Anne

Déposée le vendredi 12 mai 2023 à 17h14

« Ce projet de Voie Verte entre Vosges et Haute-Saône est essentiel à la vie de nos vallées. Une très bonne chose qu'elle rejoigne les deux pôles touristiques de Plombières-les-Bains et Le Val d'Ajol. Les voies sont agréables et la nature y est reine ».

Réponse des porteurs de projet

Voir réponse OR2SLO

Avis de la Commission d'enquête

Nous pensons effectivement, que la Voie Verte peut jouer son rôle de locomotive de l'économie touristique des régions traversées. Le potentiel existe, ce qui laisse aux professionnels du tourisme (hébergeurs, restaurateurs, commerçants, spécialistes des activités de loisirs, etc.) de belles perspectives de développement.

OD29 : Contribution n°29 (Web)

Proposée par BRIGITTE

Déposée le vendredi 12 mai 2023 à 18h02

« Bonjour, cette Voie Verte est une excellente proposition. Elle est attendue depuis de nombreuses années ».

Réponse des porteurs de projet

Voir réponse OR2SLO

Avis de la Commission d'enquête

Nous partageons la remarque « cette Voie Verte, une parenthèse ressourçante pour tous »

OD30 : Contribution n°30 (Web)

Proposée par Conseil Municipal des Jeunes du Val d'Ajol

Déposée le samedi 13 mai 2023 à 12h28

(Retranscription de l'avis déposé sur le registre papier) « Nous sommes favorables à la réalisation de la Voie Verte à condition du respect de la nature. Nous aimerions que tout le monde fasse attention à l'habitat naturel des animaux ». Flora, Malya, Manon,...

Doublon avec OR12VAL

Réponse des porteurs de projet

Voir réponse OR2SLO

Avis de la Commission d'enquête

Nous encourageons les actions d'information sur la préservation de l'environnement, prévues par les porteurs du projet et, les écoles en direction des usagers de la Voie Verte ; comme l'a relevé le Conseil Municipal des Jeunes, la Voie Verte est bien plus qu'un parcours, c'est un livre d'histoires et de biodiversité

OD31 : Proposée par Evelyne

70800 CONFLANS sur Lanterne

Déposée le samedi 13 mai 2023 à 17h07

« Je suis très favorable à cette Voie Verte pour des ballades à pied ou en vélo en toute sécurité et au plus près de la nature. En espérant toutefois que ça soit réalisé de façon le plus écologique possible. Très impatiente de pouvoir l'utiliser. Merci pour ce parcours entre les 2 départements ».

Réponse des porteurs de projet

Voir réponse OR2SLO

Avis de la Commission d'enquête

En effet, la Voie Verte permet de se balader seul, en famille ou entre amis en toute sécurité, de découvrir de beaux paysages le temps d'un week-end et de réussir à allier bien-être et évasion.

OD32 : Proposée par URSPRUNG Steve (steve.ursprung@gmail.com) 220 route du Lyaumont 70320 Aillevillers-et-Lyaumont

Déposée le samedi 13 mai 2023 à 18h18

« Bonjour,

J'ai consulté pendant plus de 2h le dossier d'enquête publique à la Mairie de St-Loup sur Semouse.

Je salue le travail sérieux réalisé par le Cabine d'étude Waechter.

Je regrette toute fois le manque de lisibilité des cartes des annexes page 52-90 et 108. L'inscription de noms de villes aurait permis de mieux se situer .

- Une attention toute particulière doit être apportée aux sites de reproduction des batraciens. Prévoir l'interdiction de circulation ou des aménagements de crapauduc pour le passage des zones sensibles.
- L'aménagement de cette Voie Verte est une opportunité pour renforcer les haies (pruneliers et autres variétés locales) et de densifier les fleurs mellifères sur les talus.
- La protection des chauves souris doit être une priorité !

La réhabilitation de cette Voie Verte est une très belle initiative interdépartementale impulsée par une initiative locale (Vosges / Haute-Saône) qui permettra de développer l'éco-tourisme et sera également une belle balade pour les habitants de la région. Bravo ! »

Réponse des porteurs de projet

Voir réponse OR2SLO

L'étude d'impact précise des mesures de compensation dans le Tome 2 – Impacts page 136 pour les batraciens.

Les haies : OR2PLO alinéa 1

Avis de la Commission d'enquête

Nous avons noté que le projet de Voie Verte a été conduit, dans le respect de l'environnement ; une analyse précise de l'état initial et des impacts potentiels du projet sur le milieu naturel a été menée et des mesures de prévention proposées. Effectivement, la réhabilitation de cette voie ferrée en Voie Verte s'assimile à une deuxième vie pour une ancienne ligne de train inexploitée ; au grand bonheur des promeneurs et des cyclistes.

OD33 : Proposée par anonyme

Déposée le dimanche 14 mai 2023 à 08h33

« Bonjour,

Je suis ravie d'un tel projet.. Il y a 20 ans déjà que ce projet mûri..

Je serai très heureuse de voir enfin apparaître cette Voie Verte qui passerait à 2 pas de ma résidence.

Quel bonheur d'envisager une balade pédestre ou à vélo, sur un chemin sécurisé des automobilistes devenus trop dangereux.. Merci de relancer ce magnifique projet

Et aussi, Merci de cette liberté d'expression ».

Réponse des porteurs de projet

Voir réponse OR2SLO

Avis de la Commission d'enquête

Interdite aux véhicules motorisés, la Voie Verte offre effectivement, un espace de promenade qui allie sécurité, confort et cadre naturel agréable. Nous soulignons également que l'objet d'une enquête publique est de recueillir les avis, commentaires, et observations de citoyens concernés ou impactés par un projet.

OD34 : Proposée par LEGER Pierre-Yves (leger.pierreyves@gmail.com)

10 rue des champs 70320 Aillevillers et Lyaumont

Déposée le dimanche 14 mai 2023 à 10h40

« Enfin ! Depuis le temps que je rêvais de cet aménagement. Ceux qui ne connaissent pas la vallée de l'Augrogne jusqu'à Plombières vont découvrir une petite merveille. Et quel plaisir de naviguer sur des voies sécurisées ! Aucun impact négatif sur l'environnement. Et qu'on ne vienne pas se plaindre du passage de vélos près de chez soi ! Je pense surtout à l'impact touristique sur notre zone verte. Les commerces locaux peuvent en tirer parti. Bref, 100% d'accord mais ne traitez pas avant que je sois contraint de me déplacer en déambulateur ! »

Réponse des porteurs de projet

Voir réponse OR2SLO

Avis de la Commission d'enquête

Incontestablement, la Voie Verte confirme son rôle de locomotive de l'économie touristique des régions traversées. Le potentiel existe, ce qui laisse aux professionnels du tourisme (hébergeurs, restaurateurs, commerçants, spécialistes des activités de loisirs, etc.) de belles perspectives de développement

OD35 : Proposée par anonyme

Déposée le mardi 16 mai 2023 à 09h53

« Un projet qui j'espère aboutira très prochainement, cela nous facilitera grandement la tâche lorsque l'on veut créer des circuits de randonnée ».

Réponse des porteurs de projet

Voir réponse OR2SLO

Avis de la Commission d'enquête

Sur le parcours de la Voie Verte, de nombreux itinéraires de randonnées, variés et ouverts sur une nature verdoyante pourront être créés et, permettront de découvrir une campagne authentique.

OD36 : Proposée par Georges CHOLLEY (georges.cholley@wanadoo.fr)

Déposée le lundi 8 mai 2023 à 11h10

Objet : Fwd: enquête d'utilité publique Voie Verte Commune de Conflans sur Lanterne envoyé 8 mai 2023 à 11:04de : Georges CHOLLEY à : enquete-publique-4548@registre-dematerialise.fr. objet : enquête d'utilité publique Voie Verte Commune de Conflans sur Lanterne

Bonjour , veuillez trouver ci joint mes concernant l'enquête d'utilité publique Voie Verte sur la commune de Conflans sur Lanterne

"En qualité de riverain ,je suis très favorable à ce projet qui fera revivre une ex-voie de communication (voie ferrée),celle-ci pourrait devenir une Voie Verte très apprécié pour des mobilités douces , pédestre , cycliste ,équestre ,et autres matériels non thermique à exclure tous les engins à propulsion thermique ,sa faible déclivité et ses nombreux accès au village vers l'intérieur et l'extérieur permet des accès multiple , et aussi des parcours de part et d'autre de la commune vers des communes voisines sur de faibles kilométrage ou sur son ensemble du projet.

Mes requêtes : situé en Zone ZH lieu dit Pré Barbau ,mes parcelles N°41 et N°42 entre le RD 28 et l'ex-voie ferrée , parcelle N° 41 construit et parcelle N°42 équipé d'une piste privé ULM en dure et d'une piste en herbe pour atterrissage et décollage privé d'ULM sur mon autorisation, les atterrissages et décollages se font par survol de la futur Voie Verte sens RD 28 et ex-voie ferrés suivant l'orientation des vents donc comme en situation actuel l'air de décollage ou d'atterrissage doit être dégagé de tous arbres et végétation haute minimum de 20m de part et d'autre de la parcelle N°42 ,de plus la conduite de gaz ,déjà surveillé chaque semaine par survol aérien est déjà dégagée en permanence pour filmer par caméra le trajet balisé ,je pense que sur l'ensemble de ces parcelles aucun arbres et végétations hautes ...!

Concernant la sécurité puisque cette voie devient à nouveau un réseau public, l'interdiction de positionnement des moyens des chasse et l'utilisation de toutes méthodes et moyens de chasse sur l'ensemble du parcours communale et dans le respect des distances de sécurité de part et d'autre du pied de talus de la future voieverte.

Sur le parcours le tablier doit être stable et drainé la possibilité de laisser quelques arbres type chênes et fruitiers cerisiers et pommiers à espaces bien aérés, permettant aux promeneurs isolés (femmes seules) de se sentir en sécurité avec une visibilité dégagée à éviter les buissons en rive de talus ou partiellement, les croisements entre RD 14 et RD28 doivent en réglementation prioritaire et bien dégagés de visibilité sur au minimum 200 m de part et d'autre quel que soit la priorité.

Une signalétique des accès et des réglementations adaptées et simples.

Souhaitant une belle réussite à ce projet, je reste à votre disposition pour suivre ce projet

Cordialement Mr CHOLLEY Georges

Document joint :Le 08/05/2023

Observation déjà relevée les 8 et 10 mai

Réponse des porteurs de projet

Il n'est pas prévu d'implanter des haies ou autres arbres sur ce tronçon. La collectivité sera, en outre, vigilante à ne pas laisser la végétation se développer au droit de ces parcelles pour ne pas entraver l'activité aéronautique du riverain.

La cohabitation avec la pratique de la chasse sera concertée avec la fédération de chasse départementale et l'association locale. (+ OR7COR).

La sécurité des usagers de la voie : OR7SLO

Traitement des intersections : OR16FAV

Avis de la Commission d'enquête

Nous rejoignons les porteurs de projet quant à la teneur de leur réponse sur les différents thèmes abordés par Monsieur Cholley ; pour chaque questionnement, une réponse précise a été apportée.

OD37 Contribution n°37 (Email) (identique à OD36)

Proposée par CHOLLEY Georges

Déposée le mercredi 10 mai 2023 à 10h17

Objet : correctif au courrier du 08/05/2023 Bonjour, veuillez trouver ci-joint un courrier correctif à celui du 08/05/2023 cordialement Mr Cholley Georges

Réponse des porteurs de projet

Réponse OD 36

Avis de la Commission d'enquête

Réponse apportée à l'observation précédente

OD38 : Proposée par anonyme

Déposée le dimanche 14 mai 2023 à 08h42

Objet : Contribution Voie Verte

« Merci à vous de cette initiative...

Oui, je suis très favorable pour le projet de cette Voie Verte, qui passe sur la commune, où je réside... Il est souhaitable que ce projet soit finalisé le plus rapidement possible ! !.. Sportivement »

Envoyé depuis l'application Mail Orange

Réponse des porteurs de projet

Voir réponse OR2SLO

Avis de la Commission d'enquête

Nous sommes convaincues de la pertinence d'un tel projet qui facilite une mobilité douce et verte.

OD39 : Proposée par ROBERT Catherine (magique70cat@gmail.com)

10 RUE DE LINDUSTRIE, 70800 CONFLANS SUR LANTERNE

Déposée le mardi 16 mai 2023 à 12h10

« Je suis pour la Voie Verte à 100/100.

Ça serait vraiment formidable car on a rien de similaire dans notre commune et les communes avoisinantes ».

Réponse des porteurs de projet

Voir réponse OR2SLO

Avis de la Commission d'enquête

En effet, le projet permet de connecter les différents aménagements cyclables déjà réalisés ou en cours de réalisation, de relier entre eux les bourgs et les pôles touristiques, de loisirs, commerciaux et de mettre en valeur le patrimoine du territoire

OD40 Proposée par anonyme

Déposée le mardi 16 mai 2023 à 14h44

« Ce projet est cohérent dans le développement touristique, mais il faut penser à maintenir une allée sablonneuse pour les utilisateurs qui ne sont pas adeptes du macadam...

Je pense notamment aux centres équestres qui bordent cette allée très régulièrement empruntée par les cavaliers de haute Saône et vosgiens ».

Réponse des porteurs de projet

Accotements de la voie : OR12SLO

Présence des cavaliers : OR7SLO alinéa 3.2

Avis de la Commission d'enquête

Nous avons interrogé Madame Jeannin sur l'éventualité d'une allée sablonneuse le long de la Voie Verte, la création d'accotements plus larges pourraient être envisagés si la largeur de la Voie le permet. La cohabitation chevaux – autres modes étant délicate, un aménagement spécifique sur des sections limitées seraient en cours de réflexion.

OD41 : Proposée par NOEL Jean-Baptiste (contact@le-faing.fr)

1194 route de Ruaux

88370 Plombières les Bains.

Déposée le mardi 16 mai 2023 à 17h15

« Je gère les chambres d'hôtes du Faing du Bray à Plombières les Bains. J'accueille de plus en plus de touristes qui pratiquent le vélo (route, VTT, cyclotourisme) et recherchent des circuits balisés et si possible sans véhicules motorisés pour découvrir la région. Je commence aussi à accueillir des touristes qui prennent leurs vacances à vélo en dormant à l'hôtel, en camping ou chambres d'hôtes. Plus nous aurons de pistes cyclables, voies douces qui relient nos communes, régions...et plus ce type de tourisme se développera. ("La Loire à vélo...") Au delà du tourisme toutes ces voies sont susceptibles d'être utilisées de plus en plus par des habitants pour la ballade mais aussi pour aller au travail, à l'école, faire des courses...pour une mobilité plus douce en somme. La réalisation de ce projet est une bonne chose tant pour l'usage de la population locale que pour le tourisme et l'activité commerciale quelle générera ».

Réponse des porteurs de projet

Voir réponse OR2SLO

Avis de la Commission d'enquête

Nous encourageons cette initiative d'hébergements dédiés au tourisme « vert » : quel plaisir après une journée « sportive », de faire une pause, prendre du repos dans un lieu calme et découvrir en toute quiétude, le patrimoine et, les produits locaux.

OD42 : Contribution n°42 Par JACQUOT Perrine

Déposée le 17 mai 2023 à 11h08

« Favorable à 100% pour la création d'une Voie Verte!!
Un atout touristique en plus pour faire connaître notre région.
Un plus pour le tourisme vert! »

Réponse des porteurs de projet

Voir réponse OR2SLO

Avis de la Commission d'enquête

Nous estimons également que le projet constitue un atout indéniable pour l'essor du tourisme vert, en modes doux, dans le contexte global du maillage national.

OD43 : Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 17 mai 2023 à 16h53

« Très beau projet, l'étude est rassurante en ce qui concerne le respect de la nature et de la biodiversité. Dommage qu'au Val d'Ajol, l'appât du gain sur la vente des terrains, à une certaine époque, a contribué à céder aux particuliers de nombreuses parties de l'ancienne voie ferrée !!! »

Réponse des porteurs de projet

Voir réponse OR2SLO

Avis de la Commission d'enquête

Nous signalons qu'il ne nous appartient pas d'émettre un avis sur la deuxième partie de cette observation.

OD44 : Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 18 mai 2023 à 07h21

Très bonne idée, un tel aménagement permettra aux familles de partager d agréables moments en toute sécurité.

Réponse des porteurs de projet

Voir réponse OR2SLO

Avis de la Commission d'enquête

Nous avons effectivement noté la récurrence de l'argument « promenades en famille ».

OD45 Contribution n°45

Proposée par MOUGEOT Bernard

Déposée le vendredi 19 mai 2023 à 10h57

« Bonjour Bravo pour ce projet de Voie Verte Je renouvelle mon soutien à nos élus communautaires pour voir aboutir ce merveilleux projet »

1 document joint : « Une Voie Verte à Conflans-sur-Lanterne » résumé dans les courriers annexés à Conflans sur Lanterne

Réponse des porteurs de projet

Traité à en réponse aux observation C1COL et OD18

Avis de la Commission d'enquête

Idem

OD46 : strictement identique à OD 45

OD47 : Proposée par René DOILLON pour l'association Fêtes et Loisirs de Mersuay (rene.doillon@outlook.fr)

Données personnelles : 06 88 55 25 31 et 03 84 91 43 36

Déposée le samedi 20 mai 2023 à 15h43

Objet : A l'attention de Mme BIDAUT

« Bonjour Madame,

Pour faire suite à notre entretien le 5 courant lors de votre présence à la mairie de Favorney et comme convenu, je vous joins deux vues du local de Fêtes et Loisirs à Mersuay prêté gracieusement par cette commune afin d'y ranger notre matériel (tables, bancs, barnum, etc...), ainsi que de disposer d'une salle de réunion .

Ce local à l'origine était la halte de la gare de Mersuay (salle d'attente, dépôt de colis et bureau du chef de gare) et a été réhabilité en partie par les membres bénévoles de notre association.

Comme vous pourrez le constater sur les photos, le seul accès possible avec des véhicules à ce local ne peut se faire que par un passage par l'ancienne voie ferrée, d'où notre requête pour disposer d'un chemin de circulation contigu à notre local en parallèle à la Voie Verte dans cette zone.

Je vous prie d'agréer, Madame, mes très sincères salutations.

Pour l'association Fêtes et Loisirs de Mersuay »

René DOILLON

14,Route de Breurey

70160 MERSUAY



*2 photos en documents joints*Réponse des porteurs de projet

Voir OR2FAV alinéa 2

Avis de la Commission d'enquête

Nous nous rangeons à l'avis du porteur de projet. Nous avons constaté de visu que les lieux présentaient une surlageur manifeste et qu'il serait en effet possible d'aménager une voie carrossable permettant l'accès au bâtiment. Nous insistons sur le fait que la partie de Voie Verte comprise entre la Rue de la Croix de l'Eauvotte et la Rue du Pont n'est pas une « piste pour véhicules motorisés » et qu'elle ne doit pas le devenir.

OD48 : Proposée par DURGET Arnaud (mairieconflandey@wanadoo.fr)

5, rue de la Mairie, 70170 CONFLANDEY

Déposée le lundi 22 mai 2023 à 14h06

« La municipalité de Conflandey apporte son soutien à ce projet qui participera au désenclavement, à la reconnaissance et au développement touristique du département de la Haute-Saône ».

Réponse des porteurs de projet

Voir réponse OR2SLO

Avis de la Commission d'enquête

Nous félicitons cette municipalité pour son soutien et son implication.

OD49 Proposée par Laurence de Malliard (demalliardlaurence@gmail.com)

70800 Conflans sur Lanterne

Déposée le mardi 23 mai 2023 à 11h32

« La Voie Verte, notamment entre st Loup Corbenay - Conflans - Port d'Atelier est très attendue. Elle permettra de se rendre en vélo faire nos courses à st Loup, par ex., sans aucun danger. Cela pourra être aussi un lieu de balade en famille, avec vélos d'enfants, trottinettes, rollers, voire même tricycle, et aussi à pied bien sûr : pour cela il faudrait que le revêtement soit adapté, et qui laisse aussi filtrer l'eau dans le sol. Les paysages loin des routes, dans le calme et la sérénité, seront très appréciés »!

Réponse des porteurs de projet

Voir réponse OR2SLO

Avis de la Commission d'enquête

Nous avons perçu une authentique satisfaction des citoyens résidant à Conflans-sur Lanterne et à Faverney qui ont hâte que le projet se concrétise.

OD50 : Proposée par PARISOT Shamia (shamiaparisot@hotmail.com)

41 le Lyaumont 70320 Aillevillers et Lyaumont

Déposée le mardi 23 mai 2023 à 20h33

« Quelle magnifique initiative ! Nous avons hâte de flâner, randonner ou pédaler sur cette Voie Verte qui promet d'être un enchantement. Merci! »

Réponse des porteurs de projet

Voir réponse OR2SLO

Avis de la Commission d'enquête

Nous prenons note de la satisfaction de cette contributrice.

OD51 : Proposée par FAIVRE Adélaïde (adelaide.favre@hotmail.fr)

11 route de Luxeuil, 70800 Conflans sur Lanterne

Déposée le samedi 27 mai 2023 à 07h00

« Bonjour,

Je n'ai pas d'avis négatif sur cette Voie Verte, je trouve même que c'est une superbe idée, pour tout le monde. Cela va permettre de rencontrer des personnes de tout âge, à pieds, en vélo ou tout autre moyen non motorisés dans un cadre magnifique, et aussi de voir d'autres endroits de nos villages que nous ne connaissons pas. Continuez dans ce projet afin que nous ayons une Voie Verte digne de ce nom. » Cordialement,

Réponse des porteurs de projet

Voir réponse OR2SLO

Avis de la Commission d'enquête

Nous partageons l'enthousiasme de cette usagère qui encourage les porteurs de projet à travailler à l'aboutissement de ce projet.

OD52 : Proposée par GUYEZ Georges (georges.guyez@gmail.com)

5 champs des chavannes 70320 corbenay

Déposée le dimanche 28 mai 2023 à 18h46

« Bonjour,

Contrairement à l'ensemble des avis émis qui semblent être tous positifs, en tant que riverains directs (habitation et pièce de vie principale à 5 mètres du tracé défini), nous sommes totalement opposés à ce projet.

Plusieurs éléments semblent volontairement ignorés : vue notre proximité, la perte d'intimité de notre foyer ainsi que sa tranquillité ne sont plus du tout garantis. Nous ne nous sommes pas installés à la campagne pour voir défiler du monde sous nos fenêtres toute la journée! Aucune mesure n'a été prise pour empêcher les nuisances potentielles, et notamment l'utilisation de la voie en question à toute heure du jour et surtout de la nuit par des 2 roues motorisés. Nous sommes dans un pays qui n'a aucune volonté et aucun moyen d'être répressif vis-à-vis des énergumènes qui emprunteront cet axe. La question de la sécurité des riverains n'est pas prise en compte non plus, la voie représentant un axe supplémentaire de repérage en vue d'un cambriolage et de fuite après sa réalisation.

Il n'est pas non plus pris en compte la dépréciation du bien immobilier que ce projet implique. Tous les citoyens ne sont pas égaux face à ce projet. J'en veux pour preuve la réalisation à Fougerolles centre d'une voie cyclable d'évitement des chantiers Vialis et Peureux qui ne voulaient certainement pas de cette voie coupant leurs entreprises. Je constate qu'eux au moins ont obtenu gain de cause... Autre conséquence balayée d'un revers de manche : l'impact écologique. Sur une très grande partie du tracé, la nature a repris ses droits. Il serait bon d'estimer ne serait-ce que la quantité de carburant nécessaire au déboisement, au retrait des rails et traverses, au décaissement du ballast, à l'extraction du remblais nécessaire et à la réalisation de l'enrobé. Sans parler là encore des nuisances diverses et variées durant les travaux! Autre point qui est étonnant : à l'heure où les municipalités

et l'état expliquent aux citoyens qu'il n'y a plus d'argent, comment expliquer que pour ce type de travaux des crédits soient trouvés??! (pour mémoire 2 milliards d'euros débloqués par l'état pour financer ce type de réalisation et pour l'achat de vélos électriques alors qu'il nous est expliqué que nous devons travailler plus longtemps!!!) De plus de nombreux particuliers ont acquis des portions de l'ancienne voie ferrée. Qu'en est-il de leur devenir? Expropriation? Très certainement... Cette Voie Verte ne plaît qu'à ceux qui en résident loin et ne sert au final qu'à financer les entreprises qui réaliseront les travaux. Nous espérons au moins que les responsables directs de ce projet auront la décence de se déplacer personnellement sur le terrain et de venir à notre rencontre pour nous proposer des solutions aux problèmes soulevés. Notre porte est ouverte, à bon entendeur... Des riverains très mécontents. »

Réponse des porteurs de projet

Sécurité des riverains : OR7SLO alinéa 4

Le linéaire est dévoyé au centre de la commune de Fougerolles Saint-Valbert car sont implantées des activités économiques à risque classées SEVESO et ICPE incompatibles avec la traversée du grand-public.

L'étude d'évaluation environnementales proposée à cette présente enquête publique fait état de conclusions quant aux impacts engendrés par la réalisation de cette infrastructure. Des mesures d'accompagnements et de compensation figurent au Tome 2 – Impacts.

Maitrise foncière : OR6VAL – Aucune expropriation n'est à envisager puisque les emprises sont toutes sur du domaine public ou sous convention de superposition de gestion avec SNCF réseau. Les ex-terrains de la voie ferrée cédées à des privés ont été évités en dévoyant le tracé sur des emprises publiques. Finalement, cette enquête publique ne traite pas d'une Déclaration d'Utilité Publique préalable à l'expropriation.

Une concertation sera menée avec l'ensemble des habitants au démarrage de la phase opérationnelle

Avis de la Commission d'enquête

Nous notons la réponse du Maître d'Ouvrage et nous nous y rangeons sans hésitation. Nous signalons que l'intérêt commun associé à la satisfaction d'une très grande majorité de signataires prime sur les intérêts de quelques particuliers.

OD53 Proposée par MENIGOZ MICHEL (michel.menigoz@yahoo.fr)

7 BIS LA PETITE COTE 70320S AILLEVILLERS

Déposée le lundi 29 mai 2023 à 11h14

« TRES BONNE INITIATIVE ET BON EXEMPLE DE "RECYCLAGE" . VAUT MIEUX TARD QUE JAMAIS; »

Réponse des porteurs de projet

Voir réponse OR2SLO

Avis de la Commission d'enquête

La nouvelle vie de cette ancienne voie ferrée, le recyclage de l'emprise en friches nous semble pertinente et en accord total avec quelques orientations majeures du SRADDET.

OD54 : Contribution n°54 (Web)

Par GROSMAIRE Déposée le 29 mai 2023 à 21h51

« La Voie Verte sera un bien-fait très important pour notre secteur géographique, où les loisirs ne sont pas nombreux. Les familles y auront un accès direct depuis leur village. Chacun pourra s'y promener à pied, en vélo ou autre, quelques heures ou quelques minutes, sans risque et sans danger. Les touristes apprécieront cet atout supplémentaire à leur venue dans notre communauté de communes au milieu de la campagne et de la verdure. Cette voie sera l'opportunité de visiter les villages alentours où nous ne nous serions peut-être pas rendus. »

Réponse des porteurs de projet

Voir réponse OR2SLO

Avis de la Commission d'enquête

Idem

OD55 : Modérée à la demande du contributeur

OD56 : Proposée par anonyme

Déposée le samedi 3 juin 2023 à 11h33

Bonjour,

Je souhaite indiquer que je suis favorable au projet de Voie Verte à condition que son aspect reste naturel. Que l'aménagement ne donne pas lieu à la destruction d'arbres ou de bétonnage pour faire des parkings. Qu'il ne s'agisse pas d'une piste sportive mais bien d'une Voie Verte pour tous types d'usages, marche, vélo... sauf les moteurs bien sûr. Par ailleurs la tranquillité des riverains doit être respectée, par des aménagements adaptés la voie se situant tout près des maisons par endroit.

Réponse des porteurs de projet

Voir réponse OR2SLO

Avis de la Commission d'enquête

Nous signalons que le projet n'induit ni bétonnage ni déboisement et que les habitués des voies vertes sont respectueux de l'environnement, que celui-ci soit humain ou naturel.

OD57 : Proposée par BERTIN Jean Marie (jean-marie.bertin3@wanadoo.fr)

15 ter rue du faubourg

70160 AMANCE

Déposée le samedi 3 juin 2023 à 13h40

Ce projet de voie douce destinée aux cyclistes et aux randonneurs est attendu par la population locale qui est demandeuse de voie en site propre pour les déplacements de loisirs. Cette future voie relie des territoires ayant beaucoup de similitudes mais dont les acteurs ne se connaissent pas toujours, elle devient donc un trait d'union. Son raccordement projeté avec la V50 dont le dernier tronçon entre Corre et Port sur Saône est en cours de réalisation, permettra de compléter le réseau de voie douce et l'accès des touristes à nos territoires ruraux. Ce projet mettra en valeur les paysages de la Haute Saône et du sud Vosgien. Je suis donc très favorable à ce projet.

Réponse des porteurs de projet

Voir réponse OR2SLO

Avis de la Commission d'enquête

Nous notons que le signataire évoque le rôle de trait d'union que jouera cet aménagement.

OD58 : Proposée par Madame Sarah et Monsieur Jean-François (Sara.val-88@hotmail.fr)

4 rue des champs 70320 Aillevillers et Iyaumont

Déposée le dimanche 4 juin 2023 à 14h34

« Le projet est vraiment très intéressant, personnellement je suis née dans les Vosges j'ai toujours connu la Voie Verte et notamment ses nombreux engagements. Selon les endroits il y a eu la fête de l'écologie, la fête de l'eau, la fête du recyclage, des journées consacrées à des expositions d'art en pleine nature, des journées découvertes de la nature comme d'autres thèmes, les possibilités sont infinies ! En plus de tout ce côté vivant et activités que la Haute Saône manque cruellement il y a le côté sécurité et facilité d'accès pour les piétons, les trottinettes, les

rollers et les balades à vélo en famille. Pour nos enfants l'opportunité de pouvoir se dépenser dans la nature, dans un endroit plus sécurisé que les villes, le béton n'est vraiment pas à négliger.

Connaissant l'énorme Voie Verte de Remiremont et ses Vallées, si celle du projet est faite de la même manière, dans le même esprit et avec les mêmes principes, je n'ai aucune crainte sur son avenir et sa sécurité. La Haute Saône est pleine de belles choses, de beaux paysages, de beaux villages mais malheureusement rien n'y est fait pour rapprocher les gens. Il y manque cruellement de vie, prendre exemple sur des départements voisins comme les Vosges pourrait apporter beaucoup, la Voie Verte y est depuis longtemps et elle n'apporte que du plus. »

Réponse des porteurs de projet

Voir réponse OR2SLO

Avis de la Commission d'enquête

Nous notons que dans cette contribution sont évoquées de nouvelles activités qui s'inscrivent dans une démarche écologique, familiale et le tout, dans une continuité vivante et vivifiante pour les secteurs concernés.,

OD59 : Proposée par GARET Valérie (valerie.garet2@gmail.com)

3 rue Charles De Gaulle 70320 AILLEVILLERS ET LYAUMONT

Déposée le lundi 5 juin 2023 à 07h21

La Voie Verte est un atout indéniable pour le développement touristique de notre territoire qui permettra de relier les Vosges aux Vosges du Sud. Cet aménagement est aussi un vrai "plus" pour les habitants qui pourront enfin faire du vélo en toute sécurité en famille. Cet outil est indispensable au développement des mobilités douces sur notre territoire.

Réponse des porteurs de projet

Voir réponse OR2SLO

Avis de la Commission d'enquête

Nous nous joignons à la réponse faite par les porteurs de projet. Nous partageons la ferveur de cette observation et les mots utilisés pour caractériser la Voie Verte.

OD60 : Proposée par de Malliard Henri (demalliardhenri@gmail.com)

70800 Conflans sur Lanterne

Déposée le lundi 5 juin 2023 à 16h31

Cela fait maintenant plusieurs années que cette Voie Verte est attendue par les habitants de nos villages. Celle-ci est un vrai atout pour :

- faire découvrir le patrimoine de nos villages, nos paysages, nos commerces.....
- pour le bilan carbone, pour le développement des mobilités douces
- ce sera un axe de développement du tourisme vert en respectant la biodiversité
- la liaison entre les voies vertes existantes (voie bleue)
- utilisation d'une ancienne voie ferrée désaffectée
- une infrastructure qui contribuera à l'activité économique de notre territoire et à attirer de nouveaux habitants
- sécuriser les cyclistes et autres usagés

Très beau projet qui apportera une vraie plus-value aux habitants et touristes.

Réponse des porteurs de projet

Voir réponse OR2SLO

Avis de la Commission d'enquête

Nous rejoignons l'avis de du signataire qui a bien synthétisé les enjeux autour de cette Voie Verte.

REPONSE AU QUESTIONNEMENT DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE

1) Si la maîtrise foncière est actée pour les deux communautés de communes haut-saônoises par le biais d'une convention de transfert de gestion, qu'en est-il pour celle des tronçons vosgiens ? Nous avons perçu l'inquiétude des propriétaires riverains de la Voie Verte, qui, pour certains, ont eu l'opportunité d'acheter des parties de tronçons hors convention et qui s'interrogent sur les conditions d'entretiens périodiques (emprise, murs et ouvrages d'art) autrefois à la charge de la SNCF. D'autres propriétaires nous ont indiqué que le tracé de Voie Verte traversait leur propriété. Qu'en est-il exactement ?

Réponse des porteurs de projet

Voir réponse OR2SLO

Voir réponse OR6VAL

Concernant les propriétaires qui ont fait l'acquisition d'anciennes parcelles déclassées, il faut qu'ils se réfèrent à leur acte notarié qui précisera qui a la charge de l'entretien et de la réparation des ouvrages présents sur leur propriété. Sans consultation des actes, il est impossible d'apporter davantage de précision.

Avis de la Commission d'enquête

Nous prenons acte de la réponse proposée ci-dessus. Si les parcelles de l'ancienne voie ferrée sont aujourd'hui de propriétés privées, la future voie cyclable sera entièrement située sur des emprises du domaine public. Nous sommes ainsi certaines que le projet ne porte pas atteinte à la propriété privée.

2) Nous avons constaté qu'un nombre significatif de contributeurs s'interrogeaient sur les mesures de sécurité envisagées aux abords des secteurs d'intersection de la Voie Verte et des réseaux routiers existants. Ces interrogations sont également valables pour ce qui est des « voies partagées », comme à Corbenay, Fougerolles, le Val d' Ajol, concernées par 3,83 km de cette configuration. Quelles réponses les élus des communes impactées et les porteurs de projet peuvent-ils nous apporter ?

Réponse des porteurs de projet

Le traitement sécuritaire des intersections est une préoccupation majeure dans la réalisation d'une Voie Verte.

Plusieurs traitements sont envisagés en fonction de la nature et de la fréquentation de la voie à traverser.

La Voie Verte étant considérée comme une route au sens du code de la route, les intersections entre celle-ci et le réseau routier communal ou départemental doivent respecter les règles de signalisation et de priorité classiques d'une intersection entre deux routes.

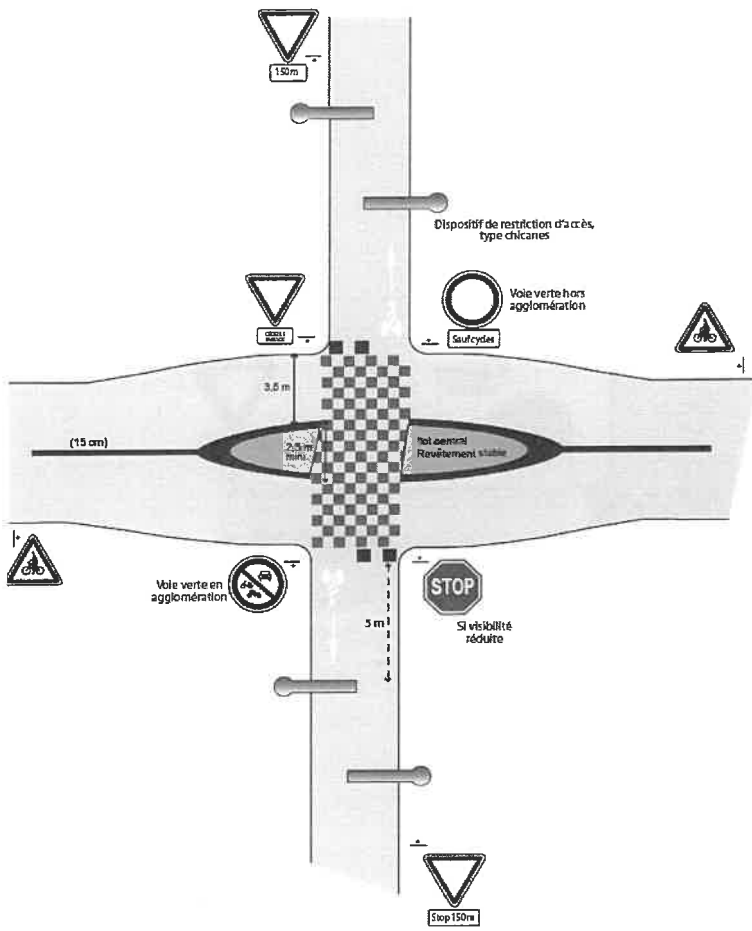
Pour des considérations de sécurité, il est préférable que les usagers de la voie la moins fréquentée perdent la priorité au niveau d'une intersection de ce type.

D'une manière générale, les collectivités seront accompagnées à la phase maîtrise d'œuvre par un bureau d'étude spécialisé dans la conception de ce type de voirie et une concertation sera obligatoirement menée avec les concessionnaires des réseaux routiers traversés (Département 70 et 88 et les communes).

1. Voie à forte circulation type voie départementale :(listées PVV intersections avec les RD)

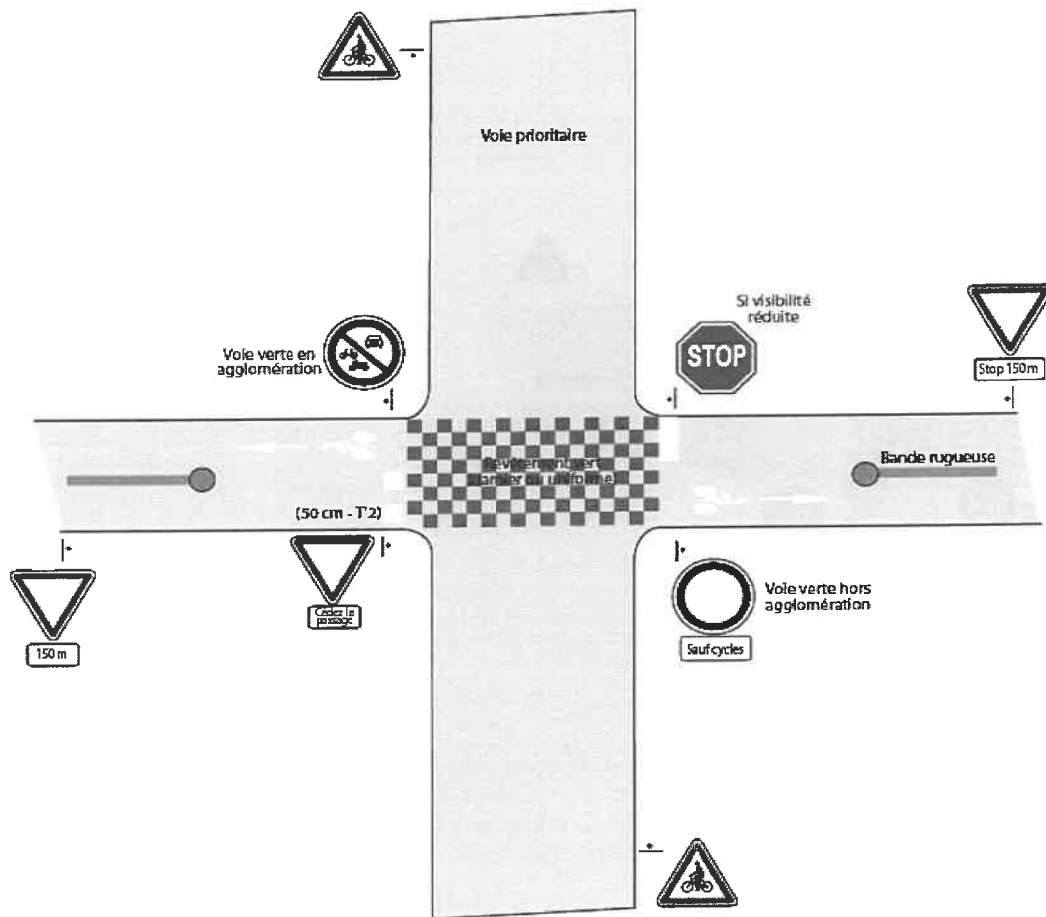
Ce schéma de principe sera à adapter localement avec le gestionnaire de voirie. Au-delà de l'aménagement ci-dessous, il sera également envisagé de faire limiter la vitesse sur l'axe principal par l'abaissement de la vitesse autorisée et la mise en place de bandes rugueuses à l'approche de la voie.

Intersection avec une voie prioritaire à fort trafic



2. Intersection avec une voie communale à faible trafic

Intersection avec une voie prioritaire à faible trafic



3. Liaison en section courante (voie partagée)

Autant que possible, le linéaire a été développé en site propre. Néanmoins, certains tronçons doivent partager la voirie avec les automobiles sur des sections courantes de chaussée.

Il s'agit systématiquement de circulation en milieu urbain dont la vitesse automobile est déjà règlementée. Elle pourra être abaissée à 30 km/h en concertation avec les municipalités concernées.

Du marquage au sol, de la peinture ou un revêtement différent de la chaussée sera réalisé pour matérialiser des bandes cyclables et les traversées de chaussée. La signalétique verticale sera également installée pour sécuriser et pacifier les espaces. Autant que possible, les surlargeurs de chaussée ou des trottoirs seront utilisés pour individualiser l'espace octroyé aux cyclistes.

Le bureau d'étude spécialiste des voies cyclable saura proposer des aménagements les plus sécuritaires possibles selon la localisation du tracé.

Avis de la Commission d'enquête

La réponse précise et détaillée fournie par les porteurs de projet dans les 3 cas de figure rencontrés concrètement,

nous semble de nature à éviter au maximum tout « caractère accidentogène » du projet. Nous prenons bonne note de ces mesures.

3) Nous avons conscience que les voies vertes sont généralement fréquentées par des promeneurs, des randonneurs, cyclistes ou rollers ... Quelques contributions évoquent une éventuelle utilisation de la Voie Verte par des cavaliers, voire des calèches (Plombières-les-Bains) et des trottinettes électriques. Quelle position pensez-vous adopter au regard de ces suggestions. L'accès aux personnes à mobilité réduite, fauteuils roulants et « handibike », (Monsieur Gentilhomme) a-t-il été pris en considération ?

Réponse des porteurs de projet

Ce questionnement a été abordé en réponse à l'observation OR7SLO

1. L'article R110-2 du code de la route précise « Voie Verte : route exclusivement réservée à la circulation des véhicules non motorisés à l'exception des engins de déplacement personnel motorisés, des cyclomobiles légers, des piétons et des cavaliers. Par dérogation, les véhicules motorisés mentionnés à l'article R. 411-3-2 peuvent également être autorisés à y circuler dans les conditions prévues au même article. »

Au questionnement de l'usage par des cavaliers, plusieurs réflexions alimentent le débat à savoir la cohabitation en toute sécurité entre les chevaux et les autres modes et les conséquences sur le revêtement de la voirie.

- La cohabitation entre les chevaux et les autres usagers peut s'avérer délicate et poser des problèmes de sécurité dans la mesure où les chevaux peuvent s'effrayer brusquement et avoir un comportement difficilement contrôlable (dépassement par vélo, autres animaux, intersections ...).

- Sur des revêtements stabilisés, les sabots des chevaux dégradent très rapidement la surface. En effet, un cheval pèse de 300 kg à une tonne hors attelage et cavalier ou passagers (contre 7 à 25 kg pour un vélo), ce qui peut générer une dégradation plus rapide du revêtement imposant des cout de surveillance et d'entretien important pour les collectivités.

- Un cheval produit des déjections qui échappent généralement à tout contrôle de son meneur et ne faisant pas bon ménage avec les autres usagers (surtout familles, poussettes, rollers, trottinettes, fauteuils roulants, etc.) ; la circulation des cavaliers devrait alors être conditionnée à l'emport obligatoire de systèmes de récupération des déjections, de type sacs à crottins.

- le potentiel de développement du vélo (et de la marche à pied) pour les trajets quotidiens est bien connu et chiffré, à l'inverse de celui du cheval qui n'a actuellement plus qu'un usage de loisirs (même si l'on peut se féliciter de quelques beaux retours du cheval de trait pour des usages agricoles ou pour de travaux de voirie, de fauchage, ou de ramassage d'ordures, ...). Un développement des déplacements quotidiens à cheval ne semble à ce jour envisagé par aucune collectivité, la possession d'un cheval nécessitant généralement un foncier conséquent et/ou des coûts importants (terrains de pâturage, aliments, bâtiments, soins vétérinaires), hors de portée de la majorité des habitants du territoire.

A ce stade de l'avancée du projet, il n'est envisagé d'autoriser la circulation des cavaliers et encore moins des calèches qui cumulent à la fois les effets ci-dessus mais aussi une emprise au sol démesurée pour partager la voie avec les usagers principaux.

Si une cohabitation était étudiée, elle pourrait l'être que sur des sections limitées, sous réserve d'une emprise suffisante pour aménager un cheminement séparé pour les chevaux d'une largeur d'1 m minimum en sablé à 1,5 m au moins de la piste de préférence avec un séparatif végétal et dans un cas spécifique de liaison à un itinéraire équestre (inexistant à ce jour).

2. Concernant l'utilisation des trottinettes électriques, depuis le 25 Octobre 2019, le gouvernement a modifié le code de la route en y intégrant les trottinettes électriques, monoroues, skates électriques en ajoutant une nouvelle catégorie à côté des deux roues motorisés, des voitures, et des cycles. Il s'agit des Engins de Déplacement Personnel Motorisés - EDPM.

L'article R412-43-1 du code la route précise « Hors agglomération, leur circulation n'est autorisée que sur les voies vertes et les pistes cyclables ». https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000039276189.

De fait, le code de la route les autorise sur cette Voie Verte. Cependant, d'autres obligations réglementaires s'appliquent :

- *La trottinette est interdite aux enfants de moins de 12 ans.*
- *L'assurance civile est obligatoire*
- *Des amendes, 35 euros en cas de non-respect des lois de la circulation et surtout une amende de 1500 euros en cas de dépassement de la vitesse autorisée.*
- *Interdiction de rouler avec une trottinette électrique qui dépasse les 25 km/h.*
- *L'usage des écouteurs est interdit.*
- *Les feux avant et arrière sont obligatoires.*
- *Port d'un gilet rétro-réfléchissant la nuit ou lorsque la visibilité est faible.*
- *Un avertisseur sonore est obligatoire (klaxon)*
- *Le transport de passagers est interdit*

Outre ces prérogatives réglementaires, la crainte des piétons et autres usagers repose sur la vitesse excessive et du caractère silencieux de ce mode de transport.

Or si la vitesse de 25 km/h sur une trottinette peut paraître importante, un cycliste peut également rouler à cette vitesse et faire peu de bruit (vélo de course notamment). Il demeure tout aussi dangereux pour lui-même et les autres.

Finalement, interdire la trottinette électrique pourrait revenir à également prohiber les vélos électriques qui font aujourd'hui revenir à la pratique du vélo de nombreux pratiquants de tout âge.

C'est pourquoi, cette voie sera autorisée aux trottinettes électriques et autres EDPM tout en rappelant les obligations réglementaires mais aussi les pratiques de bonne cohabitation entre les usagers de la voie.

3. La loi du 11 février 2005 pour l'Égalité des droits et des chances prévoit le principe d'accessibilité généralisée (éducation, emploi, cadre bâti, transports,...), quel que soit le handicap (physique, sensoriel, mental, psychique, cognitif). Ainsi, selon la loi, "la chaîne du déplacement, qui comprend le cadre bâti, la voirie, les aménagements des espaces publics, les systèmes de transport et leur intermodalité, est organisée pour permettre son accessibilité dans sa totalité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite".

Les collectivités certifient leur volonté de rendre accessible l'ensemble du linéaire et des aires d'arrêt pour permettre aux personnes en situation de handicap à utiliser cette infrastructure.

A ce stade, la préférence du revêtement (enrobé), aire d'arrêt avec place PMR et raccordement direct à la voie, l'écartement prévus pour les chicanes d'accès mais aussi le marquage au sol pour les déficients visuels sont déjà intégrés aux principes fondamentaux d'aménagement de l'itinéraire.

A l'étape de la phase opérationnelle, nous seront particulièrement vigilant à consulter le monde associatif local amis aussi national (Label Tourisme et handicap) pour répondre aux critères de l'accessibilité universelle par la mise en place d'un cahier des charges précis garantissant sécurité et inclusion.

Avis de la Commission d'enquête

Nous avons eu l'occasion de faire part de notre avis, que ce soit pour les trottinettes électriques ou pour les chevaux.

Notre avis était sans aucun doute dicté par la prudence la plus élémentaire... Nous avons bien noté l'évolution récente des textes en la matière et faisons toute confiance au porteur de projet et aux communes qui sauront trouver le meilleur compromis lorsque la Voie Verte sera ouverte à tous.

4) Au niveau de la signalétique, est-il envisageable d'avoir recours à une signalétique multilingue ou/et QR code ?

Réponse des porteurs de projet

L'ensemble de la signalétique touristique type panneau Relais d'Informations Services et lutrins de mise en tourisme (culture, patrimoine, richesse environnementale) seront autant que possible traduit en anglais, allemand et néerlandais tout en conservant la nécessaire lisibilité du contenu.

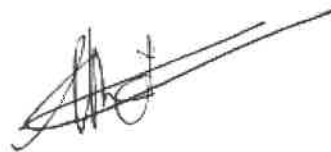
Le système des QR est bien prévu et viendra compléter les informations présentes sur les panneaux en les actualisant et les enrichissant. Ils renverront vers un site internet qui sera intégralement multilingue quant à lui.

Avis de la Commission d'enquête

Nous ne pouvons que saluer ces mesures d'informations multilingues et nous espérons que les randonneurs étrangers viendront en nombre découvrir ce nouvel itinéraire et les richesses qui l'entourent.

FIN DE LA PARTIE «RAPPORT D'ENQUÊTE»

Elisabeth BIDAUT



Sylviane FOURE



Monica WACOGNE



